

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987**

**(68<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du mercredi 12 novembre 1986**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

#### 1. Questions au Gouvernement (p. 6137).

##### BUDGET DU SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT AUX RAPATRIÉS (p. 6137)

MM. Pierre Messmer, Jacques Chirac, Premier ministre.

##### ABSENCE DE PRÉSENCE OFFICIELLE FRANÇAISE A L'OCCASION DE LA VISITE DU PREMIER MINISTRE SUD-AFRICAIN (p. 6138).

MM. Jean Bonhomme, Georges Fontès, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

##### SITUATION DES TROUPES FRANÇAISES AU LIBAN (p. 6139)

MM. Xavier Deniau, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

##### RÉCEPTION DU PREMIER MINISTRE SUD-AFRICAIN (p. 6139)

MM. Roger Holeindre, Georges Fontès, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

##### MONOPOLE SYNDICAL DANS L'AGRICULTURE (p. 6140)

MM. Bruno Mégret, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

##### PRESTATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET RETRAITES COMPLÉMENTAIRES (p. 6141)

Mme Muguette Jacquaint, M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

##### AVENIR DE LA PRODUCTION OVINE EN FRANCE (p. 6141)

MM. Marcel Rigout, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

##### POLLUTION DU RHIN (p. 6142)

MM. Emile Koehl, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

##### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INÉGAL DES RÉGIONS (p. 6143)

MM. Léonce Deprez, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

##### POLITIQUE COMMUNAUTAIRE MARITIME : PAVILLON EUROPÉEN (p. 6144)

MM. Aimé Kerguéris, Ambroise Guellec, secrétaire d'Etat à la mer.

##### POLITIQUE AU MOYEN-ORIENT (p. 6145)

MM. Pierre Bérégovoy, Jacques Chirac, Premier ministre.

##### POLITIQUE ÉTRANGÈRE (p. 6147)

MM. Louis Mermaz, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

##### POLLUTION DU RHIN (p. 6148)

MM. Jean-Marie Bockel, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

##### AVENIR DE L'AGENCE FRANCE-PRESSE (p. 6149)

MM. Yvon Briant, Gérard Longuet, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé des P. et T.

*Suspension et reprise de la séance (p. 6150)*

### PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE ÉVIN

#### 2. Fixation de l'ordre du jour (p. 6150).

M. le président.

*Ordre du jour complémentaire (p. 6151).*

MM. le président, Roland Dumas, président de la commission des affaires étrangères ; Jacques Godfrain, Jacques Roux, Pierre Joxe. - Adoption, par scrutin, de l'ordre du jour complémentaire.

#### 3. Loi de finances pour 1987 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6152).

##### Défense (suite)

MM. Jacques Peyrat, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour le soutien général des forces ; François Fillon, président de la commission de la défense.

M. Alain Peyrefitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la défense.

M. le président de la commission de la défense.

M. André Giraud, ministre de la défense.

MM. Henri Louet,  
Michel Peyret.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 4. Ordre du jour (p. 6163).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du rassemblement pour la République.

#### BUDGET DU SECRETARIAT D'ÉTAT AUX RAPATRIÉS

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Messmer.

**M. Pierre Messmer.** Monsieur le Premier ministre, les députés de la majorité ont pris, au début de cette année, un certain nombre d'engagements vis-à-vis de nos compatriotes rapatriés (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Murmures sur les bancs du groupe socialiste*), et ils ont été déçus de ne pas trouver, dans le projet de budget qui a été présenté à l'Assemblée nationale, la traduction de ces engagements.

Dans ces conditions, monsieur le Premier ministre, vous avez été amené, je le sais, à vous saisir à nouveau de cette question, à dresser un nouvel inventaire et à prendre quelques décisions.

Ma question est la suivante : pouvez-vous faire connaître à l'Assemblée nationale quelles sont les décisions que vous avez été amené à prendre à ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Vous me demandez, monsieur le président Messmer, d'indiquer ou de confirmer les intentions du Gouvernement au sujet de nos compatriotes rapatriés, et notamment rapatriés d'Algérie - je dis bien notamment.

J'ai effectivement souhaité que nos compatriotes rapatriés puissent retrouver définitivement leur juste place au sein de la nation et que justice leur soit complètement rendue. Si la France peut encore se prévaloir d'un rayonnement certain, et qui est une dimension importante de notre politique outre-mer, elle le doit, pour une large part, à ces pionniers qui diffusèrent notre culture et participèrent au rayonnement et à l'épanouissement de la France dans le monde.

Les méandres de l'Histoire, ses accidents, ses évolutions, ont contraint nos compatriotes rapatriés, dans des conditions qui ont été très souvent, hélas ! tragiques, à quitter la terre sur laquelle ils avaient vécu, sur laquelle ils avaient prospéré et qu'ils considéraient comme une terre de France, légitimement, puisque le drapeau français y flottait.

Le retour, pour eux, fut une déchirure. Ils perdaient leurs biens, ils perdaient leurs racines.

**Un député du groupe du Front national [R.N.].** La faute à qui ?

**M. le Premier ministre.** Et, pourtant, ils n'avaient pas démerité. Leur œuvre passée témoigne largement de ce fait. Et, par leur esprit d'initiative, ils ont, sans aucun doute, apporté un souffle nouveau à notre économie. Ils ont contribué à l'essor de nombreuses régions de France. Hommage doit donc leur être rendu.

Un quart de siècle s'est écoulé. Il est temps que la nation apure définitivement sa dette à leur égard, et c'est ce que nous avons l'intention de faire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez, monsieur le président, justement noté que j'avais donné des directives pour que les mesures destinées à parfaire l'insertion des rapatriés soient étudiées en étroite collaboration, naturellement, avec les dirigeants des associations qui les représentent.

Je veux ici rendre un hommage particulier au travail qui a été effectué par le secrétaire d'Etat compétent, M. Santini (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), qui a su être, avec cœur et intelligence, à l'écoute des légitimes demandes de nos compatriotes rapatriés. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce travail préliminaire, qui était important, est maintenant achevé. C'est pourquoi j'ai décidé que, dès 1987, une mesure générale d'effacement des dettes serait mise en œuvre.

D'ici à 1988...

**Un député du groupe socialiste.** Vous ne serez plus là !

**M. le Premier ministre.** ... le dossier relatif aux conséquences des lois d'amnistie devra être définitivement réglé, et des négociations seront immédiatement engagées afin de résoudre les différents problèmes, importants pour l'avenir, et qui sont liés aux retraites complémentaires. Ces problèmes seront également réglés en 1988.

**M. Jean Valleix.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Nos compatriotes français musulmans qui ont eu à souffrir plus que d'autres d'un déracinement particulièrement cruel...

**M. André Laignel.** Démagogue !

**M. le Premier ministre.** ... feront bien entendu l'objet d'une série de mesures particulières dont les moyens à mettre en œuvre sont déjà prévus et arrêtés pour le budget pour 1987. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Gérard Bapt.** On n'a rien vu !

**M. le Premier ministre.** Ces premières mesures, engagées en 1987 et 1988, coûteront à elles seules pour ces différents domaines...

**M. Jean Beaufila.** Attention ! Ce que vous dites est enregistré !

**M. le Premier ministre.** ... touchant aux retraites complémentaires, à l'effacement des dettes, à nos compatriotes français musulmans, aux conséquences de l'amnistie, trois milliards de francs.

Par ailleurs, et dans le même esprit, les négociations engagées avec les pays d'Afrique du Nord, qui ont abouti récemment à des résultats concrets pour ce qui concerne les avoirs bloqués en Tunisie, seront activement poursuivies, et je tiens à remercier de leur ouverture d'esprit sur ce sujet les gouvernements des pays du Maghreb.

J'en arrive au sujet qui, je le sais, est au cœur, monsieur le président Messmer, de vos préoccupations, comme de celles de l'ensemble des députés de la majorité et, je l'espère, de l'opposition. Il s'agit de l'indemnisation. L'Etat a décidé de consacrer 30 milliards de francs pour que ce dossier soit définitivement clos. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Une dernière loi d'indemnisation viendra ainsi parachever l'effort consenti par la communauté nationale, notamment avec la loi de 1978. Cet engagement très important se traduira par l'attribution pendant quinze ans, à compter de 1989...

**M. Jean Beaufile.** Vous ne serez plus là !

**M. le Premier ministre.** ... d'une somme de 2 milliards de francs courants par an, conformément à ce qui a déjà été envisagé avec les représentants des rapatriés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jean Beaufile.** C'est nous qui paierons !

**M. le Premier ministre.** La répartition de cette somme sur la durée totale de la période fera l'objet d'un examen technique avec les associations.

D'ores et déjà, j'ai donné mandat au secrétaire d'Etat aux rapatriés, mon ami M. Santini (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), d'engager sur ces bases la concertation nécessaire avec les associations concernées.

**M. Gérard Bapt.** Vous confondez tout !

**M. le Premier ministre.** Dans des conditions économiques difficiles, je vous demande d'apprécier à sa juste valeur l'effort ainsi consenti par le pays tout entier.

**M. Gérard Bapt.** Demain on rase gratis !

**M. le Premier ministre.** Mais ce dispositif sans précédent serait incomplet si on n'y ajoutait pas, comme une dernière pierre à l'édifice,...

**M. Louis Mexandeau.** Une pierre d'ardoise !

**M. le Premier ministre.** ... la reconnaissance morale de notre pays.

A cet égard, conformément à ce que souhaitent légitimement nos compatriotes, un mémorial viendra exalter l'œuvre civilisatrice de la France d'outre-mer et symbolisera le fervent hommage de la nation. (*Bravo ! et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Ainsi seront tenus tous les engagements que j'avais pris devant la représentation nationale.

**M. Pierre Forgues.** En l'an 2000 !

**M. le Premier ministre.** Je préciserai, puisqu'on m'y incite à gauche par quelques quolibets, que nous tiendrons aussi les engagements qu'avaient pris, avant leur élection en 1981, mais qu'ils n'ont pas tenus, nos prédécesseurs ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

ABSENCE DE PRÉSENCE OFFICIELLE FRANÇAISE A L'OCCASION DE LA VISITE DU PREMIER MINISTRE SUD-AFRICAIN

**M. le président.** La parole est à M. Jean Bonhomme.

**M. Jean Bonhomme.** Ainsi, monsieur le ministre des affaires étrangères, le président Botha est venu hier s'incliner sur les tombes des soldats sud-africains morts pour la France sans que la France fût représentée.

Cet événement, ou plutôt ce non-événement, soulève de brûlantes interrogations.

Premièrement, monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire quelle est la raison d'Etat qui justifie une telle ingratitude de la France envers des soldats qui sont morts pour elle ?

Deuxièmement, quel est le critère diplomatique qui permet d'établir une discrimination entre les chefs d'Etat reçus avec les honneurs officiels et ceux qui n'y ont pas droit ? On voudrait comprendre !

On voit, en effet, des potentats chevronnés, des satrapes chamarrés, dont on sait qu'ils persécutent et exterminent des populations entières, reçus avec tapis rouge et parade militaire. On peut entendre les éloges officiels qui leur sont décernés. J'ai encore en mémoire les éloges, certes posthumes - mais la mort n'excuse pas tout - adressés par la voix la plus autorisée de notre pays au tyran le plus sanguinaire qu'ait sans doute jamais connu la Guinée.

Pourquoi, dès lors, monsieur le ministre, cet accueil furtif et presque honteux réservé hier à un chef d'Etat (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste*)...

**M. André Lajoie.** C'est vous qui devriez être honteux !

**Un député du groupe socialiste.** Ce sont les questions du R.P.R. ou du Front national ?

**Un député du groupe Front national [R.N.].** Et le goulag ?

**M. André Lajoie.** Raciste !

**M. Xavier Danlau.** Il s'agit de soldats morts pour la France !

**M. le président.** Mes chers collègues, ne commençons pas, je vous en prie. Ecoutons M. Bonhomme.

**M. Robert-André Vivien.** C'est eux qui ont commencé, pas nous !

**M. Jean Bonhomme.** Pourquoi cet accueil furtif et presque honteux réservé à un chef d'Etat - il n'y a rien de bien extraordinaire dans cela ! - si ce n'est, me semble-t-il, pour sacrifier à l'hypocrisie de la conscience universelle chargée de distribuer l'approbation ou la réprobation sélective ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du R.F.R. et U.D.F. et sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**Mme Mugnette Jacquaint.** Le Front national applaudit !

**M. Guy Ducloné.** La sélection, elle est entre blancs et noirs. C'est l'apartheid !

**M. Charles Miossec.** Et Kaboul ?

**M. Jean Bonhomme.** Enfin, monsieur le ministre, troisième question : au cas où, effectivement, le régime intérieur de la République sud-africaine constituerait la raison de l'ostacisme dont son président a été frappé, peut-on savoir quelle sera désormais la nature des relations diplomatiques qui seront établies avec les 120 pays environ, sur les 159 qui composent l'organisation des Nations unies, où les droits de l'homme sont régulièrement bafoués ? Oui, monsieur le ministre, quelles relations seront établies avec ces pays ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

**M. Georges Fontès, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.** Je crois, mesdames, messieurs les députés, qu'il y a deux points sur lesquels nous serons unanimement d'accord : le premier c'est le culte des morts, surtout lorsqu'il s'agit de morts dans des conflits ; le deuxième, c'est la condamnation de l'apartheid.

**M. Jacques Toubon.** Très bien !

**M. Jacques Médecin.** Oh, ça va !

**M. Georges Fontès, secrétaire d'Etat.** M. le ministre des affaires étrangères a déjà eu l'occasion d'évoquer devant cette assemblée les conditions dans lesquelles M. Botha a séjourné dans notre pays. Il précisait que nous ne pouvions nous opposer à ce que les autorités sud-africaines procèdent à l'inauguration d'un monument érigé à la mémoire des soldats sud-africains tombés sur notre sol.

**M. Pierre Descaves.** Encore heureux !

**M. Georges Fontès, secrétaire d'Etat.** En revanche, nous ne pouvions non plus accepter que cette cérémonie du souvenir puisse être, de quelque façon que ce soit, considérée comme une caution du Gouvernement français au système inacceptable de l'apartheid, et à la situation de violence qu'il provoque en Afrique du Sud. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Comme vous le savez, en effet, la France ne ménage aucun effort, en liaison, notamment, avec ses partenaires de la Communauté économique européenne, pour que ce système contraire aux valeurs fondamentales dont nous nous réclamons soit enfin aboli.

**Un député du groupe Front national [R.N.].** Communiste ! (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Georges Fontès, secrétaire d'Etat.** J'ai reçu, au secrétariat d'Etat aux anciens combattants, une délégation d'anciens combattants composé du général de division Webster, du général de division Black, du juge Steyn, de M. Van Reenen, de M. Van Der Vyfer et de M. Anderson. J'ajoute, en toute simplicité, que le bois de Delville, situé près du village de Longueval dans la Somme, a des raisons particulières d'être cher au cœur de ces hommes, survivants de ceux qui se sont battus lors de la guerre de 1914-1918. Il faut savoir, en effet, que 2 575 soldats sur les 3 500 volontaires de la brigade sud-africaine sont morts en ce lieu au cours de la bataille de la Somme.

Voilà, monsieur le président, la déclaration que je tenais à faire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

#### SITUATION DES TROUPES FRANÇAISES AU LIBAN

**M. le président.** La parole est à M. Xavier Deniau.

**M. Xavier Deniau.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, le 23 septembre dernier, le conseil de sécurité adoptait une résolution, n° 587, concernant le mandat et l'avenir de la force d'intervention des Nations unies au Liban.

Cette résolution, qui avait notamment pour mérite de noter avec regret que la F.I.N.U.L., dont le mandat était renouvelé pour la vingt et unième fois, avait été jusqu'ici empêchée d'accomplir la tâche qui lui avait été confiée - c'est le texte même - demandait *in fine* au secrétaire général un rapport dans les trois semaines.

Ce rapport a été fourni le 13 octobre.

Comme on pouvait s'y attendre, il se limite à des constatations et renvoie à l'avenir les décisions importantes, notamment celles qui concernent le mandat de la force internationale.

Nous avons nous-mêmes retiré, avant même cette résolution, le bataillon logistique de la F.I.N.U.L. Il ne reste plus que la compagnie du matériel, ce qui représente encore plus de mille hommes. Nous fournissons donc encore la composante la plus nombreuse de la force internationale.

Nous avons, pour les populations du Liban, une sympathie active que le Premier ministre a encore rappelée récemment d'une façon précise et vigoureuse. Mais la meilleure façon de manifester notre solidarité est-elle de continuer à participer, avec le mandat actuel, à une force militaire internationale qui n'est pas en position d'exécuter le mandat qui lui a été confié ? D'ailleurs le Premier ministre, aux Nations unies et ailleurs, et vous-même, monsieur le ministre des affaires étrangères, avez à plusieurs reprises dénoncé l'incapacité de la force internationale à remplir son mandat et remis en cause la nature de ses moyens et l'implantation de nos troupes.

Le 19 janvier prochain, expirera le vingt-deuxième renouvellement du mandat de la force. Allons-nous rester selon le même mandat, avec les mêmes moyens et dans la même incapacité, retirer partiellement nos troupes, ou demander une implantation différente de la force ? Quelle position la France va-t-elle prendre à l'occasion du prochain renouvellement du mandat de la force internationale, c'est la question, monsieur le ministre, que je vous pose.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, bien que quelques éléments encourageants puissent être notés, la situation au Sud-Liban continue de justifier la plus extrême prudence.

Parmi les éléments encourageants, je citerai en premier lieu le retour au calme qui prévaut à l'heure actuelle autour des positions de la F.I.N.U.L. Je mentionnerai de même le rapport que le secrétaire général des Nations unies a publié le 14 octobre et qui marque un effort sensible dans le domaine de la sécurité de la force. C'est ainsi que certaines positions, trop exposées, ont été abandonnées, que de nouveaux abris ont été aménagés, que des mesures de sécurité supplémentaires ont été prises.

Dans son rapport, le secrétaire général indique en outre que des conversations ont été engagées avec les gouvernements israélien et libanais en vue du déploiement éventuel de la F.I.N.U.L. jusqu'à la frontière internationale et que des contacts ont été pris avec d'autres gouvernements susceptibles de peser sur l'évolution de la situation.

Ces conversations et ces contacts doivent se poursuivre.

A la suite de la publication de ce rapport, le Conseil de sécurité a, le 31 octobre, invité le secrétaire général à étudier, en consultation avec les pays contributeurs, toutes les modifications souhaitables de la taille et du déploiement de la force. M. Perez de Cuellar nous a fait savoir à ce sujet qu'il n'excluait pas un redéploiement des contingents nationaux. Le bataillon français pourrait être concerné, mais cela est actuellement à l'étude.

Les choses commencent donc à bouger, mais les problèmes fondamentaux de la F.I.N.U.L. demeurent. Faut-il pour autant tirer de cette situation des conclusions définitives et sans appel ?

La France qui, la première, a attiré l'attention de la communauté internationale sur le caractère inacceptable de la situation actuelle et qui est très largement à l'origine des efforts actuels pour y remédier, n'entend pas se dérober à ses responsabilités.

La situation actuelle n'est pas satisfaisante, mais le retrait de la F.I.N.U.L. créerait une situation bien pire encore, chacun en est convaincu au Liban et dans les pays voisins.

C'est pourquoi, sans renoncer à nos efforts pour que les conditions de fonctionnement de la F.I.N.U.L. se modifient, nous entendons maintenir notre participation à cette force qui joue sur le terrain un rôle qui ne peut être contesté. A ce sujet, je vous précise que le bataillon logistique n'a pas été entièrement retiré. Il est seulement partiellement remplacé.

Les modalités et les formes de notre participation pourront, bien entendu, comme il en a toujours été ainsi, être adaptées à la situation. Le Gouvernement français est à ce sujet en étroit contact avec le secrétaire général des Nations unies. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du Front national [R.N.]

#### RÉCEPTION DU PREMIER MINISTRE SUD-AFRICAIN

**M. le président.** La parole est à M. Roger Holeindre. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Roger Holeindre.** Merci de votre accueil !

Monsieur le Premier ministre, voici soixante-dix ans, durant la contre-attaque alliée lancée le 12 juillet 1916, la division écossaise s'empara, le 14 juillet 1916, après d'effroyables combats, du village de Longueval dans la Somme. Dès cet instant, ce village devint sur les cartes d'état-major un enjeu stratégique. La brigade sud-africaine reçut un seul ordre : tenir ce point d'appui allié. Les troupes d'élite bavaroises qui étaient en face n'eurent, elles aussi, qu'une consigne : reprendre le village de Longueval et le bois de Delville. Les combats durèrent du 14 au 22 juillet. Quand les renforts et la relève arrivèrent, 143 survivants sortirent des tranchées ; 1 150 de leurs camarades sud-africains étaient tombés face à l'ennemi commun.

Rien que de 1914 à 1918, 12 442 soldats sud-africains tombèrent au champ d'honneur pour notre liberté.

En 1984, quant il vint poser la première pierre du musée que son pays avait décidé de dédier à ses soldats, M. Pik Botha, qui n'était que ministre des affaires étrangères de la République d'Afrique du Sud, fut reçu sur notre sol par un ministre. L'opposant que vous étiez alors, monsieur Chirac, déclara « qu'il ne comprenait pas l'ostracisme de la France envers l'Afrique ou Sud... vu les sacrifices consentis par ce pays au cours de la Seconde Guerre mondiale. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

Mais, en 1986, le Premier ministre de la France, M. Chirac fait revoir M. Pieter Botha, président de la République d'Afrique du Sud, par un sous-préfet.

Monsieur le Premier ministre, des vétérans sud-africains ont été insultés par des voyous antimilitaristes. Dans la délégation sud-africaine se trouvaient trois survivants des combats de 1916 au bois de Delville, trois soldats sud-africains, et votre gouvernement se serait honoré en leur remettant la légion d'honneur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

Je vous pose donc la double question suivante : fallait-il, pour des raisons politiques qui restent à discuter, faire recevoir de cette façon un président étranger qui ne venait chez nous que pour saluer des fils de son peuple tombés pour la liberté de la France en 1914-1918, comme leurs cadets le firent en 1940-1945 ?

Fallait-il laisser des pacifistes, soi-disant antiracistes, détriorer des véhicules, crever des pneus, attaquer un portedrapeau, un commerçant, des anciens combattants chargés de médailles et représentant, eux aussi, ceux que vous honorez le même jour à Rethondes ?

Oui, monsieur le Premier ministre, fallait-il que tout cela se passe ainsi, alors que le jour même vous teniez à saluer le chef d'Etat syrien, donné dans le monde entier comme chef terroriste, ce grand démocrate qui, en fait de guerre, la fait,

lui, à son peuple, notamment en anéantissant, en Syrie, chez lui, la ville de Hama, massacrant des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui avaient le tort, le simple tort, de ne pas être d'accord avec ses idées ?

Quoi qu'en disent les amis de M. Harlem Désir, le maître à penser de votre pouvoir (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), et M. Malhuret, à la recherche dans notre pays d'un quelconque vrai racisme qui pourrait justifier son existence, la France ne s'est pas grandie dans cette affaire.

Monsieur le Premier ministre, il n'y a rien de pire, de plus honteux et de plus inqualifiable que d'insulter les morts. Nous ferons en sorte que la France s'en souvienne. On ne peut, on ne doit quand même pas faire n'importe quoi au nom de la politique. (*Aplaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

**M. Georges Fontès, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je me contenterai de répéter, à peu de chose près, ce que j'ai déjà répondu sur le même sujet, en y apportant toutefois la précision suivante : il est inexact de dire qu'il n'avait pas été prévu que M. le président Botha serait accompagné, puisque c'est moi, secrétaire d'Etat, qui devais être à ses côtés.

**M. Jean-Claude Martinez.** Pourquoi ne pas y avoir été, alors ?

**M. Pierre Mauger.** Oui, pourquoi ?

**M. Georges Fontès, secrétaire d'Etat.** Si cela n'a pas été fait, c'est parce que la cérémonie, initialement prévue à quinze heures, a été avancée à onze heures (*Exclamations et rires prolongés sur les bancs du groupe socialiste*) et que, à onze heures, je devais être à l'Arc de Triomphe. (*Mêmes mouvements.*)

**M. Jacques Médécin.** C'est honteux, comme réponse !

**De nombreux députés du groupe Front national (R.N.).** Assis ! Assis !

**M. Georges Fontès, secrétaire d'Etat.** Telle est la vérité pure et simple, et tout ce qu'il convenait de dire ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]* - *Aplaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. François Loncle.** C'est scandaleux !

**M. Jean Beaufils.** Il a vendu la mèche !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues ! C'est un spectacle désolant que donne l'Assemblée nationale ! Je vais donner la parole à M. Mégret, écoutez-le.

#### MONOPOLE SYNDICAL DANS L'AGRICULTURE

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Mégret.

**M. Bruno Mégret.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Le 30 octobre dernier, dans le cadre de l'association nationale pour le développement agricole, vous avez, monsieur le ministre, fait supprimer les subventions aux quatre syndicats agricoles minoritaires. Ces subventions étaient pourtant modiques : 3 millions de francs sur un budget de 800 millions de francs, alors que la F.N.S.E.A., votre syndicat, et le C.N.J.A. percevaient et continuent de percevoir environ 12 millions.

Or, ces syndicats, pour minoritaires qu'ils soient, ne sont pas négligeables. Ils ont totalisé 35 p. 100 des voix lors des dernières élections aux chambres d'agriculture, en 1983.

Monsieur le ministre, par cette mesure, vous mettez en cause le pluralisme syndical. Au moment où le monde agricole est durement troublé, où de nombreux marchés sont désorganisés, où les charges pèsent d'un poids de plus en plus écrasant sur les petits exploitants, où beaucoup d'agriculteurs sont menacés de saisie, vous, monsieur le ministre de l'agriculture, vous, l'ancien président de la F.N.S.E.A., vous prenez une revanche syndicale sur vos concurrents. (*Aplaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Cette décision est grave, car elle mène à un véritable encadrement du monde agricole qui limite la possibilité de libre expression des exploitants et conduit inévitablement à l'auto-

censure et à la sclérose. Plutôt que de régler au fond les problèmes, vous vous attachez par là à faire taire ceux qui les posent.

Cela est d'autant plus grave que de nombreux secteurs de la vie nationale font l'objet d'un tel verrouillage.

Monsieur le Premier ministre, dans le monde salarié, vous refusez toujours de supprimer le monopole syndical. Dans le monde politique, vous instaurez un mode de scrutin qui assure un monopole à trois groupes politiques. Ce n'est pas en se défilant des Français, en les encadrant par des monopoles, que l'on assurera le renouveau de notre pays ! Votre slogan électoral était incomplet : « Libres et responsables », non ! Libres et responsables dans un cadre imposé !

Monsieur le ministre de l'agriculture, ma question est simple : allez-vous œuvrer au pluralisme syndical ou souhaitez-vous pour le monde agricole le régime du syndicat unique ? (*Bravo ! et applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Il me paraît nécessaire, monsieur le député, de vous rappeler que l'association nationale pour le développement agricole a pour mission de financer des actions de développement, c'est-à-dire de diffusion du progrès technique aux agriculteurs, et non pas des structures syndicales. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comme vous le savez, ce fonds est alimenté par des taxes sur les céréales, sur les oléagineux et sur la betterave, taxes dont les agriculteurs demandent eux-mêmes une forte réduction à laquelle, d'ailleurs, j'ai déjà procédé en 1986, ce qui diminue naturellement les ressources du fonds, et donc ses possibilités d'action.

L'assemblée générale de cette association composée, de façon paritaire, de représentants de l'administration et de la profession, a décidé à l'unanimité, le 30 octobre, de supprimer les subventions à des organisations qui, en 1982 et en 1983 selon les cas, avaient été provisoirement agréées pour réaliser des actions de développement des agriculteurs - et non point des actions syndicales.

Vous avez vous-même reconnu, monsieur le député, que les organisations auxquelles vous faites allusion sont très minoritaires. (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Martinez.** On l'a dit : 35 p. 100 des voix !

**M. le ministre de l'agriculture.** Elles ne répondent, en effet, à aucun des critères prévus par le décret de 1945. (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**Mme Yvette Roudy.** Quel grand démocrate !

**M. Bernard Schreiner.** C'est le règne des copains !

**M. le ministre de l'agriculture.** J'en veux pour preuve non seulement les élections aux chambres d'agriculture qui, pourtant, ont lieu à la représentation proportionnelle...

**Mme Yvette Roudy.** Sectaire !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... au plus fort reste de surcroît, mais également les élections à la mutualité sociale agricole qui est à l'agriculture ce que la sécurité sociale est au monde du travail.

Il n'apparaissait donc pas justifié, surtout à un moment où ses ressources diminuent, que l'A.N.D.A., continue à financer ces organisations au plan national. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En revanche, partout où elles ont une certaine représentativité au niveau départemental et dans la mesure où elles souhaitent participer à la réalisation des programmes de développement établis au niveau départemental ou régional, rien ne s'oppose à ce que les organisations concernées présentent des dossiers de demandes de financement pour les actions qu'elles mènent dans le cadre de ces programmes, à la définition desquelles elles peuvent d'ailleurs avoir contribué lorsqu'elles sont représentées dans les chambres départementales

d'agriculture. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Louis Dumont.** Réponse scandaleuse !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste.

PRESTATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE  
ET RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Monsieur le Premier ministre, la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés se réunit aujourd'hui pour examiner les conditions dans lesquelles la directive gouvernementale de restriction des dépenses de santé et de protection sociale pourra être appliquée.

La caisse s'est déjà engagée dans un plan pudiquement appelé « de modération des dépenses », censé permettre des économies plus importantes. Or ce plan ne fait que préparer le terrain aux coupes sombres réclamées aujourd'hui par le Gouvernement et le C.N.P.F.

L'objectif pourrait se résumer ainsi : les salariés actifs, les retraités et les chômeurs devront cotiser davantage pour être moins protégés.

Ainsi le droit à la retraite à soixante ans est-il menacé : il faudra plus d'annuités pour en bénéficier plus tardivement.

Ainsi le remboursement à 100 p. 100 est-il remis en cause pour des opérations chirurgicales comme l'ablation de l'appendice.

Ainsi, pour les maladies longues et coûteuses, les patients n'ont-ils plus à supporter un forfait de 80 francs mais un prélèvement de 5 p. 100 sur leurs revenus.

Ainsi, au niveau des retraites complémentaires, les cotisants vont-ils faire les frais des prétentions patronales.

Ces quelques exemples montrent l'ampleur des attaques actuelles contre la santé et la protection sociale. Le Gouvernement ouvre la porte aux assurances privées pour la retraite et bientôt pour la maladie.

Monsieur le Premier ministre, le Gouvernement compte-t-il écouter les voix de plus en plus nombreuses qui se prononcent pour l'extension des droits à la santé et à la protection sociale et entend-il renoncer à aggraver les inégalités ? Autant de questions qui seront au cœur du colloque que le groupe communiste organise le 25 novembre prochain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

**M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat.** Madame le député, les prestations versées par la sécurité sociale en 1986 dépasseront d'au moins 40 milliards de francs celles de l'année 1985. En 1987, elles seront supérieures d'au moins 60 milliards à celles de 1985. Ce n'est donc pas ce qu'on peut appeler une réduction de l'effort social de la nation.

Il est vrai que, face aux difficultés de la sécurité sociale, M. Séguin et moi-même, nous avons, par une lettre du 23 octobre 1986, saisi la caisse d'assurance maladie d'un ensemble de propositions, que celle-ci examine en ce moment même.

Nous avons, en effet, constaté que les dépenses de l'assurance maladie connaissent une dérive particulièrement inquiétante.

Celles-ci évoluent, à la fin de septembre, sur un rythme annuel de plus de 8 p. 100, alors que les recettes, elles, ne progressent qu'au rythme de 4 p. 100. Cet écart représente une croissance annuelle du déficit de plus de 12 milliards de francs.

Un telle situation pourrait à brève échéance conduire à un véritable blocage du système, ce qui, si j'ai bien compris, n'est pas votre objectif.

Ce blocage pourrait signifier soit une incapacité à assurer la poursuite du progrès médical, soit une inégalité d'accès aux meilleurs soins.

Cette situation est pour nous - et M. Philippe Séguin l'a affirmé à plusieurs reprises - totalement inacceptable.

Nous voulons sauver la sécurité sociale, et, pour ce faire, nous voulons parvenir à la remise en ordre d'un dispositif qui s'emballerait et qui n'est plus conforme à l'esprit de ses créateurs.

Ceux-ci n'auraient, en effet, pas pu concevoir que la prise en charge à 100 p. 100 atteigne aujourd'hui 75 p. 100 des dépenses de l'assurance maladie.

La véritable sauvegarde de celle-ci réside par conséquent dans un retour aux sources et à l'esprit qui a présidé à la fondation du système.

Cela implique un réexamen concerté de toutes les situations pouvant conduire à des anomalies et à des excès, et nous appelons tous les acteurs du système à un changement de comportement.

Nous avons voulu mener sur ce dossier une concertation réelle et approfondie. Celle-ci est en cours et nous tiendrons le plus grand compte des avis de la caisse nationale.

En ce qui concerne le problème des retraites complémentaires, j'observe que les partenaires sociaux, gestionnaires du régime de l'Arcco - l'association des régimes de retraites complémentaires - se réunissent actuellement pour assurer l'équilibre de ce régime, lui aussi compromis. Or ce régime, je le rappelle, est le plus important des régimes complémentaires français.

Le Gouvernement n'a pas à intervenir dans une négociation qui est en cours et qui se situe dans le cadre strictement conventionnel. J'observe simplement que les partenaires sociaux font montre ici d'un sens des responsabilités qui les honore et que je veux souligner.

Les solutions qu'ils pourront dégager s'inscriront, je l'espère, dans l'optique qui est la nôtre, à savoir la sauvegarde de nos régimes d'assurance vieillesse par répartition, qui sont et demeureront, indépendamment de tout autre projet, importants et intéressants, et qui resteront le fondement du système de retraite des Français. Mais, encore une fois, notre seul souci est d'assurer la sauvegarde de la protection sociale des Français, qui est aujourd'hui menacée, et ce ne sont pas les faux prêcheurs et les faux apôtres qui la sauveront, mais c'est l'effort du Gouvernement et des partenaires sociaux. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

AVENIR DE LA PRODUCTION OVINE EN FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. Marcel Rigout.

**M. Marcel Rigout.** Monsieur le Premier ministre, les menaces qui pèsent sur notre production ovine provoquent, vous le savez, la colère des éleveurs dans toutes les régions de production. Solidaires, les élus de ma région fermeront leur mairie la semaine prochaine.

Vous devez entendre ce cri de détresse que vous lancent ces éleveurs, calmes mais résolu. Ils expriment leur angoisse devant les menaces de disparition de notre élevage et de leur outil de travail.

Ils veulent empêcher ce mauvais coup contre l'économie. Notre déficit, en effet, est déjà de 1,5 milliard de francs.

Mauvais coup aussi contre les consommateurs, car l'approvisionnement se ferait en viande congelée de mauvaise qualité.

Chacun est donc concerné. D'autant que la situation résulte, pour l'essentiel, de l'élargissement de la Communauté à la Grande-Bretagne et de la signature de l'accord international de 1980 qui permet tout à fait normalement que notre pays soit envahi par les viandes congelées de Nouvelle-Zélande. Grâce à cet accord, la Grande-Bretagne accapare 91 p. 100 de l'aide communautaire pour 39 p. 100 du troupeau, alors que la France ne reçoit que 1 p. 100 pour 21 p. 100 de la production communautaire.

L'élevage britannique est donc subventionné à coups de primes.

Nos éleveurs ne peuvent résister à cette concurrence déloyale et artificielle. Si nous laissons faire, ce qui est vrai aujourd'hui pour le mouton le sera demain pour toutes les productions animales. Or, sans élevage, c'est l'environnement, l'aménagement du territoire, l'emploi dans plus de la moitié du pays et notre propre indépendance alimentaire qui sont menacés.

Au lieu de leur répondre par l'envoi des forces de police, permettez à ces éleveurs méritants de vivre. C'est tout ce qu'ils vous demandent.

Mes interrogations sont donc les suivantes :

Entendez-vous mettre un terme aux distorsions de concurrence notamment en renégociant le règlement ovin ?

Entendez-vous faire respecter les intérêts français en limitant les importations pratiquées à prix de *dumping* ?

Enfin, quelles sont, dans l'immédiat, les mesures que vous entendez prendre pour éviter les cessations de paiement et les disparitions de nombreuses exploitations agricoles familiales ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. François Guillaume, ministre de l'agriculture.** Monsieur le député, vous avez fait état des difficultés rencontrées par les producteurs d'ovins.

Jusqu'en 1980, le développement de la production française a pu se réaliser dans le cadre d'une gestion nationale de ce secteur et donc relativement à l'abri des importations. Par contre, à partir d'octobre 1980, il a fallu mettre en place un règlement communautaire qui devait s'inspirer à la fois de l'état du marché en France et de la situation en Grande-Bretagne, où la viande de mouton est à un prix très favorable au consommateur.

Il faut bien constater qu'après six années d'application le règlement ovin, très complexe et d'ailleurs très coûteux pour la Communauté économique européenne, ce qui est un paradoxe dans la mesure où la production communautaire est insuffisante - le taux d'autoapprovisionnement de la Communauté est de 75 p. 100 seulement - a entraîné des situations très différentes entre la Grande-Bretagne et la France, qui se sont traduites notamment par un affaiblissement de l'élevage ovin dans notre pays alors qu'il s'est au contraire renforcé en Grande-Bretagne.

Cette différence de situation s'est trouvée aggravée par une succession d'événements conjoncturels que nous avons vécus en 1985 et 1986. D'abord par la sécheresse de 1985, les mauvaises conditions climatiques du printemps 1986 et la sécheresse de l'été 1986. Ensuite par un phénomène monétaire, celui de la baisse de la livre - de quelque 20 p. 100 -, qui, du fait de l'absence de montant compensatoire monétaire sur le mouton, a donné une marge de compétitivité supplémentaire de 20 p. 100 à la production britannique, qui a été exportée vers la France à un rythme croissant.

Dans ce contexte, la politique du Gouvernement s'est caractérisée par plusieurs types d'actions.

Tout d'abord, il fallait apporter aux producteurs d'ovins le maximum d'aides à court terme pour atténuer leurs difficultés, ce qui était de notre responsabilité. Nous avons ainsi pris en compte les difficultés du printemps 1986. Et je signale que certains départements ont déjà touché les indemnités auxquelles les producteurs ont droit, alors que, généralement, ces indemnités parviennent très tard.

Ensuite, considérant qu'il y avait un problème de trésorerie, nous avons obtenu de la Communauté une avance sur la prime compensatrice à la brebis, qui doit être payée normalement dans les premiers mois de 1987 - avance qui représentait 25 francs par tête, soit, au total, pour l'ensemble de la production française, 150 millions de francs.

Nous avons également mis en place, après accord de la Communauté, le déclenchement d'une opération communautaire de stockage privé, et ceci en 1986, pour prélever du marché certaines quantités de viande afin de redresser les cours.

Nous venons aussi d'obtenir - et cela est tout à fait exceptionnel - lors du comité de gestion de la viande bovine du 7 novembre, un complément d'acompte à la prime compensatrice - complément d'acompte qui représente 30 francs par tête. L'ensemble des acomptes obtenus représente 55 francs par brebis.

Ainsi que vous le savez, monsieur Rigout, nous avons un règlement ovin qui donne au moins une certaine garantie : c'est une garantie de recettes. En effet, lorsque les prix diminuent, on calcule la différence entre le prix constaté sur le marché et le prix de base, et cette différence fait l'objet d'une prime compensatrice. Cette année, la prime compensatrice pourrait représenter quelque 120 francs par brebis, soit, pour 75 000 producteurs, une compensation totale d'environ un milliard de francs.

**M. Paul Chomat.** Quand vont-ils la toucher ?

**M. le ministre de l'agriculture.** Mais il ne faut pas se borner à prendre en compte la situation conjoncturelle ; il faut tenter de remédier définitivement aux problèmes constatés.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à Bruxelles - et pratiquement obtenu - la saisonnalisation de la prime compensatrice réclamée par les producteurs d'ovins.

Nous avons également demandé - et nous aurons à en débattre dans quelques jours - la mise en place d'un mécanisme correctif pour éviter que cette baisse de la livre, non encadrée d'ailleurs par le S.M.E. puisque la livre anglaise n'est pas dans le S.M.E., n'entraîne un gain de compétitivité aussi important que celui qu'on constate aujourd'hui.

Voilà, sur le volet conjoncturel et sur les actions à plus long terme, ce que le Gouvernement français a aujourd'hui engagé.

Je regrette, monsieur le ministre - parce que vous avez été ministre d'un gouvernement qui aurait dû se préoccuper des questions agricoles (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

**M. René Souchon.** N'importe quoi !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... que le problème du règlement ovin, qui est à l'ordre du jour depuis plusieurs années, n'ait pas été pris en considération par le gouvernement auquel vous avez appartenu. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. François Patriat.** Quel esprit polémique !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française

#### POLLUTION DU RHIN

**M. le président.** La parole est à M. Emile Koehl.

**M. Emile Koehl.** Ma question s'adresse à M. le ministre chargé de l'environnement.

Une catastrophe écologique vient de s'abattre dans les pays riverains du Rhin.

Tout commence le samedi 1<sup>er</sup> novembre 1986. Un feu se déclenche dans un entrepôt des usines du groupe Sandoz, près de Bâle, ville où se trouve le siège des trois plus importantes entreprises chimiques et pharmaceutiques helvétiques.

Les autorités françaises ne sont officiellement informées que quelques heures plus tard, ce qui provoque l'indignation justifiée des élus des communes alsaciennes proches du lieu de l'accident.

L'eau qui sert à éteindre le sinistre va se charger de poisons provenant du nuage toxique dégagé par l'incendie et contenant des éléments pour la fabrication d'insecticides.

Une deuxième vague polluante provenant de la même entreprise et incorporant un composé organique de mercure se produit le 7 novembre. Ce cocktail invraisemblable de produits chimiques gagne le Rhin. Le mal est fait.

Après avoir touché la Suisse, la France, la République fédérale d'Allemagne, la vague d'eau polluée atteint la Hollande.

Avec ses 1 300 kilomètres de long entre les Alpes suisses et la mer du Nord, ce fleuve confirme ainsi sa triste réputation d'être l'égoût le plus grand d'Europe.

Voilà les faits, tristes, consternants, révoltants.

Le drame de Tchernobyl, avec ses conséquences à court et à long terme, reste présent dans les esprits, singulièrement en Alsace et dans les régions étrangères voisines, où l'on est particulièrement sensible à la protection de la nature.

La catastrophe de Bâle aura sur la faune et la flore du Rhin des répercussions qu'il est encore impossible d'évaluer aujourd'hui. Elle a déclenché la colère des populations riveraines.

J'ajoute qu'en raison de l'ampleur du désastre, le Parlement européen a décidé d'engager cette semaine à Strasbourg un débat sur le problème de la pollution du Rhin.

De cette nouvelle catastrophe écologique doit surgir un sursaut pour l'avenir. C'est pourquoi je souhaite que M. le ministre de l'environnement nous indique les intentions du Gouvernement, notamment en ce qui concerne l'inventaire des dommages et les modalités de réparation qui seront demandées aux responsables de cet accident, l'amélioration des systèmes de prévention, de contrôle et d'alerte en matière



d'accidents ou de catastrophes naturelles dans la zone rhénane, en particulier entre la France et la Suisse, l'harmonisation des législations européennes régissant la lutte contre la pollution de l'eau et de l'air dans les pays riverains du Rhin.

Nous avons l'ambition de créer d'ici à 1992 un grand marché intérieur européen. Le Rhin constitue l'épine dorsale de cet espace sans frontières, selon les termes de l'acte unique européen, dont le Parlement aura à débattre dans quelques jours.

C'est pourquoi nous devons créer de nouvelles solidarités entre les pays riverains du Rhin, membres ou non de la C.E.E. Il y va de la survie et de la prospérité des hommes qui y habitent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

**M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Je vous remercie, monsieur Koehl, de poser cette importante question. L'Europe est en effet confrontée à un nouveau drame écologique à la suite de ce grave accident industriel.

Alain Carignon, ministre chargé de l'environnement, est d'ailleurs actuellement à Zurich, accompagné du président du conseil régional, M. Rudloff, car toutes les populations alsaciennes sont impliquées dans ce drame. A la demande de mon collègue se tient en effet une réunion des ministres européens de l'environnement avec le président de la Confédération helvétique afin de mettre sur pied des systèmes de prévention plus efficaces, d'étudier les procédures d'indemnisation et de mettre en place en commun les secours.

Bien que la Suisse nous ait prévenus tardivement, beaucoup trop tardivement, toutes les dispositions ont été prises pour limiter les conséquences sanitaires de l'accident.

A la différence de la République fédérale d'Allemagne, l'Alsace n'a pas actuellement de problème aigu d'alimentation en eau, du fait notamment que la nappe phréatique qui alimente nos puits est située en profondeur et éloignée du cours du Rhin.

Il faut mesurer les conséquences écologiques à terme de la pollution du Rhin ainsi que les moyens d'y porter remède, ce à quoi s'emploient les pays riverains, qui travaillent en coopération.

Je souligne enfin, pour nous-mêmes, qu'aucun pays n'est totalement à l'abri de ce type d'accident. J'en tire la conclusion qu'il faut renforcer encore les contrôles des usines chimiques dangereuses, améliorer partout les systèmes d'alerte et de sécurité...

**M. Germain Gengenwin.** Très bien !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** ... et surtout faire en sorte que ces systèmes soient communs à toute l'Europe. Ces mesures doivent en effet être prises en commun si nous voulons qu'elles soient efficaces.

**M. Louis Mexandeau.** Il y a beaucoup à faire !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Je partage votre sentiment, monsieur le député.

Seul un sursaut de tous les gouvernements européens, sans exception, permettra de mieux protéger la qualité de vie et la santé des 320 millions d'Européens. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INÉGAL DES RÉGIONS

**M. le président.** La parole est à M. Léonce Deprez.

**M. Léonce Deprez.** Ma question s'adresse à M. Pierre Méhaignerie, que je veux appeler d'abord ministre de l'aménagement du territoire.

L'une des questions d'actualité les plus préoccupantes actuellement, c'est l'aggravation du sous-développement économique dans certaines régions de France.

**M. Pierre Forgues.** Très juste !

**M. Léonce Deprez.** Nous sommes en train de payer le prix de la chute des commandes, donc de la production et des entreprises dans certaines régions. De Dunkerque à

La Ciotat, des plates-formes chimiques de Mazingarbe, dans le Pas-de-Calais, à La Seyne, dans le Midi, nous vivons le drame de ce sous-développement et de cet effondrement. Nous payons douloureusement le prix du manque de mobilisation de nos populations, depuis plus de dix ans, pour avoir des entreprises performantes, compétitives et capables de gagner sur la scène internationale.

Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, voici plusieurs semaines que nous nous réunissons pour assurer l'équilibre financier des différents ministères. Nous soutenons les efforts du Gouvernement, de M. le Premier ministre et de M. le ministre d'Etat pour aboutir à cet équilibre financier indispensable.

Mais nous sommes nombreux à penser que l'équilibre financier dépend aussi de l'équilibre économique. Je le dis tout spécialement à M. le ministre d'Etat : l'équilibre économique de certaines régions de France conditionne l'équilibre financier de l'Etat. A quoi bon assurer l'équilibre au sommet, au niveau de l'Etat, si, à la base, des entreprises périssent, ce qui signifie une diminution de la taxe professionnelle et des recettes de T.V.A. ? Il est donc nécessaire de provoquer un choc dans l'opinion et je vous demande, monsieur le ministre, si vous êtes prêt à nous aider en ce sens.

Ne croyez-vous pas indispensable d'instaurer une économie de partenariat entre l'Etat et les régions, afin d'associer le dynamisme des pouvoirs publics et celui des entreprises privées, auxquelles on est en train de rendre confiance ? Il conviendrait que ce partenariat concerne également les dirigeants et le personnel des entreprises, afin que celui-ci soit davantage associé à leur évolution.

Par ailleurs, ne pensez-vous pas qu'il est nécessaire de prendre des mesures choc pour vaincre le sous-développement dont souffrent nombre de nos régions ? Certains parlent de privilégier les entreprises qui s'installeraient dans des parcs industriels, mais cela risque d'accroître le déséquilibre entre régions et de porter atteinte aux règles de la concurrence. Ne serait-il pas préférable de mobiliser des capitaux publics et privés en faveur de travaux d'infrastructures ?

Etes-vous prêt, monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, à nous soutenir auprès de M. le ministre d'Etat afin que les régions puissent souscrire de grands emprunts pour réaliser de grands travaux à caractère régional et inter-régional ? La région Picardie et la région Nord-Pas-de-Calais, par exemple, ont un manque d'infrastructures dramatique sur le littoral.

Etes-vous prêt à nous aider à mobiliser des capitaux pour réaliser l'autoroute de la côte d'Opale, sous la forme d'un grand emprunt interrégional ?

De votre réponse, monsieur le ministre, dépendent très certainement l'avenir de nos régions et la victoire sur le sous-développement dont nous souffrons. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe U.D.F.*)

**M. André Billardon.** Vous n'avez qu'à rétablir le F.S.G.T. que vous avez supprimé !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

**M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Monsieur le député, votre question appelle une double réponse, l'une de nature politique, l'autre fondée sur des préoccupations d'aménagement du territoire.

Une réponse politique, d'abord. Je constate qu'un pays voisin du nôtre, l'Allemagne fédérale, terminera l'année avec un taux de croissance de 3,5 p. 100, une augmentation du nombre d'emplois de l'ordre de 200 000 et une balance commerciale nettement positive.

**M. Charles Ehrmann.** Trois cents milliards !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Si nous acceptons, comme l'Allemagne fédérale, les disciplines et les efforts permettant le retour de la croissance...

**Mme Louise Moreau.** Absolument !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** ... nous aurons toutes les chances d'obtenir dans quelques années les mêmes résultats.

Je rappelle en quoi consistent ces disciplines : accepter la flexibilité de notre économie et faire face à toutes les rigidités qui se sont accrues ces dernières années, adapter notre système éducatif, particulièrement en matière de formation professionnelle, maîtriser la dépense publique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Dès lors que nous aurons accepté librement ces trois disciplines, nous obtiendrons certainement, je le répète, les mêmes résultats, et votre région en profitera comme les autres.

J'en viens à ma réponse fondée sur des considérations d'aménagement du territoire. Nous sommes aujourd'hui confrontés, dans toute l'Europe et dans tous les grands pays industriels, au risque d'une nouvelle concentration urbaine et d'un nouvel exode rural. La politique d'aménagement du territoire, qui fut lancée dans les années soixante en période de forte croissance, a besoin aujourd'hui d'un nouvel élan et d'une adaptation de ses moyens.

**M. Louis Mexandeau.** Vous vous en prenez à la prime d'aménagement du territoire !

**M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Cette adaptation est la raison d'être du rapport que j'ai demandé à M. Guichard et qui doit m'être remis dans les prochains jours.

Les piliers de cette nouvelle politique d'aménagement du territoire sont la compétitivité des entreprises, d'où l'allègement de 11 milliards de francs en faveur des entreprises en 1987 ; la réalisation de grandes infrastructures de transport, en particulier de routes - d'où l'intérêt d'un budget en croissance de 8 p. 100 pour les investissements routiers - et une nouvelle progression du nombre de kilomètres d'autoroutes construits ; l'efficacité des systèmes de formation et une bonne localisation des centres de formation ; enfin, une coopération plus active entre l'Etat, les régions et l'Europe.

Si nous acceptons une réponse politique et donnons un nouvel élan à la politique d'aménagement du territoire, je suis sûr que nous pourrions répondre aux aspirations des populations. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

POLITIQUE COMMUNAUTAIRE MARITIME :  
PAVILLON EUROPEEN

**M. le président.** La parole est à M. André Kerguéris.

**M. Aimé Kerguéris.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à la mer et concerne l'avenir de notre flotte de commerce.

La marine marchande connaît de graves difficultés.

Je rappellerai d'abord l'état du marché. Il existe aujourd'hui une surcapacité mondiale de l'offre de transport maritime qui se traduit par une baisse du coût du fret et une concurrence exacerbée entre compagnies maritimes.

Cette surcapacité est telle que l'investissement ne constitue plus à l'heure actuelle le fondement de la stratégie de l'armement. L'ordre du jour est essentiellement tourné vers la conquête des marchés et l'obtention d'une plus forte compétitivité. Dans cet esprit, les compagnies maritimes se tournent vers tout ce qui, de près ou de loin, peut leur permettre d'atteindre de but : aides de l'Etat, mais aussi et surtout pavillons de complaisance.

Mais la marine marchande a également un autre aspect : elle est le soutien de toutes nos grandes industries exportatrices. Elle présente en outre le mérite d'assurer une continuité des relations et, à travers ses agences, une présence française à l'étranger. Les transports maritimes sont enfin générateurs de devises. Les recettes de fret sur dix ans représentent autant de devises qu'un grand contrat passé avec un pays comme l'U.R.S.S.

La sauvegarde de notre place sur le marché mondial ne peut donc être que bénéfique pour l'équilibre de notre commerce extérieur.

Compte tenu des enjeux politiques et économiques, la nécessité d'une aide à ce secteur n'est plus à démontrer mais elle ne doit pas se limiter à une aide nationale. En effet, le dossier de la politique maritime de la France ne peut plus être considéré dans un cadre exclusivement hexagonal. La redistribution des cartes qui s'opère actuellement ne se fera pas au profit des pays européens, donc de la France, si nous ne répondons pas ensemble à la politique offensive menée par les pays concurrents.

Ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que la solution pour atteindre cet objectif passe par la notion de pavillon européen ? L'intérêt de la France, mais aussi des pays voisins, ne réside-t-il pas dans le rapprochement des conditions d'exploitation des navires sur les plans financier, social et technique, dans le développement de la recherche, la coordination des incitations aux investissements, la promotion d'entreprises communes et la lutte contre la surcapacité des navires ? Cette solution reçoit-elle votre approbation et entendez-vous la défendre à Bruxelles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la mer.

**M. Ambroise Guélicq, secrétaire d'Etat à la mer.** Monsieur le député, j'ai pris connaissance avec intérêt, comme vous, des propos récemment tenus par M. Clinton Davis, commissaire européen aux transports. Celui-ci a évoqué la possibilité d'instaurer un pavillon européen, mais sans préciser ce qu'il entend par là. Nous saurons sans doute ce que cette notion recouvre en décembre lors du conseil sur les transports, qui aura lieu à Bruxelles.

Je rappellerai brièvement en quoi consiste la politique européenne dans le domaine des transports. En 1985, plusieurs projets de règlement ont été présentés par la commission des communautés, ce qui a donné lieu à un débat long et complexe. Actuellement, trois projets de règlement sont quasiment au point à des détails techniques près, concernant les problèmes de concurrence et de pratiques déloyales. Nous devrions aboutir assez prochainement à des résultats positifs sur ce plan.

Reste à déterminer à quels navires ces mesures s'appliqueront. Le Gouvernement français a une approche très pragmatique en la matière ; nous estimons qu'il conviendra de définir les mesures cas par cas.

Reste la question très controversée de la libre prestation de services, sur laquelle les Etats membres s'opposent. Le projet en cause prévoit, je le rappelle, de faire disparaître les restrictions dont bénéficient les seuls pavillons nationaux, qu'il s'agisse de cabotage, de l'*off-shore* ou des accords bilatéraux avec des pays tiers comportant un partage de cargaison.

Nous estimons indispensable, tout en essayant d'avancer dans cette voie, de conserver la possibilité de passer des accords bilatéraux comportant un partage de cargaison avec les pays à commerce contrôlé, à l'image de l'accord que nous avons passé avec les Soviétiques et qui a été reconduit récemment. Par ailleurs, nous estimons qu'il n'est pas judicieux d'ouvrir le cabotage français sans contrepartie. Je dois d'ailleurs dire tout cela très clairement à mon collègue britannique, M. Moore, ministre des transports, qui préside le conseil actuellement.

En tout état de cause, des contreparties sont nécessaires. On peut envisager une certaine harmonisation des conditions d'exploitation des navires de nature financière, fiscale, sociale ou technique. A cet égard, l'idée lancée par M. Davis, commissaire européen, me paraît digne d'intérêt, mais il faut se rappeler que le transport maritime est une activité très ouverte, où la concurrence est extrêmement dure. Il ne convient donc pas d'harmoniser les conditions par le haut dans chacun des pays, car cela ferait perdre aux transports maritimes européens les positions qu'ils détenaient encore. En revanche, s'il s'agit de définir un certain nombre de conditions plancher - ce que nous avons pour notre part réalisé avec l'immatriculation aux Kerguelen - cette idée peut avoir un avenir et il convient de l'étudier.

Le Gouvernement croit en une politique européenne commune dans le domaine des transports maritimes qui ne doit cependant pas aboutir à un repli sur soi, à une préservation frileuse des situations établies. Au contraire, les pays de la Communauté doivent, ensemble, adopter une attitude plus agressive à partir d'un espace maritime européen qu'il s'agit de définir.

Je vous rappelle enfin que nous n'avons pas attendu qu'une politique européenne soit établie, car, si nous l'avions fait, il n'y aurait plus de flotte française, et c'est dans cet esprit que nous avons présenté, le 2 octobre dernier, un plan pour la marine marchande française. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

## POLITIQUE AU MOYEN-ORIENT

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Bérégovoy.

**M. Pierre Bérégovoy.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Hier, deux de nos otages détenus au Liban ont été libérés à Damas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Comme vous l'avez dit vous-même, monsieur le Premier ministre, en cette circonstance, notre pensée va d'abord à nos autres compatriotes toujours privés de liberté de manière arbitraire et inadmissible.

Vous avez dit hier - permettez-moi de vous citer une nouvelle fois - que le Gouvernement fait tout ce qui est en son pouvoir et qui est compatible avec l'honneur et la dignité de la France. Nous serions unanimes, ici, à vous approuver si la libération des otages n'avait pas été précédée par votre interview au *Washington Times*. (*Murmures sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Aujourd'hui, notre satisfaction se mêle d'inquiétude. La représentation nationale et l'opinion ont besoin d'y voir clair. On ne pactise pas avec le terrorisme, on le combat. C'est le langage qu'a tenu le Gouvernement durant un temps, et nous l'avons approuvé.

**M. Jean Bonhomme.** Et « Action directe » ?

**M. Pierre Bérégovoy.** On ne pactise pas avec les Etats qui cautionnent le terrorisme, disiez-vous aussi, et plusieurs de vos ministres rappelaient que, si l'on cède à tel ou tel groupe ayant enlevé des otages, on met le doigt dans un engrenage fatal soumettant la politique de la France à toutes les pressions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

C'est la raison pour laquelle votre ministre des affaires étrangères estimait que la libération des otages ne devait pas se faire au compte-gouttes, mais globalement. (*Nouvelles exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jean Valleix.** Incroyable ! Intolérable !

**M. Pierre Bérégovoy.** Vos déclarations ont été contredites par les événements. Pourquoi ? Sur quoi avez-vous négocié ?

**M. Daniel Goulet.** Scandaleux !

**M. Pierre Bérégovoy.** Sur quoi avez-vous cédé ?

**M. Jean Valleix.** Taisez-vous !

**M. Pierre Bérégovoy.** Qu'avez-vous consenti à la Syrie que la France aurait refusé jusqu'à maintenant ? (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

La fiction de groupes de terroristes agissant sans contrôle ne résiste pas à la réalité du rôle joué par la Syrie et l'Iran dans cette douloureuse affaire, comme vous l'avez vous-même reconnu. (*Interruptions sur les mêmes bancs.*)

Et c'est ici qu'intervient votre interview au *Washington Times*. Je ne reviendrai pas sur les conditions extravagantes de sa réalisation qui ont prêté à sourire. Vos amis, ici ou là, s'en sont chargés. C'est son contenu qui m'inquiète et, bien au-delà de notre groupe, qui inquiète tous ceux qui sont attachés à une certaine image de la France à l'extérieur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.** *Greenpeace ! Greenpeace !*

**M. Pierre Bérégovoy.** Oui ou non, monsieur le Premier ministre, renoncez-vous à la politique équilibrée de la France au Moyen-Orient qui proclame la nécessité de l'intégrité et de l'indépendance du Liban, le droit d'Israël à vivre dans des frontières sûres et reconnues, le droit du peuple palestinien à disposer d'une patrie ? Qu'y a-t-il de changé dans notre attitude à l'égard de ces deux pays, Israël et le Liban ? A cette question précise, il faut une réponse précise.

A propos de l'Iran, aussi, la représentation nationale a le droit de savoir où vous en êtes.

La radio de Téhéran estime que la France a rempli plusieurs conditions posées par l'Iran et que des négociations continuent entre les deux capitales. Quelles conditions avez-vous acceptées, monsieur le Premier ministre ? Quel mandat avez-vous donné aux négociateurs français ?

J'avais entamé, avec Roland Dumas, des discussions, sous l'autorité de Laurent Fabius (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)...

**M. Robert-André Vivien.** Belle référence !

**M. Pierre Bérégovoy.** ... pour le règlement du contentieux financier que nous avons avec ce pays depuis la destitution du shah en 1979. Mais jamais, je dis bien : jamais...

**M. Charles Ehrmann.** Autrefois !

**M. Pierre Bérégovoy.** ... nous n'avons voulu lier la libération des otages aux problèmes financiers ; c'était à nos yeux, comme vous dites, une question de dignité. Qu'un pays puisse se servir d'une prise d'otage pour obtenir des avantages financiers, qu'il puisse monnayer la libération d'un homme ou de plusieurs est redoutable pour l'évolution des relations internationales et n'est pas tolérable pour notre honneur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jean Kiffar.** Lamentable !

**M. Pierre Bérégovoy.** Monsieur le Premier ministre, que les choses soient claires : normaliser nos relations avec l'Iran, nous n'en écartons pas la nécessité...

**M. Jean Kiffar.** La question !

**M. Pierre Bérégovoy.** ... à condition que la politique traditionnelle de la France n'en soit pas altérée dans cette région du monde, ni avec l'Irak ni avec les autres pays du Golfe.

**M. Robert-André Vivien.** Ce n'est pas une question ! C'est un discours !

**M. Pierre Bérégovoy.** Monsieur le Premier ministre, on ne gouverne pas sans principes. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Daniel Goulet.** Donneur de leçons !

**M. Jean Kiffar.** Pour donner des leçons, il est très fort !

**M. Pierre Bérégovoy.** L'opinion doit savoir le prix de la grandeur d'un pays.

**Plusieurs députés du groupe du R.P.R.** Oh la la !

**M. Pierre Bérégovoy.** Chaque Français a droit à notre solidarité, et les otages plus que d'autres. Agir pour leur libération est notre devoir.

**M. Eric Raoult.** Qu'avez-vous fait ?

**M. Henri Louat.** Vous n'avez rien fait du tout !

**Un député du groupe socialiste.** Couchés, à droite !

**M. Pierre Bérégovoy.** Mais cela exclut de capituler devant l'exigence des groupes qui s'en servent pour infléchir la politique de la France.

Si ceux qui détiennent les otages ont le sentiment que la surenchère paie, non seulement le sort de nos otages s'en trouvera encore plus menacé, mais chaque Français vivant dans cette région risque de devenir l'enjeu d'un chantage odieux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

En un mot, monsieur le Premier ministre, nous disons : oui aux discussions, non aux compromissions (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), oui à la normalisation avec tel ou tel Etat, non à la capitulation. (*Mêmes mouvements.*)

**M. Charles Ehrmann.** Il est gonflé !

**M. Pierre Bérégovoy.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les parlementaires, en d'autres circonstances notre pays a éprouvé, comme l'écrivait Léon Blum le jour même, un « lâche soulagement ».

**M. Jean Kiffar.** Tiens !

**M. Jean Valleix.** Voilà un grand homme !

**M. Pierre Bérégovoy.** L'histoire nous rappelle ce qui a suivi. On ne pactise pas avec les preneurs d'otages, on les met au ban de l'humanité. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en mars dernier, quand j'ai été nommé Premier ministre, j'ai été confronté, avec le Gouvernement, à une situation difficile et complexe. Nous avions neuf otages au Liban, nous avions des troupes engagées au sein de la F.I.N.U.L., force d'interposition au service de la paix. Nous avions sous nos yeux un Proche-Orient déchiré, réalité tragique, qui fait mal à notre mémoire historique car chacun connaît les liens de la France avec cette partie du monde et le rôle qu'elle a naturellement vocation à y jouer.

Dans cette situation, nous avons engagé une partie délicate, c'est vrai, et nous avons pris nos responsabilités.

En ce qui concerne nos otages, il fallait, bien entendu, cela va de soi, ne pas céder, car la France ne saurait plier face au chantage et faire bon marché de son honneur. C'est évident et personne, croyez-le bien, monsieur Bérégovoy, sur quelque banc que ce soit de cette assemblée, j'en suis sûr, pas plus qu'au Gouvernement, n'y a un instant songé. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous n'avons ménagé ni notre peine ni nos efforts auprès des pays qui pouvaient favoriser la solution de cette affaire. Nous avons commencé à obtenir des résultats. Deux journalistes d'Antenne 2 ont été libérés.

Nous avons continué la même politique, inspirée des mêmes principes. Ce n'était pas une tâche aisée. Chacun sait que les vues un peu simplistes, les jugements hâtifs, les effets de course, les actions désordonnées ou dispersées sont, au Proche-Orient, un moyen d'échouer dans ces démarches, que les dividendes sont longs à toucher mais que les erreurs sont très promptes à être sanctionnées, et nous l'avons vu à maintes reprises au Liban.

Hier, avec la libération de deux otages, nous avons recueilli les fruits de notre volonté, de notre pragmatisme, sans, croyez-le bien, rien céder qui soit contraire à notre honneur et à nos idéaux. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*) Rien !

Nous allons demain poursuivre notre action avec une égale fermeté, avec une égale ténacité jusqu'à la libération de tous nos otages au Liban. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Nous n'avons rien d'autre à donner que notre droit...

**M. Lionel Jospin.** Ils devraient être libérés en bloc, alors, puisque ne cédez rien !

**M. le Premier ministre.** ... mais cela, dans un certain nombre de circonstances, peut être une très grande force lorsque l'on sait s'en servir avec dignité.

En ce qui concerne notre présence dans la F.I.N.U.L., nous avons eu à l'esprit et au cœur deux préoccupations. La première était d'apporter au Liban, à la sauvegarde de son indépendance, de son intégrité territoriale, de tout ce qu'il représentait dans le monde comme modèle d'équilibre, de sérénité, de tolérance, ce qu'il était en droit d'attendre de la France. Plusieurs siècles d'amitié, des liens historiques, culturels, linguistiques, religieux, à l'épreuve du temps, obligent à des devoirs au premier rang desquels figure la fidélité dans l'épreuve.

**M. André Laignel.** Venez-en au fait !

**M. le Premier ministre.** C'est au nom du passé, au nom d'un présent à reconstruire, d'un avenir à créer, que nous avons maintenu au Liban, contre vents et marées, et que nous maintiendrons une politique malgré les dangers.

**M. André Laignel.** Paroles verbales !

**M. le Premier ministre.** C'est pourquoi, nous avons maintenu une présence culturelle, des coopérants, des professeurs. C'est pourquoi nous avons engagé nos forces et nous les maintenons dans la F.I.N.U.L.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Répondez à la question !

**M. le Premier ministre.** Vous le savez, nous avons eu des morts et des blessés et je tiens à rendre un solennel hommage à ces Français...

**M. André Laignel.** Baratin !

**M. le Premier ministre.** ... notamment aux militaires, qui ont servi et qui servent au Liban. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Roland Nungesser.** Ils le méritent !

**M. Henri Emmanuelli.** Ils ne sont pas morts pour que l'on se couche !

**M. le Premier ministre.** Notre deuxième préoccupation a été de faire en sorte que les soldats de la paix, incapables aujourd'hui de remplir la mission qui leur avait été primitivement assignée, ne courent pas des risques qui sont inacceptables. C'est pourquoi, aux Nations unies, nous avons voulu rappeler ce que devait être la fonction de la F.I.N.U.L. et les engagements qui avaient été pris...

**De nombreux députés du groupe socialiste.** Répondez à la question !

**M. Gérard Coliomb.** Il ne veut pas répondre !

**M. le Premier ministre.** ... et placer chacun devant ses responsabilités parce que vous avons, nous, la responsabilité de la vie de nos soldats.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Enfin, il y a quelques semaines, la France a été confrontée à une série d'attentats aveugles qui ont ensanglanté Paris.

**M. André Laignel.** A la suite de vos erreurs !

**M. le Premier ministre.** Je ne reviendrai pas sur les jours d'horreur et d'angoisse que nous avons tous vécus.

Mon gouvernement a eu l'impérieuse obligation de réagir très vite et très fort parce que c'était la sécurité de la France et la protection des Français qui étaient en jeu.

**M. Henri Emmanuelli.** En se couchant !

**M. le Premier ministre.** A l'intérieur, nous avons pris des mesures sans précédent pour assurer cette sécurité avec l'aide et le soutien de l'immense majorité des Français...

**M. André Laignel.** En collant des affiches ! Très efficace !

**M. le Premier ministre.** ... qui avaient pris toute la mesure du danger et qui se sont rassemblés autour des pouvoirs publics.

A l'extérieur, nous avons eu, et j'en revendique la décision et la responsabilité, tous les contacts nécessaires avec tous les pays qui pouvaient avoir une influence directe ou indirecte sur les mouvements terroristes. Nous n'avons envisagé aucun compromis et nous n'avons rien cédé. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Henri Emmanuelli.** Et les 300 millions de dollars !

**M. Gilbert Bonnemsion.** Qui ment ? Téhéran ?

**M. le Premier ministre.** Nous n'avons renoncé à aucun de nos principes (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), mais nous avons fait passer les messages que nous voulions faire passer.

Oui, nous sommes en train de normaliser nos relations avec l'Iran et, monsieur Bérégovoy, je vous dirai que nous, nous n'avons laissé partir aucune vente d'armes vers ce pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Oui, un ministre de mon Gouvernement est allé à Damas et a rencontré les responsables syriens. Nous avons montré notre détermination et notre cohérence mais aussi notre sens des responsabilités.

Nous n'avons, nous, exécuté aucun des engagements pris par votre gouvernement, monsieur Bérégovoy, en ce qui concerne les ventes d'armes à la Syrie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais nous avons marqué notre volonté d'ouverture et de dialogue. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Des résultats positifs ont été enregistrés, notamment dans le domaine de la sécurité, aussi bien en France qu'au Liban - et je pense naturellement à la F.I.N.U.L.

Tout chef de gouvernement doit agir avec prudence et réalisme, *a fortiori* quand la vie des ressortissants de son pays est menacée. De même les chefs de gouvernement ont non seulement le droit, mais aussi le devoir de ne rien négliger dans leurs analyses, d'envisager, face à chaque événement, toutes les hypothèses, de serrer au plus près et sans exclusive toutes les données d'un problème.

De telles analyses n'ont pas de conclusions, encore moins de condamnations. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*) Elles permettent d'avoir une vision plus juste, plus lucide, plus exhaustive des faits marquants de la vie internationale. Elles contribuent à déterminer ensuite une politique étrangère qui soit digne de ce nom.

**Un député du groupe socialiste.** Daladier !

**M. le Premier ministre.** J'ai eu tort sans doute, me fiant à une déontologie que respecte scrupuleusement l'immense majorité des journalistes, de faire part de mes réflexions à l'un d'entre eux, (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) journaliste étranger, qui en a fait l'usage que l'on sait. Je n'ajouterais qu'une chose, pour que tout soit clair,...

**M. Gilbert Bonnemaison.** Alors, ne mentez pas !

**M. le Premier ministre.** ... c'est que je n'ai évidemment jamais soupçonné l'Etat d'Israël d'être de près ou de loin associé à une action terroriste en Europe (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste...*)

**M. Alain Vivian.** A d'autres !

**M. le Premier ministre.** ... hypothèse absurde, et j'ai d'ailleurs eu l'occasion de le confirmer à l'ambassadeur de cet Etat, ami de la France, en réponse à une question qu'il me posait quelques heures après la publication du commentaire de ce journal.

C'est une péripétie qui aura eu au moins le mérite de mettre en lumière la complexité et la subtilité de ce qui se joue au Proche-Orient (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*), et aussi de donner peut-être de notre politique, dont les lignes de force sont le respect de nos traditions, de nos engagements et de nos amitiés, une affirmation plus claire.

Ce que je regretterai simplement, mesdames, messieurs les députés, en terminant, dans le propos que M. Bérégovoy a tenu tout à l'heure, ce n'est pas tellement ce qu'il a dit - car je veux bien admettre qu'un ministre des finances ne soit pas forcément un expert en matière de politique étrangère (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste*) et je l'excuserai volontiers -, ce que je regrette, c'est que, compte tenu des responsabilités qui sont les siennes, il n'ait pas cru devoir réfléchir un peu avant de parler ! (*Et vous ! Et vous ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela lui aurait évité de prononcer un certain nombre de contrevérités, pour ne pas dire de sottises ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### POLITIQUE ÉTRANGÈRE

**M. le président.** La parole est à M. Louis Mermaz.

**M. Louis Mermaz.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Mettre en œuvre les moyens qui permettent d'aboutir à la libération des otages, oui, monsieur le Premier ministre, dans l'honneur et le respect des intérêts de la France au Proche-Orient : je pense que cette déclaration peut faire l'unanimité dans cette assemblée.

Nous nous réjouissons donc de la libération de M. Camille Sontag et de M. Marcel Coudari. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Lorsque nous avons entendu évoquer la mort possible de Michel Seurat, nos cœurs se sont serrés et notre peine serait grande si cette nouvelle devait être confirmée, car nous savons dans quelles conditions cruelles il serait mort.

**M. Eric Raoult.** Il fallait le faire libérer !

**M. Louis Mermaz.** Cependant, pour que les autres otages soient libérés et pour que les Français ne deviennent plus la proie des preneurs d'otages ou des terroristes,...

**M. Jean Falala.** Pas grâce à vous !

**M. Louis Mermaz.** ...ici ou à travers le monde, il faut faire preuve de beaucoup de sang-froid et de beaucoup de cohérence.

**M. Henri Louet.** Nous en avons !

**M. Louis Mermaz.** Comme il vient d'être dit par M. Pierre Bérégovoy, l'affaire doit être traitée globalement et avec toute la sobriété nécessaire, si nous voulons éviter d'être en proie aux surenchères ou aux chantages.

**M. Jean Falala.** Alors taisez-vous !

**M. Louis Mermaz.** On ne peut pas faire alterner ou coïncider, les négociations, voire les marchandages, qui, eux, seraient inadmissibles, et les rododromes. Il serait grave pour l'avenir de « jouer aux durs », tout en cédant aux pressions de type terroriste d'où elles viennent.

Nous nous inquiétons précisément de certaines félicitations émanant de milieux terroristes, qui ont quelque chose d'humiliant, de sinistre, voire de dégradant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il ne serait pas davantage admissible, monsieur le Premier ministre, de vous défausser sur des gouvernements précédents. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Lorsque vous évoquez les ventes d'armes à la Syrie, ignorez-vous que ces ventes d'armes proprement dites datent d'avant 1977 ?

**M. Raymond Douyère.** Eh oui !

**M. Louis Mermaz.** Quant au contentieux avec l'Iran, tel qu'il a été évoqué dans ses aspects financiers, il convient d'apporter quelques compléments.

Je vais donc vous poser une question précise (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) : les conditions posées et transmises à plusieurs reprises par l'Iran, et qui semblent provenir de groupements terroristes soutenus précisément par cet Etat, ont-elles changé ? Pour parler clair, ces groupes exigeaient la libération de cinq détenus de droit commun condamnés pour tentative d'assassinat sur la personne de l'ancien Premier ministre d'Iran Chapour Bakhtiar ? Si les terroristes ont renoncé à ces prétentions, c'est un incontestable progrès de votre Gouvernement. Dans le cas contraire, pouvez-vous nous informer ?

Pour que l'honneur et la sécurité du pays soient préservés, pour qu'ils soient garantis, il faut que, par-delà les différences d'analyse et d'appréciation qui sont normales dans un parlement et dans une démocratie, l'Assemblée nationale soit informée. Il faut que la voix de la représentation nationale puisse se faire entendre. Cela est nécessaire à notre sécurité.

Cela est tout aussi nécessaire au maintien des liens d'amitié qui ont longtemps existé et qui existent encore entre la France et les peuples du Proche-Orient. La France doit définir à tout moment, en toute indépendance, sa politique internationale et le Parlement, à chaque moment, doit être informé, car, dans cette affaire essentielle pour la nation, le poids du Parlement est d'importance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Jean-Bernard Raimond,** ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, M. le Premier ministre a déjà répondu en grande partie à la question que vous posez. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Charles Ehrmann.** Ils n'ont pas écouté !

**M. le président.** Je vous en prie, il y a un minimum de décence à respecter ! Écoutez M. le ministre !

**M. le ministre des affaires étrangères.** La question de M. Mermaz recoupe en partie celle posée par M. Bérégovoy. Il a simplement demandé d'autres précisions auxquelles je vais répondre.

En ce qui concerne la politique étrangère de la France, en particulier au Proche-Orient, il me semble m'être exprimé longuement sur ce sujet devant l'Assemblée nationale le 24 octobre, lors de l'examen du budget de mon ministère, tant dans mon exposé introductif qu'en répondant aux questions des députés qui avaient bien voulu honorer le Gouvernement de leur présence. (*Sourires.*)

Par ailleurs, je suis venu très souvent devant la commission des affaires étrangères...

**M. Charles Ehrmann.** C'est vrai !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... et devant la commission de la défense et j'ai répondu fréquemment à des questions relatives au Proche-Orient. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

**M. Henri Emmanuelli.** Vous n'avez pas parlé du *Washington Post* !

**M. le ministre des affaires étrangères.** J'en viens aux questions précises de M. Mermaz.

Il en est d'abord une qui se trouvait déjà dans l'exposé de M. Bérégovoy (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*). Il a en effet rappelé que j'aurais dit que la libération des otages devait être globale. C'est là, le titre qu'avait retenu *Le Figaro* à l'occasion d'une interview que je lui avais accordée.

Monsieur Bérégovoy, si vous aviez lu le passage qui a permis au journal de titrer ainsi, vous sauriez que je disais exactement - c'était après la libération des deux premiers otages libérés - que nous ne négocions pas otage par otage, parce que nous ne faisons aucun marchandage. Je répète d'ailleurs que, dans les libérations que nous obtenons, vous ne trouverez jamais d'affaires de ventes d'armes ou de tractations financières.

C'est donc parce que j'avais précisé que nous ne voulions pas négocier otage par otage que ce titre a été choisi. En effet, nous ne négocions pas otage par otage, car, dès notre arrivée, nous avons décidé d'avoir une politique d'ensemble au Proche-Orient et un dialogue avec tous les Etats, mais uniquement avec les Etats.

A ce propos, monsieur Mermaz, vous avez demandé ce qui se passait entre la France et l'Iran. C'est très simple.

Depuis le début, nous avons envoyé une mission que nous avons placée sur un plan général. Nous avons indiqué au gouvernement de Téhéran que les relations existant entre la France et Téhéran étaient anormalement faibles et que nous voulions les normaliser. Il est en effet indéniable qu'au Proche et au Moyen-Orient, l'Iran est un Etat important qui y exerce une grande influence. Nous voulions donc rétablir des relations normales avec ce pays et nous avons négocié, sur un plan général et fondamentalement, le contentieux principal qui repose, comme vous le savez, sur une dette d'un milliard de dollars que nous avons envers l'Iran.

Il est évident que lorsque l'on aborde cette dette dans le détail financier, on s'aperçoit qu'il existe également des créances françaises sur l'Iran, soit à cause des engagements qui n'ont pas été tenus par l'Iran à l'égard d'Eurodif ou de Framatome, soit parce que des contrats passés par des sociétés françaises avaient été interrompus à la suite de la révolution iranienne. C'est pourquoi cette négociation est difficile et nous la menons indépendamment de toute autre affaire.

Pour des raisons de facilité technique, nos négociateurs à Téhéran ont conclu, le 31 juillet, un accord intérimaire. En avance sur l'ensemble de la négociation qui sera poursuivie, il prévoit le remboursement d'une certaine somme à l'Iran.

Ensuite, j'ai eu une conversation tout à fait normale avec mon collègue, M. Velayati, à New York. Il n'a pas pu signer en raison d'un problème technico-juridique, mais, trois semaines plus tard, il a envoyé à Paris une délégation financière de haut niveau. En une journée, un nouvel accord a été obtenu et paraphé. Il peut désormais être signé. Voilà ce que nous faisons avec l'Iran et rien d'autre.

Je précise que toutes nos discussions avec l'Iran - c'est peut-être une légère différence avec ce qui se passait avant - sont menées par des intermédiaires officiels, connus de tous et sans autre intervention.

**M. René André.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Cela permet d'ailleurs d'avoir une bonne négociation, de savoir de quoi on parle, qui parle, ce que chacun dit et d'être sûr que l'on dit ce que le gouvernement français veut qu'il soit dit.

Le jour où l'on pourra, à la suite de ces discussions, mettre toutes les questions sur la table, nous mettrons sur la table une négociation parfaite, d'un bout à l'autre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et sur U.D.F.*)

Il est bien évident que nul ne peut oublier - M. le Premier ministre l'a dit - que nous avons au Proche-Orient neuf otages : huit connus et un inconnu, dont l'enlèvement au mois de février n'a été connu que bien plus tard. Nous avons déjà obtenu la libération de quatre otages, mais, bien entendu, notre première pensée est toujours pour ceux qui restent. Nous continuerons, de toutes nos forces, à essayer d'obtenir leur libération, par le dialogue que nous menons, en permanence, avec les Etats de cette région, mais, je le répète, sans marchandage d'aucune sorte. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Henri Emmanuelli.** Mais enfin !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Ceux que cela étonne jugent sans doute d'après eux-mêmes. Ce Gouvernement, je l'affirme, agit en toute clarté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Monsieur Mermaz, vous avez parlé de sang-froid et de cohérence. Je crois que ce Gouvernement en témoigne, lui qui, dans cette affaire, poursuit les conversations et les négociations au sein de turbulences tout à fait extraordinaires, sans dévier d'un pouce de sa ligne. C'est en nous en tenant à cette ligne d'intégrité et d'honnêteté que nous avons obtenu la libération des quatre otages. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Rien ne nous fera changer sur ce plan !

Je crois ainsi avoir répondu à l'ensemble de vos questions, monsieur le député. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### POLLUTION DU RHIN

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Bockel.

**M. Jean-Marie Bockel.** Monsieur le Premier ministre, je reviens sur la dramatique question de la pollution du Rhin, dramatique dans ses conséquences aujourd'hui et vitale pour l'avenir.

Il y a d'abord un problème d'information, car si l'entreprise Sandoz a commis des fautes graves - dont elle se rend compte puisque ses responsables avouent avoir mauvaise conscience, ce qui est bien le moins - l'angoisse des populations riveraines, bien au-delà de notre pays, est à son comble, car tout le monde ignore les conséquences qu'aura demain cette pollution. D'ailleurs, et c'est peut-être le plus grave, on ne peut plus croire ce que l'on nous dit.

Il convient donc non seulement de donner une information précise et crédible, mais aussi de rétablir la confiance des populations dans l'information. C'est dans ce but que j'ai déposé, au nom du groupe socialiste, une demande de constitution de commission d'enquête parlementaire.

Bien sûr, il y a le problème des responsabilités et de l'indemnisation, mais, au-delà de cet accident, monsieur le Premier ministre, une question plus générale se pose.

Aujourd'hui, en effet, l'opinion publique est mobilisée ; les entreprises concernées sont culpabilisées, c'est bien le moins ; les gouvernements sont interpellés : il me semble donc que c'est vraiment l'occasion d'envisager une dépollution complète et définitive du Rhin. En effet, l'accident qui s'est produit il y a quelques jours ne fait que souligner une pollution endémique, importante et ancienne.

La convention de Bonn de 1976 ne portait que sur la pollution par le sel, qui est sûrement la plus anodine, la moins dangereuse et la plus facile à cibler. Le Président de la République se devait de respecter les engagements de la France, même pour cette convention élaborée à la légère, et c'est pourquoi il a demandé et obtenu la ratification de cette convention. Mais aujourd'hui que nous sommes en règle, provisoirement en tout cas, avec ces engagements, n'hésitons pas, monsieur le Premier ministre, à exiger une renégociation de cette convention.

Il faut engager sur le plan international un processus difficile, certes, coûteux sûrement, mais nécessaire de dépollution du Rhin. Le Rhin, c'est notre or ; retrouvons l'or du Rhin ! (*Sourires.*)

Techniquement, cela est possible ; politiquement aussi, grâce à l'action du Président de la République et des gouvernements successifs. Il faut à présent en avoir la volonté, afin qu'à quelque chose malheur soit bon. Y êtes-vous prêt ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

**M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.** Je rappelle à M. Bockel que le gouvernement français, dans les dernières semaines, a adopté, compte tenu des engagements pris auprès du gouvernement hollandais, des mesures importantes pour éviter les rejets de déchets des potasses d'Alsace. Ce qui a été particulièrement apprécié par les autres gouvernements.

Pour rétablir la confiance et la qualité de l'information dont ont besoin les populations, le Gouvernement a tenu à associer à la conférence de Zurich, ainsi qu'à toutes les autres réunions, le président du conseil régional d'Alsace, M. Rudloff, précisément afin de faciliter cette information.

Après la réponse déjà donnée à M. Koehl, je tiens à préciser que le Gouvernement vient de demander au professeur Carbinier et à l'ingénieur général Leynaud d'évaluer l'impact de l'accident et de proposer les mesures de réhabilitation et de dépollution du Rhin nécessaires, afin que ce fleuve soit pour l'Europe une source de richesses et non de pollution. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** Nous en venons à une question posée par un député non inscrit.

#### AVENIR DE L'AGENCE FRANCE-PRESSE

**M. le président.** La parole est à M. Yvon Briant.

**M. Yvon Briant.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la communication.

Monsieur le ministre, au nom du C.N.I. j'appelle une nouvelle fois votre attention sur le problème de l'agence France-Presse que ses difficultés mettent, une fois encore, à l'avant-scène de l'actualité. Vous me pardonnerez mon obstination à vous faire part de mes vives inquiétudes quant à l'avenir de l'A.F.P., inquiétudes d'ailleurs partagées par de nombreux membres de cette assemblée, quelle que soit leur appartenance politique.

Nous n'avons pas le droit de laisser disparaître cette entreprise. L'A.F.P. est, en effet, à la source de près de 70 p. 100 des informations parlées, radiodiffusées ou télévisées sur le territoire national. Or, en l'état actuel des choses, elle est condamnée à très court terme.

Le plan de restructuration annoncé le 8 juillet par l'actuel directeur de l'A.F.P. demeure totalement inappliqué. Ainsi, par exemple, le transfert annoncé du *desk* allemand à Bonn n'est toujours pas réalisé, ni celui du *desk* d'Amérique du Sud à Washington, pas plus d'ailleurs que n'ont été opérées les compressions de personnel prévues. Mais, de toute façon, les restructurations envisagées n'apporteraient aucune solution d'avenir aux difficultés de l'entreprise. Elles ne constitueraient jamais qu'un emplâtre sur une jambe de bois. Ce n'est pas en conservant le statut hybride de 1957, qui maintient artificiellement l'A.F.P. hors de la logique commerciale et concurrentielle du marché, qu'on assurera la nécessaire présence de la France sur le terrain mondial de l'information.

L'avenir de l'agence est aujourd'hui totalement bloqué. Sa crédibilité se réduit d'autant, conduisant tous les jours ses clients à s'adresser à ses principales concurrentes étrangères.

Il y a deux circonstances aggravantes : d'une part, les journalistes et l'ensemble du personnel refusent les restructurations qu'ils jugent inapplicables, ainsi que toute remise en cause de leurs avantages ; d'autre part - il faut le dire - les administrateurs de l'A.F.P. qui sont, pour l'essentiel, des responsables de presse, donc les propres clients de l'agence, n'ont aucun intérêt à voir l'A.F.P. agir conformément à la logique du marché, ce qui provoquerait, sans nul doute, une augmentation sensible des tarifs des abonnements.

En attendant, l'Etat maintient l'A.F.P. à bout de bras, en comblant chaque année, aux frais du contribuable, un déficit de plus en plus intolérable : 64 millions de francs en 1985, plus de 70 millions de francs prévus pour 1986.

A ce propos, n'est-il pas indispensable qu'un audit sérieux de l'A.F.P. soit réalisé, sous la forme peut-être d'une commission d'enquête ou de contrôle, qui serait créée en vertu de l'article 140 de notre règlement, afin que l'Assemblée soit correctement informée de la situation exacte de cette entreprise.

Croyez-vous, monsieur le ministre, que, avec de tels financements, soit respectée la nécessaire indépendance de l'agence vis-à-vis des pouvoirs publics, surtout quand on sait que l'Etat est son principal client par le biais d'abonnements de complaisance ?

Cette dérive étatique handicape profondément l'agence face à ses principales concurrentes étrangères dont l'indépendance n'est en revanche nullement contestable.

Comptez-vous, monsieur le ministre, continuer de faire financer par les pouvoirs publics une entreprise condamnée dans ses structures actuelles ? Tous les spécialistes sont bien conscients aujourd'hui que les restructurations prévues n'éviteront pas la catastrophe.

Ne croyez-vous pas plutôt, monsieur le ministre, qu'une réforme raisonnable du statut de 1957, assurant à l'A.F.P. les moyens financiers de son indépendance et, surtout, lui permettant d'agir conformément aux règles concurrentielles du marché de l'information mondial, serait préférable ?

Je vous le demande, monsieur le ministre, et le C.N.I. avec moi, car nous n'avons pas le droit de laisser périr une entreprise si nécessaire comme instrument d'information et irremplaçable comme instrument de rayonnement de l'influence française dans le monde. L'A.F.P. doit vivre, ne convient-il pas de lui en donner enfin vraiment les moyens ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé des P. et T.

**M. Gérard Longuet, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé des P. et T.** Monsieur le député, votre question est très pertinente, mais je ne partage pas votre pessimisme.

Votre question est très pertinente car l'A.F.P. a en effet besoin d'être soutenue, mais elle l'est, et largement, par les pouvoirs publics.

Pourquoi a-t-elle besoin d'être soutenue ? Parce que, dans un univers qui est, hélas ! de moins en moins francophone, l'A.F.P. s'est maintenue au troisième rang des agences mondiales d'information, derrière Reuter et Associated Press, défendant ainsi le message de la culture française et de l'information de langue française. C'est une mission éminente qui implique de la part des pouvoirs publics aide et assistance. D'ailleurs, le budget pour 1987 prouve que cette assistance sera importante puisque, je vous le rappelle - mais, monsieur Briant, vous connaissez admirablement votre dossier, - les crédits inscrits au chapitre 34-95 s'élèvent à 425 millions de francs, soit une augmentation de plus de 3 p. 100 par rapport à 1986. Les mesures nouvelles atteignent environ 13 millions de francs. Elles traduisent d'abord une augmentation des crédits habituels mais surtout une augmentation supplémentaire d'un million de francs des abonnements de l'agence.

M. François Léotard aurait souhaité vous répondre personnellement.

**M. Jean-Claude Martinez.** Il court un marathon ? (*Sourires.*)

**M. le ministre chargé des P. et T.** Il ne peut pas car il installe en ce moment même la Commission nationale de la communication et des libertés.

**M. Philippe Veseur.** Enfin !

**M. le ministre chargé des P. et T.** Vous savez combien le ministre de la culture et de la communication est attaché à cette clé de voûte de sa loi sur la liberté de communication. Il m'a donc demandé de le représenter. Je le fais avec d'autant plus d'intérêt que l'A.F.P. est, dans le secteur des télé-

communications, un client éminent et excellent. Je souhaite donc son développement et son succès pour qu'elle continue d'apporter d'excellentes recettes à l'administration de la poste et des télécommunications.

C'est pourquoi, monsieur Briant, le Gouvernement s'est soucié, après les efforts de l'équipe précédente, de donner des perspectives solides à l'A.F.P. L'équipe précédente avait, en 1981, demandé à l'A.F.P. de préparer un plan de développement, ce qui fut fait en juin 1984. Nous avons, en juillet 1986, pris le relais dans des conditions d'engagement financier tout à fait exceptionnelles. Mais la ligne de force reste la même.

De quoi l'A.F.P. a-t-elle besoin ? Elle a besoin, comme toutes les entreprises - et vous avez eu raison de dire que c'est aussi une entreprise, même si pèsent sur elle des missions de service public particulières - d'assurer sa compétitivité et de diversifier ses débouchés. Telles sont les deux directions dans lesquelles le plan de développement engage l'A.F.P. La modernisation de l'outil de production, c'est, en particulier, permettez-moi de le rappeler, l'augmentation de la capacité des réseaux de transmission, la poursuite de la modernisation des techniques et des méthodes de commercialisation ainsi que de gestion.

Mais je voudrais insister sur un point riche de perspectives pour l'A.F.P. : la diversification. Toutes les grandes agences anglo-saxonnes qui se sont développées et qui se sont maintenues ont pu le faire en conquérant des parts de marché significatives dans le domaine de l'information économique et financière. Il y a dans ce secteur des besoins d'information considérables et qui répondent à l'attente d'une clientèle solvable, c'est-à-dire qui peut, par ses abonnements, payer le service pour ce qu'il coûte, comme vous le souhaitez, monsieur Briant. C'est la raison pour laquelle nous engageons l'A.F.P. dans ces services nouveaux d'information économique et financière. Elle a une mission à jouer. Elle doit faire en sorte que nos entreprises, de service en particulier, puissent bénéficier des mêmes informations que celles qui sont aujourd'hui diffusées presque essentiellement par des agences d'origine anglo-saxonne.

Outre ces produits nouveaux, économiques et financiers, l'A.F.P. souhaite apporter le service de la photographie grâce aux procédés modernes de télécommunication, de diffusion immédiate d'archives photographiques. Il s'agit d'un service extraordinairement nécessaire pour l'ensemble de la presse française et francophone qui a besoin d'accéder le plus rapidement possible, grâce aux télécommunications par satellites, à l'importante photothèque de l'A.F.P.

L'A.F.P. est en train de se donner les moyens de réussir.

Quel est l'objectif de cette recherche de productivité, de cette diversification ? C'est certainement, monsieur Briant, celui que vous avez en partie évoqué : donner plus de crédibilité à l'agence en faisant en sorte que ses recettes dépendent de moins en moins de l'Etat et de plus en plus de ses clients ; il est beaucoup plus raisonnable de dépendre d'un grand nombre de clients que d'un seul pourvoyeur de fonds. C'est pourquoi nous constatons avec une certaine satisfaction, car cette évolution va dans le bon sens, une diminution progressive, lente mais certaine, de la part des recettes que représentent les abonnements de l'Etat dans le budget de l'A.F.P. Si les dispositions que nous avons présentées en juillet 1986 n'avaient pas été adoptées, nous aurions pu craindre que, dans les prochaines années, plus de 70 p. 100 du chiffre d'affaires ne soient couverts par les abonnements de l'Etat. Aujourd'hui ils sont encore supérieurs à 50 p. 100, mais il n'est pas déraisonnable d'attendre qu'ils ne représentent plus que la moitié des recettes ; ce progrès se traduirait en termes de liberté et, par conséquent, d'autorité pour l'agence. Je m'empresse de préciser que la déontologie des journalistes de l'A.F.P. leur a fait toujours échapper aux procès d'intention qui pourraient être adressés à une agence dont une partie des recettes dépend du budget de l'Etat. Jamais une quelconque connexion n'a pu être constatée et l'autorité de l'A.F.P. n'est pas contestée par les professionnels. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons aider cette agence.

En conclusion, il appartient à l'agence de mettre en œuvre le plan de juillet 1986 ; nous n'allons pas nous substituer à la direction de l'agence. En revanche, nous avons fait notre devoir puisque l'Etat accordera non seulement des garanties d'emprunt pour le financement des réformes que vous avez évoquées et qui supposent des investissements nouveaux,

mais également une dotation de 30 millions de francs sur le budget de 1986 et de 50 millions de francs sur le budget pour 1987.

Le Gouvernement a le sentiment que, avec la volonté affirmée des dirigeants de l'agence de l'acheminer progressivement, en fonction de leurs moyens, vers plus d'autonomie, nous pourrions apporter à ses clients, c'est-à-dire à tous ceux dont le métier est d'informer, la sécurité et la liberté de l'information. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures dix, est reprise à dix-sept heures vingt, sous la présidence de M. Claude Évin.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE ÉVIN, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

2

#### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour prioritaire des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mercredi 26 novembre a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi et ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 :

Défense (*suite*).

Jeudi 13 novembre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Charges communes, comptes spéciaux du Trésor, taxes parafiscales, rapatriés (*suite*) ;

Services financiers, commerce extérieur, Monnaies et médailles, Imprimerie nationale ;

Communication.

Vendredi 14 novembre, à neuf heures trente et, éventuellement, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Articles non rattachés ; seconde délibération ;

Vote sur l'ensemble.

Mardi 18 novembre, à seize heures et vingt et une heures trente, et mercredi 19 novembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Projet sur la famille.

Jeudi 20 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet sur l'acte unique européen.

Vendredi 21 novembre, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Proposition, adoptée par le Sénat, sur le régime administratif et financier de Paris.

Mardi 25 novembre, à seize heures et vingt et une heures trente :

Projet de loi de programme, déposé au Sénat, sur les départements d'outre-mer.

Mercredi 26 novembre, à neuf heures trente :

Projets, adoptés par le Sénat :

Sur le statut des bâtiments de mer ;



Sur le code disciplinaire et pénal de la marine marchande ;  
Sur les contrats d'affrètement et de transport maritimes ;

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Suite du projet de loi de programme sur les départements d'outre-mer, ce débat devant être poursuivi jusqu'à son terme.

### Ordre du jour complémentaire

**M. le président.** La conférence des présidents propose d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire, le mercredi 26 novembre 1986, à la suite de l'ordre du jour prioritaire de la séance du matin, les conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de résolution de M. Godfrain tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conséquences de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne.

Dans les explications de vote, la parole est à M. Roland Dumas, président de la commission des affaires étrangères.

**M. Roland Dumas, président de la commission des affaires étrangères.** On nous propose d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire un débat sur la création d'une commission d'enquête sur les conséquences de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne.

La proposition de résolution qui tend à cette création comprend deux parties. La première partie vise à dresser un premier bilan des conséquences de l'élargissement pour l'économie française. Il n'y a rien à redire à cela si ce n'est que l'audition des ministres compétents peut nous permettre de faire la clarté sur ce bilan. D'autres enceintes peuvent donc se prêter à cet exercice.

La seconde partie est beaucoup plus préoccupante. Il s'agit, en effet, de réviser certaines modalités des conditions d'adhésion de ces deux pays, notamment celles qui concernent les secteurs de la pêche, de la production viticole, des fruits et légumes et des produits laitiers, autant dire les secteurs les plus sensibles et qui ont posé le plus de problèmes aux négociateurs.

Je rappellerai que si le traité d'élargissement a été signé au mois de juin 1985, il a été ratifié par notre assemblée le 21 novembre 1985 et par le Sénat le 12 décembre de la même année. Ici même, 291 voix se sont prononcées pour et 47 voix contre, le groupe du R.P.R. s'étant abstenu pour des raisons qu'avait développées M. Couve de Murville.

Cette ratification faisait partie d'un contexte dont je retiens également la signature d'un traité d'amitié, le 9 juillet 1985, intervenue entre le roi d'Espagne et le Président de la République française et qui a ouvert une nouvelle phase dans les relations entre notre pays et l'Espagne, nouvelle phase dont M. le Premier ministre a pu, au cours d'un voyage très récent, recueillir les fruits.

Par conséquent, remettre en question, remettre sur le chantier le traité d'adhésion reviendrait, d'une part, à rouvrir une négociation extrêmement difficile et qui avait duré plus de sept années, de 1977 à 1985, et, d'autre part, à faire une mauvaise manière non seulement à l'ensemble de nos partenaires de la Communauté mais plus encore aux deux pays, l'Espagne et le Portugal, qui viennent de nous rejoindre.

L'intention des auteurs de la proposition de résolution est très claire. Si nous en doutions, il suffirait de se reporter au discours que prononça au mois de juillet 1985 M. le maire de Paris en recevant le roi d'Espagne, discours au cours duquel il exprima le désir du futur gouvernement, en cas de nouvelle majorité, de renégocier le traité d'adhésion.

Si ce devait être le cas, je dis, mesdames, messieurs, que nous irions au-devant de très graves difficultés et que ce serait à l'égard de nos nouveaux partenaires dans la Communauté une bien mauvaise manière.

C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste votera contre l'ordre du jour complémentaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Godfrain, au nom du groupe du R.P.R.

**M. Jacques Godfrain.** Mes chers collègues, la France se doit d'avoir une très grande politique méditerranéenne, et les événements qui se sont produits ces derniers jours en ont encore montré la nécessité.

Ses rapports avec les Etats de la péninsule ibérique sont parmi les facteurs essentiels de la réussite de cette politique. Il est donc normal que la France entretienne avec l'Espagne et le Portugal des rapports d'amitié, sanctionnés, lorsque cela est possible, par des traités et il est souhaitable que les représentants de ces Etats soient accueillis, de part et d'autre, dans un climat de confiance.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier de cette année ont pris effet certaines dispositions négociées préalablement entre la Communauté économique européenne et l'Espagne et le Portugal dont quelques-unes ont entraîné, dans le domaine de la politique agricole communautaire, des conséquences que les agriculteurs non seulement de notre pays mais aussi d'autres pays européens considèrent comme néfastes. Certains aspects de ces dispositions sont en effet, semble-t-il, en contradiction complète avec la tradition de la politique agricole commune qui s'appuie sur trois principes essentiels : solidarité financière, prix unique de marché, préférence communautaire.

Notre demande de création d'une commission d'enquête ne tend pas, bien entendu, à revenir sur l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté mais, simplement, répondre aux questions que se posent non seulement de nombreux agriculteurs, mais également à de l'ensemble des activités exportatrices et importatrices de notre pays. Le simple objet de cette commission d'enquête sera de savoir, presque douze mois plus tard, quelles sont les conséquences de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne.

Le groupe du R.P.R. souhaite que cette commission d'enquête soit créée et, dans l'immédiat, il demande un scrutin public sur l'inscription de ce point à l'ordre du jour complémentaire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Roux, au nom du groupe communiste.

**M. Jacques Roux.** Monsieur le président, mes chers collègues, il nous est proposé d'inscrire à l'ordre du jour une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conséquences de l'élargissement de la Communauté européenne à l'Espagne et au Portugal.

Par principe, nous sommes favorables aux commissions d'enquête et nous ne nous opposerons pas à la création de celle-ci. Nous y participerons même activement, en particulier pour démontrer que nous avons raison lorsque nous étions, nous les communistes, les seuls à voter contre cet élargissement. Cette proposition de commission d'enquête vient en effet trop tard. Nous avons demandé, pour notre part, la création d'une commission d'enquête avant l'élargissement. On nous a refusé, à ce moment-là, cette commission et parmi ceux qui ont pris cette position négative figurent ceux qui aujourd'hui soutiennent cette proposition dont nous discutons.

Lors de la ratification de l'acte d'adhésion, nous avons dénoncé les conséquences qu'avait ce nouvel élargissement pour toute notre économie, non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour l'industrie. Tout le monde savait que les conséquences de cette ratification seraient graves. On nous a alors accusés de noircir le tableau et on nous a opposé des raisons politiques, géographiques et autres.

Aujourd'hui, ces conséquences, encore une fois prévisibles, commencent à se faire sentir. L'orateur précédent vient d'ailleurs lui-même de le reconnaître. C'est vrai pour les céréales, les producteurs de maïs et de lait qui devaient être, prétendument, les bénéficiaires de cet élargissement. C'est vrai pour les producteurs de fruits et légumes. C'est vrai pour les viticulteurs pour lesquels les conséquences commencent déjà à se faire sentir. A ces agriculteurs, dont on admettait qu'ils couraient des risques, on avait parlé de précautions, de précautions, et on avait même promis des crédits. Or rien n'a été fait. C'est vrai pour la pêche maritime puisque la puissance de la pêche espagnole demeure. C'est vrai pour les producteurs de coquillages.

Enfin, l'industrie, notamment l'électronique, est également victime de cette situation comme le montre d'ailleurs l'aggravation du déficit industriel avec l'Espagne de 2,6 milliards de francs en 1985, et la tendance se poursuit.

Devant la montée des désillusions, la droite est obligée de manœuvrer en retrait en masquant son accord sur l'élargissement derrière une hypothétique renégociation. Nous pensons

que c'est une manœuvre pour essayer de se dédouaner, d'échapper à ses responsabilités. La renégociation de l'accord ou de ses conditions d'application relève du Gouvernement seul. Il peut le faire s'il veut, mais le veut-il ? C'est une question.

Dans ces conditions, nous ne pouvons laisser croire à l'opinion que la création d'une commission d'enquête pourrait préparer la remise en cause des clauses inacceptables de cet élargissement. Vous n'aurez donc pas l'aval du groupe communiste pour créer des illusions et nous continuerons de dénoncer, en particulier au sein de la commission d'enquête si sa création est décidée, la responsabilité de tous ceux qui ont préparé, négocié et ratifié cet élargissement au mépris des intérêts économiques français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Joxe, au nom du groupe socialiste.

**M. Pierre Joxe.** La vérité est que l'auteur de la proposition de résolution, qui s'est exprimé il y a quelques instants, semble avoir oublié que sa proposition comprend deux parties, qu'elle a un double objet.

La commission d'enquête serait d'abord chargée de « dresser un bilan des conséquences pour l'économie française de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne ». Il y aurait là un élément d'information du Parlement et, éventuellement, de l'opinion. Mais elle serait également chargée de « présenter éventuellement des propositions tendant à une révision de certaines modalités des conditions d'adhésion de ces deux pays ». Ce serait là un virage, négocié, si je comprends bien, de notre politique européenne, et qui sera compris comme tel, en particulier à Madrid et à Lisbonne.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Eh oui !

**M. Pierre Joxe.** Il ne faut pas essayer de masquer cette demande de commission d'enquête derrière sa première partie qui, après tout, pourrait déboucher sur un rapport d'information.

Où l'on veut, de façon insidieuse, préparer l'opinion à l'idée que les conditions d'entrée, le fait même de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal au Marché commun doivent être remis en cause, et c'est un projet d'une grande gravité qui mérite mieux qu'une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête. Ou, comme le pense l'orateur communiste qui m'a précédé, c'est une dérision, une duperie pour amuser l'opinion intérieure, une façon d'amuser le tapis, mais là encore il paraît grave que, pour des raisons uniquement démagogiques, on présente la France comme étant un pays qui se prépare à revenir sur des engagements internationaux.

On a parlé cet après-midi de diplomatie secrète. Là, on est devant une diplomatie tortueuse. L'opinion doit prendre conscience du fait que, derrière des discours européens, il semble que le Gouvernement s'apprête à faire remettre en cause par certains membres de sa majorité cet élément, évidemment capital, de l'évolution de la construction européenne qu'a représenté l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'ordre du jour complémentaire.

Je suis saisi par le groupe du rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	524
Nombre de suffrages exprimés .....	520
Majorité absolue .....	261

Pour l'adoption .....	305
Contre .....	215

L'Assemblée nationale a adopté.

3

## LOI DE FINANCES POUR 1987

### (DEUXIÈME PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

#### DÉFENSE (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les rapporteurs.

La parole est à M. Jacques Peyrat, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le soutien général des forces.

**M. Jacques Peyrat, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, le soutien général des forces est une notion nouvelle qui a donné beaucoup de tracas à l'administrateur chargé de m'aider dans la rédaction de ce rapport, et qui concerne le regroupement d'un certain nombre de services utiles à l'ensemble des armées, mais qui n'appartiennent directement ni à la marine, ni à l'aviation, ni aux forces terrestres, ni même à la gendarmerie. Il s'agit de ce qui permet aux armées de vivre, de se soigner, de se nourrir, de s'habiller, de réparer les matériels. Leurs compétences vont du service de santé, du traitement du rhume ou du choléra, à la pièce de rechange fournie par le commissariat de la marine.

En cinq minutes, je ne pourrai traiter que de quatre ou cinq sections qui me paraissent intéressantes, notamment de l'une d'entre elles intitulée : direction générale de la sécurité extérieure - la D.G.S.E.

J'ai lu ce matin dans la presse que le chef de ce service, et peut-être vous-même, monsieur le ministre, recrutez du personnel pour les services secrets. Il faut dire ce qu'il en est. Il est vrai que, dans ce service, on note une augmentation spectaculaire des crédits de paiement et des autorisations de programme : 65 p. 100 d'augmentation des crédits de paiement et 68 p. 100 pour les autorisations de programme. Mais cela ne concerne que le titre V, c'est-à-dire l'équipement, et cela pour la modernisation des moyens radio-électriques et des moyens de transmission, ainsi que l'amélioration des moyens informatiques. Mais en aucune façon - à moins, monsieur le ministre, que tout à l'heure en répondant vous ne révéliez autre chose, mais je sais qu'il n'en sera rien -, en aucune façon, disais-je, cela ne vise les augmentations de personnel. Je crois d'ailleurs savoir que le chef de nos services s'en plaint.

Le budget est de 558 millions de francs ; il est donc très loin d'atteindre le niveau des services secrets allemands - 700 millions de francs - et encore beaucoup plus éloigné, bien entendu, de celui des services secrets américains - 74 200 millions de francs - ou du K.G.B. et du G.R.U. - 158 000 millions de francs.

Je veux aussi évoquer le S.I.R.P.A., service d'information et de relations publiques des armées. Le S.I.R.P.A. est chargé de concevoir, de réaliser et de diffuser des documents destinés à expliquer la politique de défense de la France et de faire connaître les armées et leurs activités.

Cette mission, pour moi, est essentielle ; d'elle dépend largement la réalité de l'esprit de défense dont nous reparlerons tout à l'heure et qui est indispensable pour que la défense d'une nation soit réellement efficace. Sans esprit de défense, le défaitisme guette et, face à cette priorité, j'ai constaté avec une douloureuse surprise, monsieur le ministre, que le projet de budget qui nous est soumis comporte une diminution marquée - 4,2 p 100 - des crédits du S.I.R.P.A. Je le déplore, car c'est un service qui fonctionne bien, qui édite un mensuel que certains députés reçoivent, le mensuel *T.A.M.*, un mensuel *Armées d'aujourd'hui* et qui réalise un magazine télévisé à propos duquel je suis peut-être en opposition avec le président de notre commission qui s'appelle *Horizon*, que je souhaiterais voir développer dans les mass-média. *Les Enfants du Rock* le samedi soir, c'est merveilleux, mais voir la jeunesse française préparer la défense de son pays est peut-être encore meilleur. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Et permettez-moi de vous faire part du sentiment de frustration que j'ai éprouvé hier soir en regardant TF 1. Je m'attendais à voir retransmis de Nice, ma ville d'origine, les belles cérémonies du 11 novembre, avec une compagnie en uniforme de poilus de 14-18, pendant que les camions du Chemin des Dames, avec même un colombier, défilaient sur les Champs-Élysées. Eh bien, on n'a pas jugé bon de nous les montrer !

Il faut intervenir sur ce point, car on ne prépare pas un esprit de défense sans être aidé par les services médiatiques, qu'il s'agisse de la presse écrite ou de la presse parlée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.** Monsieur Peyrat, puis-je vous interrompre ?

**M. Jacques Peyrat, rapporteur pour avis.** Très volontiers !

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.** Monsieur le rapporteur, je veux simplement indiquer que je n'ai jamais dit du mal du magazine *Horizon* qui est une excellente production. Je souhaite simplement que la télévision française, au-delà des émissions produites par le S.I.R.P.A., s'intéresse de plus près aux questions militaires.

**M. Jacques Peyrat, rapporteur pour avis.** Sur ce point, nous nous rejoignons tout à fait.

Un troisième point me paraît important : les postes permanents à l'étranger. Nous avons 756 officiers attachés militaires dans les ambassades, dans les missions techniques de l'armement et dans les personnels des missions auprès des organismes de l'O.T.A.N., et sur ce point, monsieur le président de la commission de la défense, je sais que nous serons du même avis.

Dans la compétition internationale de l'industrie de l'armement, il est plus nécessaire, pour le maintien de nos entreprises au rang qu'elles occupent actuellement, que s'intensifient nos exportations. Ce n'est pas vous, monsieur le ministre, qui me contredirez. Il importe dès lors que nos attachés commerciaux, nos attachés des forces armées, nos attachés d'ambassades et nos attachés d'armement soient des agents formés pour assurer la représentation et la diffusion de nos produits.

Leur rôle, à cet égard, est très important et devrait peut-être entraîner en conséquence, une augmentation de leur nombre. Ces postes devraient être confiés à des personnels de qualité, et il conviendrait de leur laisser le temps de connaître leur métier et d'en tirer parti.

Or, le budget des postes permanents est en diminution de 3 p 100, et je ne peux que le regretter.

Quatrième poste que je veux évoquer - je suis à la quatrième minute de mon intervention, et cela devrait pouvoir cadrer (*Sourires.*)...

**M. le président.** Non, vous avez épuisé vos cinq minutes, monsieur le rapporteur. Je vous prie donc de bien vouloir conclure.

**M. Jacques Peyrat, rapporteur pour avis.** Quatrième poste donc, le service de santé, pour lequel devra être réglé le problème des aides-soignantes et des organismes paramédicaux qui font cruellement défaut. Le général qui commande ce service m'a entretenu de ses difficultés. Il manque 1 000 aides-soignantes et 500 infirmiers. Pour régler le problème, il suffirait d'affecter systématiquement au service tous les appelés ayant reçu avant leur incorporation une formation professionnelle paramédicale. Il y a une opposition du côté de l'armée de terre. Il vous appartiendra peut-être, monsieur le président de la commission de la défense nationale, de la résoudre.

Je conclurai sur le service des essences. Le budget des essences que vous avez prévu, monsieur le ministre, correspond, pour l'armée de l'air, à 400 000 heures de vol, soit 180 heures par pilote et par an, à 100 jours de sortie pour l'armée de terre, avec 50 jours de matériels organiques, à 100 jours de mer pour des bâtiments de la flotte et à 100 000 heures de vol pour l'aéronavale.

Je dirai tout à l'heure pourquoi je trouve cela insuffisant, mais nous avons décidé de voter ce budget. La commission a suivi mes conclusions et a émis un avis favorable à l'adoption de ces crédits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Marcel Bigeard.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Alain Peyrefitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la défense.

**M. Alain Peyrefitte, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la régression inquiétante de notre effort de défense à laquelle nous assistions depuis plusieurs années est donc arrêtée. La tendance s'inverse.

Ce changement n'est pas l'effet du hasard. Il résulte d'une volonté délibérée du Gouvernement et de sa majorité de doter notre pays d'un outil efficace qui lui permette de faire face à des menaces dont la nature évolue sans cesse et de plus en plus rapidement.

Pour s'en rendre mieux compte, votre rapporteur a tenu à se rendre sur les sites et bases de nos expérimentations nucléaires du Pacifique, à Mururoa, Fangataufa, Hao et Tahiti. Il en est revenu avec la conviction que nous disposons là d'un outil de haute qualité qu'il faut absolument préserver.

Puisqu'il faut résumer en peu de mots, dans cette présentation orale, les observations auxquelles a donné lieu l'enquête de votre rapporteur, il suffira de dire que trois constatations très nettes s'en dégagent :

Premièrement, la nature de la discussion n'a pas changé ; deuxièmement, le maintien de la dissuasion impose des perfectionnements constants ; troisièmement, la présence française dans le Pacifique Sud est plus que jamais nécessaire.

Première constatation : la dissuasion nucléaire reste et restera très longtemps indispensable.

Ni la sophistication croissante des armements nucléaires, ni l'augmentation de leur précision, ni leur coût, ni la perspective d'un « bouclier spatial » défensif ne rendent obsolète notre dissuasion nucléaire.

La dissuasion française repose sur un principe qui continue à s'appliquer. Le risque que nous présentons pour un adversaire éventuel doit être égal au moins à l'enjeu que nous représenterions pour lui. Il s'agit donc d'une dissuasion du faible au fort qui permet de protéger nos intérêts vitaux.

Il faut et il suffit que notre armement nucléaire soit capable, en toutes circonstances, d'infliger des dommages au moins équivalents au potentiel que nous représentons.

Cette stratégie a fait ses preuves, puisque les pays qui disposent d'une pareille capacité de réplique n'ont jamais été l'objet d'une agression dans leur sanctuaire national depuis quarante ans, alors qu'innombrables sont les pays qui, pendant ce temps ont été l'objet d'agressions parce qu'ils n'avaient pas cette capacité de réplique.

Cette stratégie fait maintenant l'objet d'un consensus national. Encore faut-il qu'elle soit adaptée à un environnement changeant.

Non que l'initiative de défense stratégique la condamne. Car ce qu'on appelle de ce nom ou du nom plus courant de « guerre des étoiles » est un programme de recherche portant sur le long terme - au moins vingt-cinq ans. En outre, il paraît bien difficile d'imaginer qu'un bouclier spatial puisse être totalement invulnérable, en tout cas pour l'Europe en raison des distances. La stratégie du faible au fort garde donc toute sa valeur.

Deuxième constatation : le maintien de la dissuasion exige un effort constant et la prise en compte de l'évolution technologique.

Cette évolution prend de multiples formes : les armements doivent être miniaturisés ; leur précision doit s'accroître ; les progrès de l'acoustique rendent nécessaire de réduire constamment le bruit provenant de nos sous-marins, etc.

L'évolution des techniques exige donc un effort constant de recherche, d'élaboration d'armes nouvelles et d'amélioration des armements existants.

Voilà pourquoi il nous faut poursuivre nos essais nucléaires et apporter des améliorations aux lanceurs. Quand l'ogive devient de plus en plus légère, les lanceurs deviennent de plus en plus performants. A puissance égale, les fusées vont plus loin. A distance égale, leur coût est moins élevé.

Cet effort de recherche et de perfectionnement coûte, mais il économise encore plus qu'il ne coûte. Il doit être poursuivi, aux moindres frais, certes, mais en préservant une efficacité maximale.

Troisième constatation : la présence française dans le Pacifique Sud est plus que jamais nécessaire.

La poursuite des expérimentations nucléaires en dépend.

Les sites de Mururoa et de Fangataufa, avec la base arrière de Hao et celle de Tahiti, sont essentiels pour la poursuite du programme nucléaire français. Ils donnent en effet à notre pays, pour de longues années, la possibilité d'effectuer, sous les deux lagons, des explosions souterraines dans des conditions idéales, c'est-à-dire sans risque sur l'environnement.

Votre rapporteur a pu s'assurer que des précautions minutieuses sont constamment prises pour garantir la totale sécurité des expériences et leur innocuité sur le milieu ambiant. Un laboratoire situé à Papeete est ainsi chargé depuis vingt ans de vérifier que les poissons, et même le plancton et la flore dans l'environnement immédiat des deux sites, n'ont pas été contaminés.

Les mesures de sécurité sont si rigoureuses et si efficaces que la France n'a pas hésité à inviter une mission de scientifiques des pays riverains, c'est-à-dire en fait des Australiens et des Néo-Zélandais puisque les autres pays voisins ne disposent malheureusement pas de scientifiques ayant les compétences requises dans ce domaine. Cette mission de cinq membres était conduite par le professeur Atkinson, directeur du laboratoire national des radiations de Christchurch en Nouvelle-Zélande. Ces savants ont pu procéder à toutes les constatations et mesures qu'ils ont souhaitées. Si la radioactivité avait augmenté de façon significative, ces scientifiques n'auraient point manqué de faire part à leur gouvernement et à leur opinion publique de leurs observations défavorables à notre pays.

Or ce ne fut pas le cas. Le rapport Atkinson est tout à fait formel. Et le professeur Atkinson a même eu l'honnêteté intellectuelle de déclarer publiquement qu'il n'y avait aucun risque de pollution. La prise de position de cette mission renforce considérablement notre θέση. On peut regretter que le Gouvernement n'ait pas fait suffisamment état de ce rapport pour répondre aux attaques dont il est l'objet.

En tout cas, la France ne peut admettre l'attitude de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, dont la mauvaise humeur semble moins causée par nos expériences nucléaires en Polynésie, que par la présence française dans le Pacifique.

De même, la France ne saurait signer le traité de Rarotonga sur la dénucléarisation de la zone du Pacifique Sud. Il faut d'ailleurs remarquer que l'Australie ne s'est pas opposée naguère aux expériences nucléaires britanniques sur son territoire et que, pas plus que la Nouvelle-Zélande, elle n'a protesté contre les essais chinois, réalisés pourtant à une moindre distance que les nôtres. Le Gouvernement pourrait sans doute mieux faire apparaître cette mauvaise foi.

Du moins, il devra veiller à ce que le nombre des signataires de ce traité n'augmente pas de manière importante. En effet, les protestations contre les essais nucléaires français ne

manqueraient pas, dans ce cas, de s'amplifier. Il importe d'en faire prendre conscience tant aux Etats-Unis qu'à la Grande-Bretagne et à la Chine.

Une action diplomatique résolue s'impose dans ce domaine. Les pays du Forum du Pacifique Sud viennent d'adopter trois protocoles au traité de Rarotonga de 1985, qui seront prochainement soumis à la signature des puissances nucléaires, pour qu'elles s'engagent à ne pas fabriquer, à ne pas stocker, à ne pas essayer les armes nucléaires, et à ne pas les utiliser ni menacer de les utiliser dans cette région du monde.

Or, d'ores et déjà, l'U.R.S.S. a déclaré qu'elle les signerait ; la Chine, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont manifesté un soutien de principe, ce que notre pays ne peut évidemment faire.

Nous sommes donc confrontés à une volonté très nette de la part de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, mais aussi des autres signataires insulaires du traité de Rarotonga.

Dès lors que ni les essais nucléaires américains ni les essais soviétiques ne sont contestés par personne, un activisme anti-nucléaire qui est essentiellement tourné contre notre pays n'est pas acceptable.

Il est à cet égard important qu'ait été créé un secrétariat d'Etat auprès du ministre des départements et territoires d'outre-mer chargé des problèmes du Pacifique Sud, et qu'il ait été confié à un homme connaissant bien l'ensemble de cette région.

Ce secrétaire d'Etat peut et doit jouer un rôle dans l'amélioration des relations entre la France et les pays membres du Forum, en défendant nos positions, en les expliquant, en rappelant que les expériences, qui se déroulent sur un territoire où il est né et où il vit parmi les siens, sont sans danger sur l'environnement.

L'intérêt géostratégique de cette zone ira croissant.

Le transfert progressif de la puissance économique des rives de l'Atlantique à celles du Pacifique ne peut rester sans implications géopolitiques dans les prochaines décennies.

L'utilisation grandissante de l'espace à des fins tant civiles que militaires, rend en outre la zone Pacifique particulièrement attrayante, donc convoitée.

La France doit rester présente tant en Nouvelle-Calédonie qu'en Polynésie, de même qu'en Guyane où se joue largement l'avenir spatial de notre pays et de la Communauté européenne dans son ensemble. Et il faut que le monde environnant en prenne son parti.

Le XX<sup>e</sup> siècle est le siècle de la dissuasion nucléaire. Le XXI<sup>e</sup> siècle sera celui de l'espace. Nos départements et territoires d'outre-mer sont autant de points d'appui et de bases, pour la poursuite de nos expériences comme pour le lancement et le contrôle des engins spatiaux. Ils sont une chance pour la France, ils sont une chance pour l'Europe.

C'est dans cet esprit que la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à votre budget, monsieur le ministre, et son rapporteur sera heureux que la décision de l'Assemblée aille dans le même sens. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à monsieur le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

**M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il n'y a pas d'effort de défense qui ne s'inscrive dans la durée.

Il n'existe pas de politique militaire cohérente sans un échéancier de dépenses à moyen terme, sinon à long terme.

De ce point de vue, le Parlement pourrait avoir aujourd'hui, au moment d'aborder l'examen des crédits militaires, le sentiment conjoint de vide et de trop plein.

Trop plein, en effet, puisqu'il dispose aujourd'hui de deux documents de référence : la loi de programmation militaire du 8 juillet 1983 et le projet de programmation pour les années 1987 à 1991 qui vient d'être déposé sur le bureau de notre assemblée,

Mais vide aussi, car ni l'un ni l'autre de ces textes n'est aujourd'hui véritablement opérant, à commencer par celui qui constitue encore notre droit positif : je veux parler de la loi de programmation de 1983.

Ce serait cependant une erreur que de l'oublier, tant il est vrai que ce texte aura marqué le ralliement définitif de ceux qui la combattirent si vigoureusement à la politique de défense engagée par le général de Gaulle.

En effet, comme l'a souligné le Premier ministre devant l'Institut des hautes études de défense nationale le 12 septembre « l'accord profond qui rassemble les Français sur leur défense », outre qu'il constitue le « ciment de l'unité nationale et de l'attachement à la patrie », représente « un atout exceptionnel pour la France », le crédit international de notre pays étant d'autant plus grand que personne désormais « ne peut spéculer sur des revirements ou des remises en cause de nos orientations et de notre détermination ».

Pour autant, personne ne contestera que cette loi de 1983 n'ait été entachée dès l'origine de vices rédhibitoires.

Pouvait-on parler de programmation à moyen terme, dès lors que la loi ne chiffrait notre effort de défense que pour les années 1984 et 1985 ? Pouvait-on affirmer que l'effort de défense fût prioritaire en un temps où le pouvoir d'achat des armées était strictement plafonné ?

Certes le Gouvernement n'avait pas manqué, dès 1983, de faire entrevoir l'espoir d'une croissance particulièrement soutenue des dépenses d'équipement à compter de 1986. Mais la fiction devait bientôt s'effondrer devant les faits : le dernier budget conçu par le gouvernement précédent, celui de l'année qui s'achève, est, avec une croissance de 1 p. 100 des dépenses d'équipement, largement révélateur.

Aussi, nul ne pourra soutenir que la loi de programmation de 1983 puisse encore servir de guide aujourd'hui à l'action d'un gouvernement quel qu'il soit.

Mais le vide ainsi créé ne saurait immédiatement être comblé par le projet qui sera bientôt soumis à notre délibération. L'évoquer ici à l'excès reviendrait à vider de sa substance l'examen auquel nous procéderons dans les semaines qui viennent, d'autant que, face à un texte qui engage pour une large part la défense de la nation jusqu'à l'aube du prochain siècle, le Parlement ne saurait, par une lecture et une approbation hâtives, se défaire de ses responsabilités.

Car c'est bien à lui que revient le droit de déterminer, en dernier ressort, sur la base de l'article 34 de la Constitution, les principes fondamentaux de l'organisation générale de la défense nationale, les sujétions imposées par la défense aux citoyens en leur personne et en leurs biens. C'est à lui d'adopter, et si nécessaire d'amender, les lois de programmation militaire. C'est à lui, donc, d'approuver, de modifier ou d'infirmer tel ou tel des programmes qui lui sont proposés.

Dans l'attente de cet important débat, je voudrais saluer la double performance que vous venez, monsieur le ministre, de réaliser : d'abord en élaborant en moins de huit mois, comme s'y étaient engagés le Premier ministre et la majorité, un projet aussi ambitieux, ensuite en associant largement le Parlement à votre réflexion, rompant ainsi avec les mauvaises habitudes prises depuis trop longtemps dans ce domaine.

Du projet de budget pour l'année 1987, première annuité de la programmation 1987-1991, on pourrait dire qu'il constitue un bon budget du simple fait qu'il traduit une nette croissance par rapport à ses prédécesseurs. Mais qu'est-ce qu'un budget militaire en croissance, sinon la marque de tensions internationales persistantes ou aggravées, ou bien celle d'un relâchement de notre effort de défense qu'il convient de rattraper, voire la réponse conjointe aux tensions présentes et à l'insouciance passée ?

Disons plus simplement qu'il s'agit d'un budget qui nous satisfait parce qu'il tient compte des trois facteurs fondamentaux commandant à toute politique militaire : la situation internationale, l'évolution des techniques et l'état de nos finances et de notre économie.

Depuis la guerre froide, la situation en Europe apparaît comme figée. L'accumulation des armements y est telle de part et d'autre qu'un affrontement entre les deux blocs semble pour l'instant fort improbable, mais pourrait éclater avec d'autant plus de promptitude que l'alliance atlantique baisserait la garde.

Certes, l'Union Soviétique semble aujourd'hui renouveler son langage. Qui n'y prêterait attention ?

Mais cette attitude ne serait-elle pas plus crédible si le dispositif que constituent aujourd'hui les dix-neuf divisions soviétiques d'Allemagne de l'Est, les cinq divisions de Tchécoslovaquie, les deux divisions de Pologne, conforté par l'im-

pressionnant déploiement de forces aéro-terrestres stationnées en Biélorussie et en Ukraine, venait à être notablement allégé ?

Cette attitude n'aurait-elle été plus crédible si elle n'avait pas été précédée par la mise en place d'un parc gigantesque d'euro-missiles, si elle n'était concomitante avec l'accélération des recherches dans le domaine de ce qu'il est convenu d'appeler la guerre des étoiles et si cessait l'occupation de l'Afghanistan comme celle du Cambodge par Viet-Nam interposé ? La liste des inquiétudes est si longue qu'elle commande, on en conviendra, de maintenir notre vigilance intacte.

Seuls des changements fondamentaux dans la stratégie des deux grands pourraient nous conduire à modifier notre politique de défense.

Ces changements ne sont pas prévisibles à court terme, car les éléments qui sous-tendent leur attitude réciproque, même s'ils ne sont pas figés, ne sont pas susceptibles de transformation rapide. La stratégie est, en effet, largement déterminée par la géographie humaine et le développement technique qui ont en commun de posséder une grande inertie.

Quatre facteurs pourraient néanmoins modifier les analyses et les comportements des deux grands : le déplacement vers le Pacifique du centre de l'économie mondiale ; l'utilisation intensive de l'espace à des fins militaires ; la complexité croissante des technologies en matière d'armement, qui contrarie la diffusion des équipements ; l'évolution possible de plusieurs pays de l'alliance vers des options pacifistes ou neutralistes.

L'émergence du Sud-Est asiatique est réelle et se traduit déjà dans les faits par une formidable montée en puissance des flottes soviétiques et américaines dans la région. Cependant, la potentialité d'une manœuvre en extrême-Orient ne paraît pas pour le moment de nature à altérer l'équilibre des forces en Europe.

L'utilisation intensive de l'espace à des fins militaires constitue une menace réelle pour notre système de défense. Toutefois, le double désastre de la navette et de la centrale nucléaire de Tchernobyl permet aujourd'hui de mesurer l'ampleur des problèmes qui restent à résoudre avant de déployer dans l'espace de grands systèmes défensifs ou offensifs fiables. Cette constatation ne doit pas - au contraire - nous inciter à rester sans réaction face à une évolution stratégique probable.

La complexité croissante des technologies en matière d'armement a, quant à elle, deux conséquences principales : elle creuse l'écart entre les deux grands d'un côté et les puissances moyennes de l'autre ; elle conduit à une stabilisation, voire à une réduction de l'arsenal des Etats-Unis et de l'Union Soviétique, dont les budgets ne sauraient supporter indéfiniment la croissance des coûts des systèmes d'armes.

La recherche d'une véritable réduction des armements nucléaires repose aujourd'hui probablement autant sur les considérations économiques que sur des considérations humanitaires et il n'est pas exclu que les deux parties parviennent à s'entendre sur un niveau relativement bas. En effet, la réduction des lanceurs et des charges augmente l'efficacité d'un éventuel système défensif, alors qu'elle renforce l'avantage soviétique en force conventionnelle et celui de sa contiguïté géographique avec l'Europe.

La question du niveau des forces nucléaires françaises et britanniques pourra alors être évoquée avec plus d'acuité. L'importance et la modernité de nos moyens de dissuasion seront alors nos meilleurs arguments et les garants les plus efficaces de notre indépendance. Il importe que cette éventualité soit prise en compte dans la définition de la nouvelle composante de nos forces nucléaires.

Enfin, l'évolution possible de plusieurs pays de l'Alliance vers des options pacifistes ou neutralistes constitue à l'évidence une menace sur notre sécurité.

Soyons donc attentifs aux craintes et aux interrogations de nos alliés, et en premier lieu de la République fédérale d'Allemagne. L'ambiguïté de certains aspects de notre stratégie à son égard ne contribue pas aujourd'hui au renforcement de notre sécurité, parce qu'elle affaiblit la volonté de résistance d'une partie du peuple allemand.

Chacun comprendra, dans ces conditions, que l'effort de la France pour la sécurité de l'Europe occidentale doit être exemplaire.

Exemplaire aussi dans le reste du monde où les évolutions, que maîtrise avec difficulté l'*imperium* des deux grands, sont imprévisibles, sanglantes, souvent sans issue comme le montre le conflit Irak-Iran, tandis que des confrontations locales prennent pied, sous la forme du terrorisme, au sein de nos sociétés occidentales.

Si la France est en paix, des hommes et des femmes tombent pourtant aujourd'hui parce que les idéaux qu'elle représente et qu'elle défend de par le monde heurtent les fanatismes et les totalitarismes. Je suis sûr qu'à ce point du débat, l'Assemblée unanime me rejoindra pour rendre l'hommage qu'il convient à la mémoire du colonel Goutierre, de nos soldats de la F.I.N.U.L. assassinés au Liban et des victimes innocentes des attentats de Paris. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F., Front national [R.N.] et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Sans méconnaître - j'y reviendrai - la valeur des hommes, la défense repose désormais très largement sur le recours sans cesse accru aux technologies les plus avancées qui soutiennent les recherches les plus pointues.

Enfin, les impératifs dictés par la situation internationale, comme ceux qu'imposent les évolutions scientifiques et technologiques, doivent se conjuguer, si ce n'est se plier, aux capacités économiques et financières du pays.

Or, qu'on me permette de rappeler ici quelques chiffres significatifs à mes yeux.

Dans la loi de finances pour 1981, les crédits d'équipement militaire s'élevaient à 47,7 milliards de francs et les charges de la dette publique à 37,6 milliards, hors atténuation de recettes. Dans la loi de finances pour 1986, les crédits d'équipement militaire étaient de 75 milliards de francs et les charges de la dette de 93,6 milliards. L'explication de nos difficultés est pour une large part contenue dans cette inversion des priorités.

Il était donc urgent, dans ces conditions, de limiter les dépenses de l'Etat de manière à résorber les déficits et à alléger les charges de la dette. Dès lors, on mesure la difficulté qu'il y a à accroître l'effort de défense. Et pourtant, c'est précisément ce que propose le Gouvernement.

Aussi, de ce budget qui traduit un renversement manifeste des priorités, je tenais à évoquer quelques points essentiels, la tâche de présentation accomplie de façon remarquable par Mme et MM. les rapporteurs des commissions des finances, de la défense nationale et des affaires étrangères me permettant de limiter mes propos.

Pour la première fois, les crédits destinés à l'espace sont individualisés, ce qui permet au pays de mieux apprécier notre effort. S'il reste, il faut en convenir, toutes proportions gardées, modeste, il confirme toutefois le lancement irréversible du système Hélios, héritier du satellite militaire de reconnaissance optique abandonné en 1982, et la modernisation du système de transmissions Syracuse.

La recherche constitue avec raison une priorité manifeste, traduite dans les chiffres : 11 milliards de francs et une croissance de 21 p. 100 pour les seuls équipements classiques, à propos desquels deux points me paraissent particulièrement saillants.

Je veux parler de la part des crédits que l'armée de l'air consacre à l'avion de combat futur et de l'heureuse orientation de l'armée de terre qui hausse désormais son effort de recherche à un niveau sensiblement identique à celui de l'armée de l'air, préparant ainsi, selon les termes du rapporteur de la commission des finances, « le corps de bataille aéromobile et blindé à forte puissance de feu qui constituera l'élément conventionnel, indispensable à notre stratégie de dissuasion globale dès le milieu de la prochaine décennie ».

Cependant, partageant le sentiment des commandants d'unités qui jugent aussi de la réalité de l'effort de défense aux systèmes d'armes qu'ils sont susceptibles de mettre en œuvre dans l'instant, il apparaît important de prendre en compte, outre les crédits de recherches, les crédits de fabrications et d'infrastructures.

Ainsi, l'ensemble des dépenses d'équipement destiné à nos forces nucléaires et à nos forces classiques progresse à un rythme sensiblement identique, supérieur à 13 p. 100.

Cette identité ne me surprend ni ne me choque dès lors que les programmes de la force nucléaire stratégique, priorité des priorités, sont préservés. Or, le budget de 1987 permet de poursuivre les développements relatifs au sous-marin

nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération ; il assure la livraison après refonte du *Tonnant* ; il permet de commander la refonte du *Terrible*, d'entreprendre la réalisation de la tête nucléaire furtive TN 75, de recevoir les derniers Mirage IV mis aux normes du missile A.S.M.P., d'engager enfin des crédits suffisants au profit de la nouvelle composition de nos forces nucléaires stratégiques.

L'examen de la loi de programmation nous permettra de débattre de cette dernière. L'importance des crédits qui seront consacrés à l'équipement de nos forces dans les cinq années qui viennent permet de rassurer ceux qui craignent que ce programme ne se fasse au détriment de la force océanique stratégique. Pour autant, tous les problèmes ne sont pas résolus et la mise en service dans dix ans d'un nouveau missile balistique à Albion ne saurait constituer une réponse aux questions qu'ont fort bien posées dans leur rapport d'information Jean-Pierre Bechter et Pierre-André Wiltzer.

J'ai fait part depuis longtemps des réserves que m'inspire le montant des crédits sans cesse accrus accordés à des systèmes dont la portée tend moins à en faire des armes tactiques que stratégiques, alimentant sans fin des considérations sur leur doctrine d'emploi. Je n'en suis donc que plus à l'aise pour réaffirmer la nécessité de détenir des armes nucléaires tactiques susceptibles de créer chez l'ennemi des dommages significatifs. Imagine-t-on en effet nos armes aéro-terrestres prises à partie par une frappe adverse et sans moyen de riposter ? Autant en venir d'emblée au concept du « tout ou rien » !

La détention de ces armes ne porte en aucune façon atteinte à notre concept de défense. Dès lors qu'après l'emploi de l'armement nucléaire tactique, il n'y aurait plus rien sinon le recours à notre force stratégique, cette arme constitue bien l'ultime avertissement qu'elle n'a jamais cessé d'être.

Si le problème des armes nucléaires tactiques françaises doit être posé, c'est en terme de suffisance quantitative, de puissance et de précision. Nous souhaitons, monsieur le ministre, voir clair sur ce sujet d'ici au débat sur la loi de programmation.

Au demeurant, pour éviter le recours prématuré aux armements nucléaires, il convient plus que jamais de disposer de forces classiques cohérentes et puissantes dont la qualité ne peut plus être aujourd'hui synonyme seulement de quantité. Le nombre des chars en ligne, des avions en vol, des bâtiments à la mer n'est plus l'unique étalon de mesure de notre capacité militaire.

Mais il n'est pas de défense sans les hommes, sans la foi qui les porte, sans la maîtrise des technologies les plus modernes, sans la cohésion et la détermination des unités militaires.

De ce point de vue, l'Assemblée nationale se doit de rendre hommage à la disponibilité, à la compétence et à l'ardeur de tous les personnels sous les armes, notamment à nos officiers et sous-officiers, d'active comme de réserve.

Certes, la question de ces personnels ne va pas toujours sans poser de problèmes. Aussi qu'on me permette ces quelques réflexions qui auront valeur de conclusion.

Le temps me semble venu de communiquer au Parlement les études portant sur des sujets aussi essentiels que le sous-encadrement, réel ou apparent, de nos armées, ou bien sur l'emploi comparé des personnels civils au sein des armées françaises et des armées étrangères.

Le temps me semble venu de reprendre cette idée, chère à Joël Le Theule selon laquelle le service de l'Etat, qu'il soit civil ou militaire, est de même nature et que la poursuite de la carrière d'un officier au sein d'une administration civile doit s'inscrire dans un cursus qui, à l'avenir, ne devrait plus présenter ce caractère exceptionnel que nous lui connaissons aujourd'hui.

Il reste enfin l'immense et difficile problème du service national.

C'est mon éminent prédécesseur Alexandre Sanguinetti qui avait coutume de soutenir - on s'en souvient - que le service militaire, bien adapté à l'armement uniforme qu'était le fusil, risquait de devenir caduc avec le développement d'un armement coûteux, complexe et diversifié.

**Un député du Front national (R.N.).** Bien sûr !

**M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.** Cette évolution, qu'avait aussi pressentie Pierre Messmer, est aujourd'hui une réalité.

La « ressource » en conscrits est plus forte que les besoins de la défense nationale. Notre stratégie n'est pas celle de la République fédérale d'Allemagne, qui a été contrainte de renoncer à l'armement nucléaire. Mais il faut admettre que la mystique de la levée en masse n'a pas complètement disparu des esprits...

**M. Paul Chomat.** Heureusement !

**M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.** ... de même que la professionnalisation est combattue au nom de l'armée de métier. Pourtant, les éléments les plus modernes et les plus motivés de nos forces - aviation, marine, gendarmerie, division aéro-mobilité - sont déjà presque entièrement professionnalisés.

Il est illusoire de penser rendre le service national efficace pour les 400 000 conscrits, alors qu'il ne peut être sérieusement envisagé d'engager, face aux troupes d'assaut soviétiques, des divisions d'infanterie sous-équipées par rapport aux normes retenues pour le combat en Europe centrale.

**M. Paul Chomat.** Ce n'est plus la défense « tous azimuts » !

**M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.** Si, pour des raisons autres que militaires, le service national est politiquement considéré comme indispensable, alors il faut en définir le contour, en dresser le bilan, isoler les dépenses et faire voter le budget correspondant.

Sur l'idée que le service national aide à lutter contre le chômage, il convient de se reporter aux analyses d'Alfred Sauvy dans *L'Histoire économique de la France entre les deux guerres*. Ce n'est pas par des mesures malthusiennes que l'on préparera l'avenir du pays.

Si l'armée satisfait un besoin de formation professionnelle complémentaire, il y a confusion des finalités avec l'éducation nationale. L'amélioration de la situation ne doit pas se faire au détriment de notre capacité de défense.

Vous avez choisi, monsieur le ministre, d'ouvrir le débat. Je vous en félicite, mais je crains que la complexité du problème, le conservatisme inhérent à toute grande institution, comme le notait le général de Gaulle dans *Le Fil de l'Épée*, et la situation politique présente ne rendent difficile l'émergence d'une véritable solution. Or il convient d'éviter, dans ce domaine, les demi-mesures, qui cumuleraient les inconvénients et retarderaient les évolutions pourtant inéluctables.

Quoi qu'il en soit, le Parlement entend bien participer activement à une réflexion qui engage la nation tout entière.

Dans cette attente, nombreuses sont les tâches à entreprendre. La première sera d'adopter et de mener à bien la prochaine loi de programmation militaire, dont ce budget, monsieur le ministre, mes chers collègues, est le meilleur présage. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. André Giraud, ministre de la défense.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le budget que le Gouvernement présente aujourd'hui à votre suffrage exprime une préoccupation majeure : donner à la France la défense forte dont elle a besoin.

L'effort et le choix d'une défense sont aujourd'hui une priorité. L'évolution de l'environnement international ainsi que certaines avancées de la technologie des armements ont renforcé et en même temps renouvelé les menaces politiques et militaires qui pèsent sur la France. La situation exige de nous des analyses plus attentives et les solutions les plus adaptées compte tenu de nos moyens.

La croissance et le net redressement que le Gouvernement entend apporter au budget sont la traduction dans les chiffres de notre volonté de défense et des options qui nous paraissent s'imposer aujourd'hui.

Je voudrais exprimer ici toute ma gratitude à vos commissions de la défense, des affaires étrangères et des finances, et plus particulièrement à leurs présidents et rapporteurs. Ils ont

procédé à une étude approfondie de ce budget et nous ont fait part de leurs remarques et de leurs appréciations. Je ne reviendrai donc pas sur sa description et me contenterai de souligner sa caractéristique essentielle.

Il marque, par rapport à la stagnation des dernières années, le souci de donner les moyens nécessaires à une politique de défense dont les grands axes, définis sous l'impulsion du général de Gaulle et poursuivis avec détermination par ses continuateurs, rallient aujourd'hui la quasi-totalité des forces de la nation.

En me référant simplement à deux grands indicateurs, je ferai remarquer d'abord que la tendance à la régression du prélèvement sur le produit intérieur brut marchand au profit de la défense, constatée depuis trois ans, est arrêtée et renversée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Cette part, qui s'était élevée jusqu'à 3,92 p. 100, passera, en effet, du niveau où elle était retombée - 3,76 p. 100 en 1986 - à 3,79 p. 100 en 1987, alors même que la croissance prévisionnelle du P.I.B.M. est plus forte cette année.

Plus significatif encore est le véritable bond que font les crédits d'équipement : les autorisations de programme, qui n'avaient pas progressé depuis trois ans, augmentent de 20 p. 100 et les crédits de paiement, qui étaient restés approximativement stationnaires de 1982 à 1986, progresseront de plus de 11 p. 100 en volume.

Ces termes de comparaison suffisent à indiquer, me semble-t-il, l'orientation que nous avons voulu imprimer au budget 1987, qui est le signe d'une priorité politique véritable. Et pourtant, ce n'est pas cette rupture par rapport aux années passées que je souhaiterais souligner le plus.

Cette démarche ne me satisfait pas entièrement, car elle risquerait, en insistant sur le passé récent, de nous diviser pour des pourcentages au lieu de nous réunir sur l'essentiel. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Marcel Bigeard.** Tout à fait d'accord !

**M. Yves Guéna, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Je ne peux certes pas laisser ignorer au Parlement, qui me le reprocherait, les difficultés qui découlent du ralentissement de l'effort d'équipement de nos armées au cours des récentes années. Je ne voudrais pas cacher les profondes difficultés qui attendent certaines de nos industries de l'armement, pour lesquelles ce ralentissement s'ajoute à celui, autrement plus grave, des exportations - M. Bechter en a parlé ce matin. Mais les critiques que je pourrais porter sur cet aspect des choses ne serviraient au Gouvernement ni d'alibi ni de politique. Nous sommes réunis ici pour l'action, pour parler du présent et du futur. Je souhaiterais surtout que l'on retienne de mes prédécesseurs la part qu'ils ont prise à l'élaboration d'un consensus.

**M. Loïc Buvard, M. Jean-Marie Daillet et M. Émile Koehl.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Je veux espérer que les forces politiques sauront le préserver et le renforcer encore. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Yves Guéna, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** C'est une grande chance pour nous, aujourd'hui, que, à la suite des déchirements qui ont accompagné les guerres de décolonisation, puis des divergences graves d'opinion qui ont suivi la décision de faire reposer notre défense sur la dissuasion nucléaire, les options fondamentales de notre politique de défense recueillent maintenant un large assentiment. L'alternance politique de 1981, puis celle de 1986, dans le cadre qu'impose la Constitution, ont forcé les divers courants en présence à définir les termes politiques du consensus de principe déjà acquis. Cette adhésion profonde répond à l'état de maturité du pays, conscient qu'est celui-ci qu'il y va de son intérêt supérieur.

C'est là, pour le temps présent, sur une scène internationale chargée d'incertitudes et de menaces, un atout, une force et une garantie majeure qui concernent tous les citoyens et auxquels tous les citoyens ont leur part : c'est sur leur

volonté de résistance que repose, en définitive, l'efficacité de cette défense. C'est eux qui peuvent faire en sorte que notre pays, petit par sa superficie et sa population, soit digne de son histoire, respecté et grand par ses idées.

De ce point de vue, le principe du service national, auquel nous sommes tous très attachés, manifeste le lien organique qui existe entre la nation et son armée.

**Un député du groupe U.D.F.** Eh oui !

**M. le ministre de la défense.** La jeunesse y trouve une occasion démocratique d'y forger ses valeurs morales et physiques.

Il nous appartient de donner à cette période, à laquelle devraient être associés tous les jeunes Français, et par le bon emploi de leur enthousiasme, toute sa signification de solidarité nationale.

L'élaboration du budget s'inscrit dans un travail réfléchi et approfondi qui trouve sa traduction dans le projet de loi de programme qui vient de vous être soumis. Inscrit au programme de la majorité que les Français ont portée dans cette assemblée, ce projet, annoncé par le Premier ministre, dans son discours du 9 avril, est au rendez-vous et reprend les grandes orientations tracées pour la défense dans ce programme.

Mil neuf cent quatre-vingt-sept sera la première de ces cinq années. C'est dans cette perspective que vous allez en juger, et même au-delà, dans une perspective qui prend en compte une évolution continue de la scène internationale, des rapports humains, du progrès technologique. Puisant ses forces dans la tradition, moderne dans ses entreprises, notre défense exige des décisions pour le présent. Elle doit aussi prévoir l'avenir. Certains des programmes que nous lançons engagent un avenir de trente ans au moins. Précis pour l'immediat, ils doivent laisser dans toute la mesure du possible aux responsables qui nous suivront les moyens de s'adapter aux situations nouvelles.

Je vais donc considérer maintenant devant vous la nature des menaces qui nous entourent, les choix militaires que nous en avons déduits, ainsi que les idées générales qui vont inspirer notre action.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde, d'une part, caractérisé par de nombreuses zones d'instabilité, parsemé de conflits localisés, et, d'autre part, tendu en permanence par un affrontement idéologique profond entre les deux plus grandes puissances et leurs alliés.

Entre celles-ci s'est établi, à un niveau exagéré d'armement, un équilibre nucléaire global qui a évité jusqu'à présent que cette tension ne dégénère en un conflit d'ampleur mondiale. Chacune de ces puissances, convaincue que l'autre conserverait après une première frappe nucléaire stratégique les moyens de deuxième frappe permettant une riposte destructrice, ne saurait s'engager dans l'aventure. Voilà le principe de l'équilibre ! Il y a dissuasion mutuelle à ce niveau.

Les menaces sur la paix mondiale peuvent d'abord provenir de la rupture de cet équilibre par des avancées technologiques. Ainsi, les progrès accomplis sur la précision des armes ou la furtivité des trajectoires accroissent, à volume constant d'armement, leur capacité de destruction. Ces progrès, s'ils étaient accomplis par l'une des parties seulement, pourraient porter atteinte à cet équilibre.

**M. Charles Ehrmann.** Evidemment !

**M. le ministre de la défense.** Il en serait de même s'il s'agissait d'une modification des installations de défense, limitées jusqu'à présent en nombre par le traité ABM, et qui n'ont été déployées que par les Soviétiques à ce jour. Tous ces progrès constituent un élément essentiel qui doit être pris en compte par les forces de dissuasion nucléaires françaises et imposent leur modernisation pour assurer le maintien de leur crédibilité.

Le sort de l'Europe, située au contact même du bloc soviétique, dépend naturellement du maintien de cet équilibre, mais aussi de la situation qui s'établit à d'autres niveaux des armements. Pour les armements conventionnels, un important déséquilibre favorise le Pacte de Varsovie. En matière nucléaire, depuis quelques années, les Pershing II, qui peuvent atteindre l'Union soviétique, sont venues contrebalancer l'installation des SS 20, armes de même portée que celle-ci avait déployées. Mais, dans une période récente, l'Union

soviétique a accru dans des proportions considérables son arsenal nucléaire à courte et moyenne portée, dont les effets sur l'Europe de l'Ouest seraient rigoureusement identiques à celui des SS 20. En outre, alors que les traités internationaux interdisent leur usage, des stocks considérables d'armes chimiques sont accumulés à l'Est, menaçant les populations civiles et susceptibles de paralyser les défenses de l'Ouest.

C'est pourquoi les conversations qui se sont nouées entre les deux Grands sur les modifications de l'équilibre méritent la plus grande attention de la part des pays d'Europe. Ceux-ci, et la France en particulier, qui ne recherchent que la paix, ne peuvent qu'approuver les efforts entrepris pour réduire les arsenaux inutiles et terrifiants...

**M. Paul Chomat.** Il faut condamner l'I.D.S.

**M. le ministre de la défense.** ... que les deux Grands ont accumulés. Mais l'orientation prise par les conversations de Reykjavik fait planer les plus grandes inquiétudes, non pas quant au volume des armes stratégiques américaines et soviétiques, mais quant aux mesures envisagées en ce qui concerne les armements qui conditionnent l'équilibre, et donc le maintien de la paix par la dissuasion sur le théâtre européen.

Peut-on imaginer que l'Europe puisse vivre sous la menace permanente d'une supériorité écrasante du Pacte de Varsovie quant aux armements conventionnels, aux armements chimiques et aux armements nucléaires susceptibles de l'atteindre, quel qu'en soit le positionnement par rapport à la ligne de l'Elbe ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Peut-on imaginer une situation où sa seule protection serait le déclenchement de l'armement stratégique américain, décision si lourde et si dangereuse à prendre pour un pays éloigné de la menace qu'elle en deviendrait peu crédible, et donc peu dissuasive ? Peut-on en outre imaginer que de telles réductions d'armement soient envisagées avant que des accords de vérification efficace n'aient été conclus ? Peut-on se satisfaire des perspectives lointaines d'une défense spatiale qui n'existe que sur le papier ? Mesure-t-on que les Etats-Unis eux-mêmes y consacrent à peine plus de 1 p. 100 de leur budget de défense ? Quelle que soit la détermination de la France d'assurer par ses propres moyens la défense de ses intérêts vitaux, la solidarité qu'elle porte à ses voisins européens, le souci qu'elle a des intérêts de l'alliance, comme celui de sa propre sécurité, conduisent à poser solennellement ces questions.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Hors d'Europe, les foyers de tension qui peuvent mettre en cause nos amitiés, nos engagements ou nos intérêts sont nombreux. La France ne saurait demeurer indifférente aux risques de détérioration de la situation en Afrique et en Méditerranée : les liens d'amitié que l'histoire a tissés entre la France et de nombreux pays, notamment lorsqu'ils sont concrétisés par des engagements de défense et par la présence de forces militaires françaises, lui confèrent des responsabilités particulières.

Par ailleurs, l'aggravation du conflit dans le golfe arabo-persique porte atteinte à la stabilité de cette région d'importance stratégique majeure et fait peser des risques sérieux sur les voies d'approvisionnement en produits énergétiques. Enfin, les évolutions les plus récentes conduisent à une situation particulièrement préoccupante dans certaines zones géographiques. M. Peyrefitte a mentionné tout à l'heure le Pacifique mais nos regards se tournent aussi du côté du Proche et du Moyen-Orient et vers le Nord de l'Afrique, où se conjuguent divers facteurs d'instabilité : déséquilibres démographiques, montée en puissance des fanatismes, exacerbation des rivalités ethniques ou nationales. La sécurité des pays européens peut s'en trouver directement affectée. Une telle situation va jusqu'à pousser certains groupes ou organisations, voire des Etats, à des comportements en contradiction avec le droit international. Le chantage, le terrorisme, la prise d'otages menacent les intérêts et parfois la vie de nos concitoyens. Nous entrevoyons aujourd'hui le risque que de telles formes d'agression puissent être généralisées dans les temps qui viennent, servir de plus en plus fréquemment de moyens de pression sur nos pays et nos gouvernements, ou se combiner avec des conflits classiques.

Nous avons là à faire face à une forme de menace jusqu'à présent inédite. Le terrorisme ne se déclare plus seulement par des actions violentes tels que des attentats au cœur même de nos



cités, mais engage des actions insidieuses de désinformation utilisant toutes les ressources des canaux médiatiques. Il détourne à son profit le formidable pouvoir qu'offre l'ubiquité et l'instantanéité de l'information, et cherche ainsi à désorganiser le fonctionnement de ce qui constitue l'un des cœurs de la vie politique des démocraties, à savoir le débat et l'expression publics. Ces actions de désinformation visent à perturber les relations internationales, à affaiblir le fonctionnement des alliances, à atténuer la volonté et l'esprit de défense. Elles cherchent à décourager les opinions publiques et à inciter à des attitudes de renoncement plutôt que de résistance. Nous devons considérer qu'il s'agit là désormais d'un nouveau chapitre de la défense.

Nous devons prendre en compte les menaces qui cherchent à remettre en cause la vocation de la France à être présente et active dans la communauté internationale. Il faut que nous soyons en mesure d'entretenir et de préserver les liens de coopération et d'assistance que nous entretenons avec beaucoup de pays amis. Et il faut aussi que nous continuions d'assumer, que nous revendiquions et renforçons le rôle original que la France entend jouer, par ses idées et par sa tradition, dans la recherche inlassable d'un monde plus libre, plus juste et plus pacifique.

Il nous faut donc nous persuader que l'action de notre défense revient aussi à inventer des réponses adaptées à des actions dont il est parfois difficile de localiser la source et qui tendent à menacer l'intégrité et la vie intérieure des institutions, ou la vocation universelle du pays.

Plus généralement, il résulte des enseignements de ces dernières années que défendre la France ne consiste pas seulement, plus seulement, à définir et construire une force de dissuasion, ainsi que des moyens conventionnels qui, en cas de conflit préalable, pourraient jouer avec honneur leur rôle sur le terrain. Ce qu'il faut aussi c'est s'efforcer de traiter les menaces et les crises de façon à éviter l'affaiblissement de la posture du pays, et dissuader pendant qu'il en est encore temps les velléités d'agression.

De là découlent les principes qui animent notre politique de défense et qui conditionnent le choix de nos équipements.

La France doit disposer des moyens de préserver son indépendance et de protéger l'intégrité de son territoire ainsi que ses intérêts vitaux.

Elle est naturellement en faveur du désarmement et approuve la recherche d'une réduction du niveau de l'équilibre nucléaire. Mais il est essentiel que le véritable objet du débat ne soit pas détourné. C'est d'abord l'équilibre du niveau stratégique des deux Grands qui est en cause.

Nous n'acceptons pas que nos forces nucléaires soient incluses dans le débat. Le Président de la République, parlant au nom de la nation, l'a clairement affirmé. La France considère comme un préalable indispensable à sa participation au processus de désarmement que soient satisfaites trois conditions.

Premièrement, que la disparité existant entre les arsenaux soviétique et américain, d'une part, et ceux des autres puissances nucléaires, d'autre part, soit très sensiblement réduite.

Deuxièmement, que les systèmes, notamment défensifs, qui peuvent déstabiliser les fondements actuels de la dissuasion ne soient pas renforcés.

Troisièmement, que le déséquilibre des forces classiques ait disparu et que l'élimination de la menace chimique soit devenue réalité.

Tant qu'il n'en est pas ainsi, la France considère que sa sécurité passe par la poursuite et le renforcement de son effort de défense.

Et il est nécessaire que nous fassions reposer cet effort sur la dissuasion, qui seule permet de garantir notre survie et notre indépendance, en maintenant constamment l'équilibre du faible dans sa relation avec le fort. Il nous faut compter en effet avec la disproportion des volumes d'armement en présence, dans une situation dans laquelle nous savons que l'adversaire dispose de la première initiative. Dans ces conditions, la protection de notre pays exige que nous préservions les armements les plus performants de nos forces à dissuader toute atteinte à nos intérêts vitaux.

En premier lieu, le maintien de la dissuasion nucléaire au-dessus du seuil de crédibilité sera assuré par des mesures de renforcement de notre composante océanique : il nous faut poursuivre, comme cela a été prévu dès 1974, l'équipement

des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins avec le système de missiles M 4, garantir l'invulnérabilité en toutes circonstances, y compris les plus graves, de nos réseaux d'observation, de communication et de commandement, assurer le déploiement de la force navale de soutien qui doit garantir la sécurité des S.N.L.E. Il nous faut également, sans délai, lancer l'étude et la construction de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération qui soient dotés de performances accrues et qui offrent une moindre vulnérabilité. Afin de faire face aux progrès qu'accompliront les capacités de défense, il nous faut enfin faire progresser le système d'armes emporté par les sous-marins et développer un missile balistique nouveau, le M 5, doté des caractéristiques suffisantes de pénétration lorsqu'il entrera en service à la fin du siècle.

Le souci de maintenir en toutes circonstances la crédibilité de la dissuasion stratégique nous conduit non seulement à poursuivre l'équipement des Mirage IV en missiles A.S.M.P., mais aussi à développer une nouvelle composante nucléaire terrestre.

En présentant la précédente loi de programmation, M. Charles Hernu avait rappelé que le missile mobile SX qui s'y trouvait inscrit, et qui avait été annoncé par le Président de la République le 30 octobre 1981, était destiné à entrer en service en 1996 pour prendre la relève des Mirage IV. On peut noter qu'à cette même date les missiles du plateau d'Albion devront être remplacés et qu'à cette échéance l'invulnérabilité de cette base est incertaine, quel qu'en soit le durcissement.

Le système qui nous a paru préférable, et dont nous avons décidé de lancer le développement dès 1987, consiste en un missile balistique léger, le S 4, accompagné de son unité de tir. Ce missile d'environ neuf tonnes permettra des trajectoires tendues d'au moins 3 500 kilomètres, très brèves, avec des têtes nucléaires dont l'arrivée sera peu détectable. Les missiles de croisière ont été écartés : il est impossible de réaliser, à échéance prévisible, des versions supersoniques pour une telle portée et, d'autre part, les versions subsoniques présentent une grande vulnérabilité. L'ensemble adopté constituera la pièce essentielle de la nouvelle composante stratégique. Pouvant être implanté d'abord sur le plateau d'Albion, il serait susceptible, en fonction de l'évolution de la situation, et si le chef de l'Etat en décide ainsi, de faire l'objet d'implantations aléatoires, par exemple sur les bases actuelles de Mirage, voire sur d'autres terrains militaires.

Mais la dissuasion forme un tout. Il doit être fait en sorte qu'elle ne puisse être ni entamée, ni fractionnée, ni contournée.

Nous devons continuer à disposer d'un armement nucléaire préstratégique. Outre son efficacité militaire propre, il est défini par sa valeur d'ultime avertissement, avant le recours aux armes stratégiques. Ce caractère dissuasif tient évidemment à sa capacité de frappe, mais plus encore peut-être au fait que les décisions de son emploi relèvent directement du Président de la République.

C'est dans cette perspective que doivent s'apprécier l'acquisition des Mirage 2000 N, dotés eux aussi de l'A.S.M.P., et le développement des missiles mobiles Hadès pour remplacer demain nos missiles Pluton, avec une précision et une portée largement augmentées.

Mais la France doit également disposer de moyens conventionnels pour décourager toute action hostile qui pourrait être considérée comme non justiciable d'une riposte nucléaire. A cet effet, nous devons accroître la capacité opérationnelle de nos forces, les doter de nouveaux chars et avions de combat, instruments qui doivent jouer un rôle décisif dans une manœuvre de type classique, renforcer les moyens antichars et l'artillerie, acquérir des moyens aéroportés de détection lointaine, moderniser nos défenses anti-aériennes, accroître la mobilité et l'aéromobilité de nos forces terrestres, afin de pouvoir intervenir rapidement.

Plusieurs rapporteurs ont évoqué ce matin certains problèmes précis concernant l'armement classique. Je me propose de revenir sur ces points à l'occasion des réponses que je ferai aux interventions et aux questions de MM. les parlementaires.

La marine, quant à elle, devra pouvoir assurer la sécurité de nos approches maritimes et, en liaison avec nos alliés, assurer la maîtrise des mers qui nous environnent. Le programme de sous-marins nucléaires d'attaque, en particulier, sera poursuivi sans délai.

Enfin, l'espace apparaît comme une nouvelle dimension de la défense, M. Baumel l'a souligné ce matin. Nous nous y engageons avec résolution là où les choses sont claires, c'est-à-dire pour les satellites d'observation et de télécommunication, et sélectivement pour des applications plus lointaines.

Le budget assure la traduction détaillée de ce qui sera fait en 1987 dans ces différentes directions et la loi de programme mentionne certains objectifs chiffrés à moyen terme. J'ajouterai les précisions suivantes.

En Europe, la France, fidèle à ses engagements, et qui contribue déjà par sa stratégie de dissuasion à empêcher qu'un conflit n'y éclate, continuera à organiser ses forces de telle sorte que leur engagement et leur commandement relèvent de décisions nationales. Afin de leur permettre de remplir leurs missions en coopération avec les forces de ses alliés, elle s'attachera à maintenir des unités modernes dont le volume et l'efficacité puissent représenter une part suffisante des moyens de l'Alliance. L'existence d'un déséquilibre entre les forces conventionnelles en présence ne peut être compensée que par le lien entre les forces conventionnelles et la menace du recours aux armes nucléaires. Et, compte tenu de l'existence de stocks d'armes chimiques que d'autres nations estiment avoir le droit de posséder, la France a le projet de disposer dans ce domaine d'une capacité dissuasive appropriée. Cela commencera dès 1987.

**M. Jean-Marie Dalloz.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Hors d'Europe, la France veut protéger ses intérêts, ses ressortissants, ses amitiés, préserver sa souveraineté là où elle s'exerce, assurer dans les meilleures conditions sa présence dans le monde. Ce sont pour l'essentiel les mêmes moyens qui y pourvoiront, moyennant certaines adaptations et certains compléments. Ainsi faut-il prévoir la polyvalence de certains matériels et leur transportabilité. En outre, il nous faut apporter des solutions aux problèmes de transports aériens et maritimes. J'aurai l'occasion de répondre sur ce problème tout à l'heure.

J'indique cependant dès à présent qu'il a été décidé, après mûre réflexion, de poursuivre la construction d'un porte-avions nucléaire, ce type de navire ayant montré son utilité, en particulier dans une période récente, comme instrument de gestion des crises.

Sur le territoire national, enfin, nous devons être protégés contre les opérations subversives en temps de paix, de crise ou de guerre. C'est là l'objet de la défense opérationnelle du territoire, que nous comptons améliorer. Un effort particulier sera fait pour accroître les possibilités de travail de la gendarmerie dont il me plaît de souligner combien son action est appréciée par les populations. Je remercie tout particulièrement M. Pujade d'avoir insisté sur ce point ce matin.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, quelles sont les lignes de force qui ont orienté le choix des postes inscrits au budget qui vous est présenté.

Je voudrais maintenant vous indiquer dans quel esprit nous comptons l'exécuter dans l'action de tous les jours.

Quatre préoccupations vont nous guider : le maintien et le respect des traditions militaires, l'ouverture sur l'évolution du monde contemporain, la recherche d'une gestion rigoureuse et lucide, enfin le souci que l'effort de défense soit utile aux progrès de la nation et de son économie.

La France a été faite, elle est devenue un grand pays par la valeur de ses hommes, de tous ses hommes : écrivains, savants, industriels, artistes, ingénieurs, militaires, et de bien d'autres encore. Aux heures graves du pays, tous ont donné le meilleur d'eux-mêmes et beaucoup se sont portés là où le sacrifice de soi-même était indispensable. Au sein de cette communauté, les armées sont dépositaires, plus que tout autre, des traditions de la valeur militaire, ces vertus de courage, de désintéressement, de disponibilité, de service, de discipline et de solidarité mutuelle. Elles n'en ont pas l'exclusivité mais elles s'honorent de les avoir recueillies de l'histoire et les manifestent à chaque occasion ; parfois, comme les événements l'ont montré, jusqu'au sacrifice suprême.

Cet esprit de défense, nous nous attacherons à le maintenir d'abord dans l'armée de métier, avec l'aide de la nation, qui doit la comprendre et la soutenir. Mais nous devons aussi nous attacher à le faire partager par tous. C'est, plus encore peut-être qu'une participation temporaire aux tâches militaires, le sens que doit revêtir le service national : communi-

quer aux jeunes l'esprit de défense, laisser son empreinte à la nation à travers les unités de réserve et rappeler aux professionnels des armées ce que pense la jeunesse, elle qui est l'avenir du pays.

Cette armée, forte de ses traditions, nous la voulons compétente et opérationnelle. Son effet dissuasif et, en cas de guerre, sa supériorité en dépendent. C'est le sens des crédits importants consacrés aux nombreux enseignements militaires et à l'entraînement opérationnel.

La condition de ses hommes ne doit pas être négligée. Ce n'est pas parce que la dignité demandée aux militaires les conduit à la retenue que la perception des problèmes de leur vie personnelle doit être ignorée. Elle exige au contraire qu'on y soit particulièrement attentif.

Solidement appuyée sur ses traditions, notre défense doit s'adapter au monde moderne.

L'évolution technologique transforme entièrement les matériels et les conditions du combat moderne. Elle les maintient à la pointe. Elle exige de nos personnels d'armement, militaires et civils, comme de ceux de toutes les unités, un effort constant d'innovation et de progrès dans la technicité tel qu'aucune autre catégorie de citoyens, peut-être, n'en connaît de semblable. Sans un profond enracinement dans l'ensemble du dispositif scientifique et technologique du pays, les armées, isolées, ne sauraient rester compétitives.

Les relations humaines changent, les jeunes sont différents de leurs aînés, le commandement doit évoluer. Les structures ne peuvent plus sous-estimer leur dimension sociale.

Le monde extérieur se modifie. Les montées démographiques, l'évolution des situations politiques et économiques transforment la nature des alliances et des menaces ; il ne suffit pas que quelques responsables s'en préoccupent, car ils ne sauraient entraîner seuls l'évolution d'un grand corps qui n'en aurait pas lui-même conscience. La défense dans son ensemble doit être attentive à ce qui se passe autour d'elle, en France et dans le monde. C'est vrai en particulier pour les industries de l'armement qui doivent rechercher les coopérations industriellement et commercialement fécondes, comme le rappelait ce matin M. Briane.

Enfin, nous sommes au siècle des médias. J'ai déjà évoqué plus haut les nouvelles menaces qui en résultent. Il s'agit de ce que j'ai appelé « la guerre des médias ». Pour nous prémunir contre les actions de désinformation qui s'appuient sur les lignes de force des déséquilibres internationaux, il faut que nous en démontions les mécanismes avec l'aide des professionnels compétents et que nous mettions au point ce que j'ai appelé ailleurs « les armements et les logiciels de la guerre médiatique ». Nous sommes résolus à relever ce défi et à faire preuve de tous les efforts d'imagination et d'inventivité qu'appelle la nouveauté de cette tactique faisant insidieusement pression sur les opinions.

La multiplication des fronts où nous devons nous défendre, l'augmentation des coûts des armements et de leur emploi, l'alourdissement des efforts d'innovation et de recherche justifient notre troisième préoccupation : la rigueur, mais aussi la lucidité dans la gestion.

Quelle que soit l'importance de l'effort traduit par la croissance du budget, vous pouvez constater que nous avons dû faire des choix. Nous rencontrons, nous aussi, les limites qu'impose le souci de respecter la politique économique du Gouvernement. Certes, ce qui est essentiel est préservé. Mais il ne peut l'être qu'au prix d'un effort rigoureux de gestion, à la fois au sein de chaque programme et dans la vie courante des armées.

Ce qui compte, ce n'est pas seulement le volume du budget. La tâche qui s'offre à nous est difficile : rendre compatibles nos ambitions et nos moyens. Elle ne peut être accomplie qu'en observant que la valeur de la défense se mesurera finalement moins au nombre des milliards qu'à l'efficacité de leur emploi. Et cela nous impose une démarche dont l'énoncé est simple, si la réalisation en est plus complexe : choisir pour chaque mission le type d'armement le plus adéquat ; s'efforcer de donner à ce type d'armement le meilleur rapport entre son efficacité et son coût ; assurer au niveau des opérations la mise en œuvre la plus productive à partir de cet armement. C'est en fait une optimisation difficile pour laquelle je compte inviter les personnels de la défense et les industriels à redoubler d'efforts, car elle n'est pas nouvelle, bien sûr. Je pourrais parler, comme il est courant, de rigueur de gestion. Je préfère parler de lucidité. C'est

une forme de rigueur qui n'est pas seulement comptable, qui ne s'exprime ni en termes de nombre de matériels commandés ni en termes d'effectifs.

**M. Jean-Guy Branger.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Enfin, et c'est la quatrième préoccupation que je voudrais souligner, nous devons promouvoir ce rôle moteur de la défense, ce rôle de véritable locomotive de l'économie. Il nous faut appréhender le budget de la défense dans sa valeur de dépense productive. Sans aller jusqu'à reprendre la citation du grand économiste américain Galbraith : « Les dépenses militaires peuvent être favorisées exclusivement pour des motifs économiques en tant que stimulant du métabolisme national », nous devons faire en sorte que les investissements militaires soient des investissements productifs.

La défense, avec tout ce qui gravite autour d'elle, se présente comme un vaste complexe intégrant et articulant des laboratoires de recherche pure et appliquée, des industries de pointe parmi les plus performantes et, pour un volume plus important qu'on ne le croit, des industries classiques. Elle est elle-même l'un des grands secteurs d'emploi, elle offre des débouchés aux autres productions et contribue, par le volume de ses exportations, à équilibrer notre balance commerciale.

Mais là ne s'arrête pas son rôle, si nous le voulons bien. Elle peut entraîner ses fournisseurs et les fournisseurs de ses fournisseurs sur la voie du progrès et, indirectement, du développement ; elle peut, dans les limites permises par les crédits dont elle dispose, associer la communauté scientifique à la solution de ses problèmes, motiver les innovateurs, intéresser les jeunes. Une défense moderne, efficace, performante, ouverte peut aussi être le fer de lance d'une économie compétitive et gagnante, utile à tous les citoyens. Il faut pour cela qu'elle s'attache à associer à ses entreprises le secteur le plus large de la nation.

Mesdames et messieurs les députés, le Gouvernement mesure l'ambition de la politique qu'il soumet à votre approbation. Une politique de grande nation, porteuse d'un message dont elle veut être digne, de nation européenne, consciente de ses responsabilités, de nation fidèle à ses lointains enfants, à ses amitiés dans les pays pauvres et défavorisés, une politique qui demandera le meilleur de nous-mêmes et qui entrainera notre jeunesse et notre économie.

A cette entreprise s'applique tout particulièrement la belle phrase du général de Gaulle : « Un peuple ne commande pas à lui seul le calme ni les remous du monde. Mais dans ce qu'il lui advient, pour combien comptent son effort et sa cohésion ? » (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Henri Louet.

**M. Henri Louet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, tout budget de la défense devrait être le reflet exact et sincère d'une loi de programme de cinq ans, émergence législative d'une programmation continue à long terme sur la défense, tenant compte des menaces, du rapport des forces, des technologies nouvelles, et reposant sur un profond accord national.

Or, en moins de sept mois, vous avez dû préparer, monsieur le ministre, en même temps que le budget pour 1987, une loi de programme rendue urgente afin de remettre les pendules à l'heure. Nous savions, en effet, que la loi du 8 juillet 1983, qui a arrêté une programmation militaire pour les cinq années 1984-1988, était à l'origine irréalisable.

Vous avez vaincu ces difficultés. Vous avez élaboré un budget satisfaisant qui marque une rupture avec les budgets des dernières années. Le budget pour 1987 présente trois caractéristiques essentielles.

D'abord, il traduit une augmentation notable des crédits de défense. Tandis que les dépenses civiles seront réduites en francs constants, les dépenses militaires grossiront, elles, de près de 7 p. 100.

Ensuite, il marque une progression des dépenses d'équipement de près de 14 p. 100. Pour la première fois depuis vingt ans, les crédits d'équipement vont dépasser les crédits de fonctionnement.

Enfin, il anticipe sur la nouvelle loi de programme relative à l'équipement militaire pour les années 1987-1991, loi devenue indispensable puisque la loi de programmation précédente a repoussé les décisions essentielles sur les dernières

années d'un plan qui par ailleurs n'aura été que partiellement financé. En effet, cette loi s'inscrivait elle-même dans le prolongement des années 1982 et 1983 au cours desquelles la défense avait été si mal traitée qu'aucun avion de combat n'avait été commandé en 1982...

**M. Loïc Bouvard.** Hélas !

**M. Henri Louet.** ... alors qu'il en faut, bon an mal an, trente-cinq à notre armée de l'air pour qu'elle soit crédible.

En laissant reposer les plus grosses dépenses sur les deux dernières années, 1987 et 1988, avec les retards pris, avec les abandons de commandes, il aurait fallu augmenter les budgets d'au moins 20 p. 100 au cours de ces deux années pour respecter une loi qui n'avait pas engagé les grands choix d'avenir, pourtant indispensables à la modernisation de notre défense.

La politique de défense doit garantir l'indépendance et la sécurité de la France. Pour nous, gaullistes, elle doit marquer une continuité dans l'effort et reposer sur des principes essentiels, édictés par le général de Gaulle et qui font maintenant l'objet d'un vaste consensus national.

Ce sont : la dissuasion stratégique nucléaire ; la défense de notre territoire national, tant en métropole qu'outre mer ; la participation à la défense de l'Europe ; le respect de nos accords de défense conclus avec nos amis africains.

Le budget pour 1987, en anticipant sur la nouvelle loi de programme, engage les moyens indispensables à la garantie de ces priorités.

La dissuasion stratégique nucléaire est le premier de nos objectifs.

Elle repose toujours sur la démesure du risque encouru par quiconque entreprendrait une action d'envergure contre notre pays. Aussi longtemps que nous serons confrontés au surarmement des deux superpuissances et au déséquilibre des forces classiques en Europe, notre sécurité passera par la dissuasion stratégique nucléaire. Il nous appartient donc de conserver une stratégie de dissuasion fondée sur une capacité nucléaire nationale significative. Il est évident que cette stratégie française, édictée par le général de Gaulle, a constitué jusqu'alors et constitue encore un facteur stable et déterminant de la sécurité en Europe.

La première exigence qui s'impose est de maintenir la crédibilité de nos forces stratégiques à un niveau suffisant. Le budget pour 1987 poursuit la modernisation de notre force océanique stratégique avec l'équipement en cours en missiles M4 de nos quatre sous-marins nucléaires de première génération, avec la poursuite de l'étude du développement, puis la construction de sous-marins nucléaires de génération nouvelle, encore plus discrets, afin qu'ils restent indétectables, donc invulnérables. La loi de programmes se chargera enfin de préparer le remplacement des composantes terrestres et pilotées de nos forces stratégiques avant l'an 2000.

Complémentaire de la dissuasion nucléaire, la défense spatiale mérite une place essentielle que commence à lui donner le budget pour 1987. Tout en suivant les progrès qui seront accomplis dans les technologies spatiales, en particulier dans le domaine de l'I.D.S., notre pays se dote de moyens d'observation par satellites du type Helios, qui vont lui donner une capacité autonome d'évaluation des menaces et de moyens de télécommunications, Syracuse 2 faisant suite à Syracuse 1.

Avec son programme V.E.C. - Voir - Ecouter - Communiquer -, avec ses programmes de satellites et de lasers, la France peut ainsi devenir, dans le futur, le leader européen de l'I.D.S.

Le deuxième de nos objectifs concerne la défense de notre territoire national de métropole et d'outre-mer, qui repose, certes, sur le nucléaire, face à l'énorme arsenal nucléaire, classique et chimique de l'Est, mais également sur des forces conventionnelles crédibles. Il est en effet inconcevable de répondre à n'importe quelle action hostile, d'où qu'elle vienne, par la menace nucléaire. La possibilité doit être donnée de s'opposer à des actions hostiles limitées soit en les combattant directement, soit en recourant à des représailles adaptées, de façon que nos intérêts vitaux, tant en Europe que dans le monde, puissent être sauvegardés face aux tentatives d'agression directes ou indirectes.

Notre troisième objectif consiste en notre participation à la défense de l'Europe. Puissance européenne, la France ne peut être indifférente au sort de ses voisins, la République fédérale d'Allemagne en particulier, dont la sécurité commande la sienne. Appartenant à l'Alliance atlantique, elle

apparaît en Europe comme la seule réserve de l'Alliance. Notre pays doit donc faire preuve d'esprit de solidarité et marquer sa ferme volonté de participer à la défense de l'Europe.

Certes, sa survie se joue à ses frontières, mais sa sécurité se joue aux frontières de ses voisins. Nos forces classiques doivent donc être en mesure d'intervenir efficacement dans les délais les plus brefs en liaison avec nos alliés, y compris en Méditerranée.

Notre dernier objectif concerne l'Afrique, où nous exerçons une responsabilité particulière. En effet, nous entretenons depuis longtemps, notamment depuis leur indépendance, des liens privilégiés avec de nombreux pays de langue française, que nous devons aider, à leur demande, pour assurer leur sécurité.

Pour toutes ces raisons et pour atteindre nos objectifs, nous avons besoin d'une capacité de forces aéroterrestres mobiles, de forces navales renouvelées et de forces aériennes significatives - au moins 450 avions de combat - assurant la maîtrise de notre ciel.

C'est là l'œuvre que le budget de 1987 va entreprendre et que la loi de programme va mener à bien dans un proche avenir.

En effet, des crédits du titre V sont consacrés à la commande de 35 avions de combat Mirage 2000 et d'avions de détection basse altitude et à la mise à disposition de crédits de recherche pour le lancement de l'avion de combat futur avec un système d'armes nouveau ; c'est un effort considérable enfin consenti dans le domaine aérien.

Dans le domaine maritime, des crédits seraient affectés à la réalisation effective du porte-avion *Richelieu*, ce qui entraînera un changement par rapport à la simple signature de la fiche programme dont s'était contenté le gouvernement précédent. (*Très bien ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, le rajeunissement progressif de nos bâtiments permettra de maintenir au meilleur rang notre flotte de surface.

Quant à la modernisation de nos armements terrestres, j'en vois le signe dans la poursuite du développement du char Leclerc, qui remplacera dans quelques années l'A.M.X. 30.

En conclusion, nous estimons que ce budget pour 1987 de la défense est satisfaisant. Certes, il n'atteindra pas encore les 4 p. 100 souhaités du P.I.B.M., l'état de nos finances, gravement compromis par les deux gouvernements socialistes, ne le permettant point, hélas ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Meuger.** Eh oui !

**M. Henri Louet.** Il faut cependant espérer que le succès de la politique économique du Gouvernement permettra de l'atteindre le plus rapidement possible, car il n'existe pas de politique de défense sans effort financier.

La défense est l'affaire de tous et l'armée, l'expression de la nation. Un réalisme raisonnable, telle est la qualité première du projet de budget pour 1987, après des budgets d'illusions, d'incertitudes et de retards. Annonçant une période nouvelle, ce budget témoigne de choix décisifs pour notre capacité de défense.

C'est pourquoi, s'associant à cette politique de courage et de détermination qui assure à notre capacité de défense des moyens renouvelés, les députés du groupe du R.P.R. le voteront. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Peyret.

**M. Michel Peyret.** Monsieur le ministre, les députés communistes souhaitent, à l'occasion du projet de budget pour 1987, vous exprimer leurs plus profondes préoccupations à l'égard de la politique de défense et de sécurité de la France.

Ce qui menace notre pays, notre peuple, c'est tout d'abord le danger de déclenchement d'une guerre nucléaire qui n'épargnerait personne. Face à ce danger, à ce défi lancé à toute l'humanité, les vieilles recettes, les vieux raisonnements, tels ceux qui consistent à dire : « Si tu veux la paix, prépare la guerre », tels encore ceux qu'évoque la dialectique de l'épée et du bouclier et qui sont ceux de la course aux armements, sont caducs. Ils sont d'un autre temps.

Notre temps, à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle, alors que sont accumulés les moyens de détruire l'humanité ; alors que les progrès technologiques considérables peuvent conduire à

accumuler des moyens nouveaux de destruction dans l'espace ; alors que des sommes immenses sont consacrées partout à ces œuvres stériles ; alors que des millions d'hommes souffrent et meurent de la faim, connaissent les maladies, l'analphabétisme et le sous-développement ; notre temps, alors que monte partout dans le monde l'exigence croissante des peuples et d'un grand nombre de gouvernements - en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique - de paix et de désarmement ; alors que des tendances nouvelles se font jour, allant dans ce sens, dans la situation internationale ; notre temps, notre époque, exigent autre chose, un autre esprit, de nouvelles propositions et de nouvelles politiques, pour faire face à ces problèmes.

Est-ce là votre politique ?

Non, tant votre budget et les orientations qu'il traduit, que les orientations de la politique étrangère dans laquelle il s'inscrit, me semblent s'inspirer des vieilles recettes inadaptées. C'est dans l'escalade de la course aux armements que vous vous inscrivez.

Après le sommet de Reykjavik, on a parlé de possibilité d'accord historique, de tournant possible dans la politique mondiale. Comment y répondez-vous ? Non seulement votre gouvernement ne prend aucune initiative pour favoriser ces évolutions possibles, mais il semble, au contraire, les regretter, les freiner, s'inscrire à contre-courant.

Ainsi, alors que vous aviez fait vôtre « l'option zéro » préconisée par Reagan, quand elle n'était qu'un artifice de propagande, vous la récusez maintenant qu'elle pourrait se concrétiser avec les propositions de l'Union soviétique.

Par exemple encore, votre budget est en augmentation de quelque 7 p. 100 sur le précédent. Dans le budget général, c'est le seul qui augmente de façon sensible, et, selon la programmation, il devrait augmenter régulièrement de 6 p. 100 dans les années à venir, cela alors que notre pays compte, selon les statistiques officielles, 8 millions de pauvres. C'est intolérable.

Par exemple encore, alors que la cessation des essais nucléaires est à l'ordre du jour, qu'elle est souhaitée par les peuples du monde et par un grand nombre de gouvernements, vous vous apprêtez à reprendre l'expérimentation dans le Pacifique de nouvelles armes dont on sait qu'elles n'ont rien à voir avec la dissuasion, mais qu'elles s'inscrivent dans la course aux armements. De même, il est à nouveau question d'être prêt à utiliser l'arme à neutrons et les armes chimiques.

Soyons bien clairs : nous ne demandons pas que la France désarme unilatéralement. Elle doit avoir les moyens de sa défense nationale et nous refusons toute mesure qui mettrait en cause sa nécessité et son indépendance. Mais, comme le déclarait ici mon ami Maxime Gremetz : « A l'ère nucléaire, sa sécurité ne dépend pas moins de ce qu'elle fera en faveur de la paix. Notre pays doit écouter et discuter toute proposition, d'où qu'elle vienne, allant dans le sens du désarmement. Il doit avancer les siennes pour y contribuer, refuser la militarisation de l'espace et les projets qui la préparent ».

Au choix que vous faites, celui du surarmement, nous opposons celui de la raison, du bon sens, de l'intérêt national, de l'intérêt de notre peuple et de tous les peuples du monde et celui de la paix, du désarmement, du développement.

Votre budget et ses orientations, s'ils ne s'inscrivent pas dans cet esprit nouveau qui doit prévaloir à l'échelle de l'humanité, assurent-ils au moins le caractère national et indépendant de notre défense ? Il n'en est rien. Ils laissent au contraire se confirmer de très graves changements de stratégie et de doctrine que nous analysons déjà, il y a un an, lors de l'examen du budget de 1986 du précédent gouvernement.

N'assistons-nous pas à la remise en cause du principe de la dissuasion nucléaire, au profit de l'utilisation de la force nucléaire sur le champ de bataille en centre-Europe, lorsque se développent à un tel rythme les moyens accordés aux armements nucléaires tactiques qui peuvent être dotés de la bombe à neutrons et quand le Premier ministre évoque devant les auditeurs de l'I.H.E.D.N. « la nécessité d'un couplage entre les manœuvres des forces classiques et la menace de recours aux armes nucléaires » ?

Comment ne pas voir un renoncement à la doctrine de la défense nationale dans la nécessité affirmée par le Premier ministre d'un « renforcement de la dissuasion en Europe », de la « solidarité », de la « complémentarité », de la

« synergie », pour aller vers la formation d'un « ensemble indissociable » ? Ou bien encore quand, parallèlement à la dénationalisation des industries d'armement et à l'affaiblissement des arsenaux de l'Etat, on favorise la coopération en matière d'armement dans les secteurs clés des industries de défense, et notamment de l'aéronautique ?

Que devient l'indépendance d'un pays dont les armements essentiels à sa défense sont finalement sous la dépendance de l'étranger ? Que deviennent l'indépendance du pays et sa défense quand, en même temps que ces évolutions, se multiplient les manœuvres militaires communes avec les forces de l'O.T.A.N., quand le Premier ministre, dans son discours devant l'I.H.E.D.N. - discours soumis auparavant au Président de la République - parle de « couplage stratégique entre les deux rives de l'Atlantique » ?

Alors que la dissuasion populaire est une dimension essentielle de la dissuasion globale que notre pays doit être capable d'opposer à tout agresseur, n'y a-t-il pas, dans la volonté affichée de diminuer encore plus la formation militaire dans le cadre du service national, un renoncement supplémentaire à réunir les conditions d'une véritable défense de la France ? Chacun sait pourtant que lorsqu'il est question de défendre un pays, et non d'agresser, l'engagement direct de son peuple est nécessaire.

La France est, en réalité, en train de renoncer au concept de défense nationale au profit d'une intégration de fait de ses forces dans le dispositif militaire européen de l'O.T.A.N. dominé par le point de vue américain.

Cette orientation, qui est partagée par le Premier ministre et le Président de la République, est inacceptable. Elle porte en effet atteinte à la sécurité et à l'indépendance de décision de notre pays, c'est-à-dire à sa souveraineté. Elle l'engage, encore plus, dans la voie dangereuse de la course aux armements voulue par les chefs militaires de l'O.T.A.N. et par le président Reagan.

Que des firmes françaises, telles que Matra, Thomson, l'Aérospatiale, puissent être amenées à participer aux études lancées pour l'établissement d'un système européen de défense antimissile par le Strategic Defense Initiative Office, organisme chargé aux U.S.A. du développement de l'I.D.S., est éloquent.

Parallèlement, les conceptions dites de « stratégies indirectes », qui voient « la main de Moscou » dans le mouvement de libération des peuples...

**M. Arthur Paecht, rapporteur spécial.** C'est pourtant vrai !

**M. Michel Peyret.** ... veulent faire jouer partout dans le monde à nos forces armées le rôle de « gendarme » des peuples et s'opposer ainsi à leurs luttes émancipatrices.

C'est d'une tout autre politique de défense dont notre pays a besoin s'il veut être capable de décourager toute velléité d'intervention étrangère dans ses affaires intérieures, toute tentative de s'opposer de l'extérieur à la volonté librement et souverainement exprimée par sa population. Cette politique, c'est la possibilité d'exercer une dissuasion globale tous azimuts.

Cette capacité de dissuasion militaire doit reposer sur deux piliers indissociables : une dissuasion nucléaire dont la vocation doit être de défendre le territoire français, une dissuasion efficace sans que celle-ci puisse impliquer la moindre participation à la course aux armements, à la militarisation de l'espace sous quelque forme que ce soit ; et la dissuasion populaire qui suppose le maintien de l'armée de conscription, du service militaire qui assure une véritable formation militaire à tous les citoyens.

C'est, en effet, par la participation des Français aux tâches de défense que s'acquiert et se développent l'esprit de dévouement et de responsabilité et un esprit de défense animant tout le peuple français.

Pas question, donc, d'accepter que le service national soit le moyen de fournir des « sous-tucards » aux administrations pour permettre des économies de personnel, aux dépens de la formation militaire. Pas question non plus, comme c'est le cas dans le budget pour 1987, de réduire les moyens accordés par le titre III aux hommes, actifs ou retraités, pour contribuer, au travers d'achats d'équipements, à faire réaliser des profits aux entreprises multinationales.

Au total donc, monsieur le ministre, le budget de défense de votre Gouvernement, qui s'inscrit dans la prochaine loi de programmation militaire dont les dispositions ont été arrêtées avec le Président de la République, ne nous semble ni correspondre aux impératifs de notre temps ni aux nécessités d'une véritable défense nationale.

C'est pourquoi les députés communistes, qui voteront contre, appellent le peuple de France, dans la solidarité avec les peuples du monde, à intensifier son intervention en faveur de la paix et du désarmement de façon que, finalement, les sommes énormes consacrées aux œuvres de mort puissent prendre d'autres destinations, contribuer enfin au progrès de l'humanité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Bruno Mégret.** Gorbatchev vous dit merci !

**M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.** Complètement irresponsable !

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense (*suite*) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Annexe n° 38. - Titre III, M. Yves Guéna, rapporteur spécial ;

Annexe n° 39. - Titres V et VI, M. Arthur Paecht, rapporteur spécial.

Commission des affaires étrangères :

Avis n° 397, tome XII, de M. Alain Peyrefitte.

Commission de la défense nationale et des forces armées :

Avis n° 399 : tome IV. - Air, de M. Gérard Fuchs ; Tome V. - Espace et forces nucléaires, de M. Jacques Baumel ; tome VI. - Gendarmerie, de M. Robert Poujade ; tome VII. - Forces terrestres, de M. Jean Briane ; tome VIII. - Marine, de M. Jean Brocard ; tome IX. - Personnel militaire et service national, de M. Guy-Michel Chauveau ; tome X. - Recherche et industrie d'armement, de M. Jean-Pierre Bechter ; tome XI. - Soutien général des forces, de M. Jacques Peyrat.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

# ANNEXE AU PROCES-VERBAL

## de la 2<sup>e</sup> séance

### du mercredi 12 novembre 1986

#### SCRUTIN (N<sup>o</sup> 442)

sur l'ordre du jour complémentaire (conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de résolution de M. Jacques Godfrain et les membres du groupe R.P.R. tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conséquences de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la C.E.E.)

Nombre de votants ..... 524  
 Nombre des suffrages exprimés ..... 520  
 Majorité absolue ..... 261

Pour l'adoption ..... 305  
 Contre ..... 215

L'Assemblée nationale a adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (211) :

Contre : 210.

Non-votant : 1. - M. Claude Évin, président de séance.

##### Groupe R.P.R. (158) :

Pour : 156.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Hector Rolland.

##### Groupe U.D.F. (128) :

Pour : 111.

Contre : 1. - M. Jean Brocard.

Abstentionnaires volontaires : 3. - MM. Jacques Barrot, Francis Delattre et Jean-Paul Fuchs.

Non-votants : 13. - MM. Edmond Alphandéry, Raymond Barre, François Bayrou, Loïc Bouvard, Jean Briane, Jean-Marie Caro, Jean-Marie Daillet, Georges Delfosse, Germain Gengenwin, Philippe Mestre, Jean-Pierre Soisson, Bernard Stasi et Pierre-André Wiltzer.

##### Groupe Front national (R.N.) (33) :

Pour : 33.

##### Groupe communiste (35) :

Non-votants : 35.

##### Non-inscrits (11) :

Pour : 5. - MM. Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Abstentionnaire : 1. - M. Yvon Briant.

Non-votant : 1. - M. Pierre Baudis.

#### Ont voté pour

##### MM.

Abelin (Jean-Pierre)	Baekeroot (Christian)	Béguet (René)
Allard (Jean)	Barate (Claude)	Benoît (René)
André (René)	Barbier (Gilbert)	Benouville (Pierre de)
Anquer (Vincent)	Bardet (Jean)	Bernard (Michel)
Arrighi (Pascal)	Barnier (Michel)	Bernardet (Daniel)
Auberger (Philippe)	Baumel (Jacques)	Bernard-Reymond
Aubert (Emmanuel)	Bayard (Henri)	(Pierre)
Aubert (François d')	Beaujean (Henri)	Besson (Jean)
Audinot (Gautier)	Beaumont (René)	Bichet (Jacques)
Bachelet (Pierre)	Bécam (Marc)	Bigard (Marcel)
Bachelot (François)	Bechter (Jean-Pierre)	Billon (Alain)
	Bégault (Jean)	Birraux (Claude)

Blanc (Jacques)	Desanlis (Jean)	Jacquot (Alain)
Bleuler (Pierre)	Descaves (Pierre)	Jalkh (Jean-François)
Blot (Yvan)	Devedjian (Patrick)	Jean-Baptiste (Henry)
Bocquet (Alain)	Dhinnin (Claude)	Jéandon (Maurice)
Mme Boisseau	Diebold (Jean)	Jegou (Jean-Jacques)
(Marie-Thérèse)	Diméglio (Willy)	Julia (Didier)
Bollengier-Stragier	Domenech (Gabriel)	Kaspereit (Gabriel)
(Georges)	Dominati (Jacques)	Kergueris (Aimé)
Bompard (Jacques)	Dnussat (Maurice)	Kiffer (Jean)
Borel (André)	Drut (Guy)	Klifla (Joseph)
Boucheron (Jean-	Dubernard	Koehl (Emile)
Michel)	(Jean-Michel)	Kuster (Gérard)
(Ille-et-Vilaine)	Dugoin (Xavier)	Labbé (Claude)
Bourguignon (Pierre)	Durand (Adrien)	Lacarin (Jacques)
Bousquet (Jean)	Durieux (Bruno)	Lachenaud (Jean-
Bouvard (Loïc)	Durr (André)	Philippe)
Bouvet (Henri)	Ehrmann (Charles)	Lafleur (Jacques)
Branger (Jean-Guy)	Falala (Jean)	Lamant (Jean-Claude)
Brocard (Jean)	Fanton (André)	Lamassoure (Alain)
Brune (Alain)	Farran (Jacques)	Lauga (Louis)
Bruné (Paulin)	Féron (Jacques)	Legendre (Jacques)
Cabal (Christian)	Ferrand (Jean-Michel)	Legras (Philippe)
Carré (Antoine)	Ferrari (Gratien)	Le Jaouen (Guy)
Cassabel (Jean-Pierre)	Fèvre (Charles)	Léonard (Gérard)
Cavaillé (Jean-Charles)	Fillon (François)	Léontieff (Alexandre)
Cazalet (Robert)	Fossé (Roger)	Le Pen (Jean-Marie)
César (Gérard)	Foyer (Jean)	Leperec (Araud)
Ceyrac (Pierre)	Frédéric-Dupont	Ligot (Maurice)
Chaboche (Dominique)	(Edouard)	Limouzy (Jacques)
Chambrun (Charles de)	Freulet (Gérard)	Lipkowski (Jean de)
Chammougon	Fréville (Yves)	Lorenzini (Claude)
(Edouard)	Fritch (Edouard)	Lory (Raymond)
Chantelat (Pierre)	Galley (Robert)	Louet (Henri)
Charbonnel (Jean)	Gantier (Gilbert)	Mamy (Albert)
Charé (Jean-Paul)	Gastines (Henri de)	Mancel (Jean-François)
Charles (Serge)	Gaudin (Jean-Claude)	Maran (Jean)
Charroppin (Jean)	Gaulle (Jean de)	Marcellin (Raymond)
Chartron (Jacques)	Geng (Francis)	Marcus (Claude-
Chasseguet (Gérard)	Ghysel (Michel)	Gérard)
Chastagnol (Alain)	Giscard d'Estaing	Marlière (Olivier)
Chauvierre (Bruno)	(Valéry)	Martinez (Jean-Claude)
Chollet (Paul)	Goasduff (Jean-Louis)	Marty (Élie)
Chometon (Georges)	Godefroy (Pierre)	Masson (Jean-Louis)
Claïsse (Pierre)	Godfrain (Jacques)	Mathieu (Gilbert)
Clément (Pascal)	Gollnisch (Bruno)	Mauger (Pierre)
Cointat (Michel)	Gonelle (Michel)	Maujoutan du Gasset
Colin (Daniel)	Gorse (Georges)	(Joseph-Henri)
Colombier (Georges)	Gougy (Jean)	Mayoud (Alain)
Corrèze (Roger)	Goulet (Daniel)	Mazeaud (Pierre)
Couanau (René)	Griotteray (Alain)	Médecin (Jacques)
Couepel (Sébastien)	Grussenmeyer	Mégret (Bruno)
Cousin (Bertrand)	(François)	Mesmin (Georges)
Couturier (Roger)	Guéna (Yves)	Messmer (Pierre)
Couve (Jean-Michel)	Guichard (Olivier)	Micaux (Pierre)
Couveinhes (René)	Guichon (Lucien)	Michel (Jean-François)
Cozan (Jean-Yves)	Haby (René)	Millon (Charles)
Cuq (Henri)	Hamaide (Michel)	Miossec (Charles)
Dalbos (Jean-Claude)	Hannoun (Michel)	Montastruc (Pierre)
Debré (Bernard)	Mme d'Harcourt	Montesquiou
Debré (Jean-Louis)	(Florence)	(Aymeri de)
Debré (Michel)	Hardy (Francis)	Mme Moreau (Louise)
Dehaine (Arthur)	Hart (Joël)	Mouton (Jean)
Delalande	Herliou (Guy)	Moyne-Bressand
(Jean-Pierre)	Hersant (Jacques)	(Alain)
Delatre (Georges)	Hersant (Robert)	Narquin (Jean)
Delevoeye (Jean-Paul)	Holeindre (Roger)	Nenou-Pwataho
Delmar (Pierre)	Houssin (Pierre-Rémy)	(Maurice)
Demange (Jean-Marie)	Mme Hubert	Nungesser (Roland)
Demuyneck (Christian)	(Elisabeth)	Ornano (Michel d')
Deniau (Jean-François)	Hunault (Xavier)	Oudoit (Jacques)
Deniau (Xavier)	Hyst (Jean-Jacques)	Paccou (Charles)
Deprez (Charles)	Jacob (Lucien)	Paecht (Arthur)
Deprez (Léonce)	Jacquet (Denis)	Mme de Panafieu
Dermaux (Stéphane)	Jacquemin (Michel)	(Françoise)

Mme Papon (Christiane)  
Mme Papon (Monique)  
PARENT (Régis)  
Pascallon (Pierre)  
Pasquini (Pierre)  
Pelchat (Michel)  
Perben (Dominique)  
Pérbet (Régis)  
Perdomo (Ronald)  
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
Péricard (Michel)  
Peyrat (Jacques)  
Peyrefitte (Alain)  
Peyron (Albert)  
Mme Piat (Yann)  
Pinte (Etienne)  
Poniatowski (Ladislas)  
Porteu de La Morandière (François)  
Poujade (Robert)  
Prat (Henri)  
Préumont (Jean de)  
Priol (Jean)

Raoult (Eric)  
Raynal (Pierre)  
Renard (Michel)  
Reveau (Jean-Pierre)  
Revet (Charles)  
Reymann (Marc)  
Richard (Lucien)  
Rigaud (Jean)  
Roatta (Jean)  
Robien (Gilles de)  
Rocca Serra (Jean-Paul de)  
Rossi (André)  
Rostolan (Michel de)  
Roussel (Jean)  
Roux (Jean-Pierre)  
Royer (Jean)  
Rufenacht (Antoine)  
Saint-Ellier (Francis)  
Salles (Jean-Jack)  
Savy (Bernard)  
Schenard (Jean-Pierre)  
Séguéla (Jean-Paul)  
Seitlinger (Jean)

Sergent (Pierre)  
Sirgue (Pierre)  
Sourdille (Jacques)  
Spieler (Robert)  
Stirbois (Jean-Pierre)  
Taugourdeau (Martial)  
Tenaillon (Paul-Louis)  
Terrot (Michel)  
Thien Ah Koon (André)  
Tiberi (Jean)  
Toga (Maurice)  
Toubon (Jacques)  
Tranchant (Georges)  
Trémège (Gérard)  
Ueberschlag (Jean)  
Valleix (Jean)  
Vasseur (Philippe)  
Virapoullé (Jean-Paul)  
Vivien (Robert-André)  
Vuibert (Michel)  
Vuillaume (Roland)  
Wagner (Georges-Paul)  
Wagner (Robert)  
Weisenhorn (Pierre)

Menga (Joseph)  
Mermaz (Louis)  
Métais (Pierre)  
Metzinger (Charles)  
Mexandeau (Louis)  
Michel (Claude)  
Michel (Henri)  
Michel (Jean-Pierre)  
Mitterrand (Gilbert)  
Mme Mora (Christiane)  
Moulinet (Louis)  
Nallet (Henri)  
Natiez (Jean)  
Mme Neiertz (Véronique)  
Mme Nevoux (Paulette)  
Notebart (Arthur)  
Nucci (Christian)  
Oehler (Jean)  
Ortet (Pierre)  
Mme Osselin (Jacqueline)  
Patriat (François)  
Pénicaud (Jean-Pierre)  
Pesce (Rodolphe)  
Peuziat (Jean)

Pezet (Michel)  
Pierret (Christian)  
Pinçon (André)  
Pistre (Charles)  
Poperen (Jean)  
Portheault (Jean-Claude)  
Pourchon (Maurice)  
Priol (Jean)  
Proveux (Jean)  
Queyranne (Jean-Jack)  
Quilès (Paul)  
Ravassard (Noël)  
Richard (Alain)  
Rigal (Jean)  
Rocard (Michel)  
Rodet (Alain)  
Roger-Machart (Jacques)  
Mme Roudy (Yvette)  
Saint-Pierre (Dominique)  
Sainte-Marie (Michel)  
Sanmarco (Philippe)  
Santrot (Jacques)  
Sapin (Michel)  
Sarre (Georges)  
Schreiner (Bernard)

Schwartzenberg (Roger-Gérard)  
Mme Sicard (Odile)  
Siffre (Jacques)  
Souchon (René)  
Mme Soum (Renée)  
Mme Stievenard (Gisèle)  
Stirn (Olivier)  
Strauss-Kahn (Dominique)  
Mme Sublet (Marie-Josèphe)  
Sueur (Jean-Pierre)  
Tavernier (Yves)  
Théaudin (Clément)  
Mme Toutain (Ghislaïne)  
Mme Trautmann (Catherine)  
Vadepied (Guy)  
Vauzelle (Michel)  
Vivien (Alain)  
Wacheux (Marcel)  
Welzer (Gérard)  
Worms (Jean-Pierre)  
Zuccarelli (Émile)

**Ont voté contre**

**MM.**

Adevah-Péuf (Maurice)  
Alfonsi (Nicolas)  
Anciant (Jean)  
Auroux (Jean)  
Mme Avicé (Edwige)  
Ayrault (Jean-Marc)  
Badet (Jacques)  
Balligand (Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)  
Barailla (Régis)  
Bardin (Bernard)  
Barrau (Alain)  
Bartolone (Claude)  
Bassiné (Philippe)  
Beaufils (Jean)  
Bêche (Guy)  
Bellon (André)  
Belorgey (Jean-Michel)  
Bérégovoy (Pierre)  
Bernard (Pierre)  
Besson (Michel)  
Besson (Louis)  
Billardon (André)  
Billon (André)  
Blum (Roland)  
Bonhomme (Jean)  
Bonnemaison (Gilbert)  
Bonnet (Alain)  
Bordu (Gérard)  
Borotra (Franck)  
Borrel (Robert)  
Mme Bouchardeau (Huguette)  
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)  
Bourg-Broc (Bruno)  
Briant (Yvon)  
Brochard (Albert)  
Calmat (Alain)  
Cambolive (Jacques)  
Carraz (Roland)  
Cartelet (Michel)  
Cassaing (Jean-Claude)  
Castor (Elie)  
Cathala (Laurent)  
Césaire (Aimé)  
Chanfrault (Guy)  
Chapuis (Robert)  
Charzat (Michel)  
Chauveau (Guy-Michel)

Chénard (Alain)  
Chevallier (Daniel)  
Chevément (Jean-Pierre)  
Chouat (Didier)  
Chupin (Jean-Claude)  
Clert (André)  
Coffineau (Michel)  
Colin (Georges)  
Collomb (Gérard)  
Colonna (Jean-Hugues)  
Crépeau (Michel)  
Mme Cresson (Edith)  
Darinet (Louis)  
Dehoux (Marcel)  
Delebarre (Michel)  
Delehedde (André)  
Derossier (Bernard)  
Deschaux-Beaume (Freddy)  
Dessein (Jean-Claude)  
Destrade (Jean-Pierre)  
Dhaille (Paul)  
Douyère (Raymond)  
Drouin (René)  
Mme Dufoix (Georgina)  
Dumas (Roland)  
Dumont (Jean-Louis)  
Durieux (Jean-Paul)  
Durupt (Job)  
Emmanuelli (Henri)  
Fabius (Laurent)  
Faugaret (Alain)  
Fiszbin (Henri)  
Fleury (Jacques)  
Florian (Roland)  
Forgues (Pierre)  
Fourré (Jean-Pierre)  
Mme Frachon (Martine)  
Franceschi (Joseph)  
Frêche (Georges)  
Fuchs (Gérard)  
Garmendia (Pierre)  
Mme Gaspard (Françoise)  
Germon (Claude)  
Giovannelli (Jean)  
Gourmelon (Joseph)  
Goux (Christian)  
Gouze (Hubert)  
Grimont (Jean)

Guyard (Jacques)  
Hernu (Charles)  
Hervé (Edmond)  
Hervé (Michel)  
Hugué (Roland)  
Mme Jacq (Marie)  
Jalton (Frédéric)  
Janetti (Jean)  
Jospin (Lionel)  
Josselin (Charles)  
Journet (Alain)  
Joxe (Pierre)  
Kuczeida (Jean-Pierre)  
Labarrère (André)  
Laborde (Jean)  
Lacombe (Jean)  
Laignel (André)  
Mme Lalumière (Catherine)  
Lambert (Jérôme)  
Lambert (Michel)  
Lang (Jack)  
Laurain (Jean)  
Laurissegues (Christian)  
Lavédrine (Jacques)  
Le Baill (Georges)  
Mme Lecuir (Marie-France)  
Le Déaut (Jean-Yves)  
Ledran (André)  
Le Drian (Jean-Yves)  
Le Foll (Robert)  
Lefranc (Bernard)  
Le Garrec (Jean)  
Lejeune (André)  
Lemoine (Georges)  
Lengagne (Guy)  
Leonetti (Jean-Jacques)  
Le Pensec (Louis)  
Mme Leroux (Ginette)  
Loncle (François)  
Louis-Joseph-Dogué (Maurice)  
Mahéas (Jacques)  
Malandain (Guy)  
Malvy (Martin)  
Marchand (Philippe)  
Margnes (Michel)  
Mas (Roger)  
Mauroy (Pierre)  
Mellick (Jacques)

**Se sont abstenus volontairement**

MM. Jacques Barrot, Yvon Briant, Francis Delattre et Jean-Paul Fuchs.

**N'ont pas pris part au vote**

*D'une part :*

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Claude Évin, qui présidait la séance.

*D'autre part :*

**MM.**

Alphandéry (Edmond)  
Ansart (Gustave)  
Asensi (François)  
Auchède (Rémy)  
Barre (Raymond)  
Barthe (Jean-Jacques)  
Baudis (Pierre)  
Bayrou (François)  
Bockel (Jean-Marie)  
Bonrepaux (Augustin)  
Mme Boutin (Christine)  
Brial (Benjamin)  
Caro (Jean-Marie)  
Chomat (Paul)  
Combrisson (Roger)  
Daillet (Jean-Marie)  
Delfosse (Georges)

Deschamps (Bernard)  
Ducoloné (Guy)  
Fiterman (Charles)  
Gassyot (Jean-Claude)  
Gengenwin (Germain)  
Giard (Jean)  
Mme Goeriot (Colette)  
Gremetz (Maxime)  
Hage (Georges)  
Hermier (Guy)  
Hoarau (Elie)  
Mme Hoffmann (Jacqueline)  
Mme Jacquaint (Mugette)  
Jarosz (Jean)  
Lajoinic (André)

Le Meur (Daniel)  
Leroy (Roland)  
Marchais (Georges)  
Merccica (Paul)  
Mestre (Philippe)  
Montdargent (Robert)  
Moutoussamy (Ernest)  
Peyret (Michel)  
Porelli (Vincent)  
Reyssier (Jean)  
Rigout (Marcel)  
Rimbault (Jacques)  
Rolland (Hector)  
Roux (Jacques)  
Soisson (Jean-Pierre)  
Stasi (Bernard)  
Vergès (Paul)  
Wiltzer (Pierre-André)

**Mise au point au sujet du présent scrutin**

M. Valéry Giscard d'Estaing, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu « ne pas prendre part au vote ».

**Mise au point au sujet d'un précédent scrutin**

A la suite du scrutin n° 440, sur l'amendement n° 169 de M. Michel de Rostolan au titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1987 (Budget des affaires sociales et de l'emploi. Interventions publiques : suppression des crédits afférents à la couverture des frais de soins et d'hospitalisation liés aux interruptions volontaires de grossesse non thérapeutiques) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 7 novembre 1986, page 5975), M. Jean Diebold, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

